



DIAGNOSTIC

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
de la Communauté de Communes du Sud-Artois

1. Diagnostic socio-démographique
2. Diagnostic économique
3. Diagnostic urbain et paysager
4. Diagnostic mobilité et équipements
5. Etat initial de l'environnement
6. Diagnostic agricole



CHAPITRE 4 : DIAGNOSTIC MOBILITE ET EQUIPEMENTS

I. Le réseau routier	7
1. Ce que nous dit le futur SCOT de l'Arrageois	7
2. La desserte routière.....	8
• Le réseau routier	8
• Les projets routiers.....	10
3. Les données relatives au trafic	11
• Trafic tous véhicules (2013).....	11
• Trafic poids lourds (2013)	14
4. Les données relatives à l'accidentologie	15
5. Les données relatives au bruit.....	18
6. Le stationnement.....	22
7. Synthèse.....	25
II. Les transports en communs	27
1. Ce que nous dit le futur SCOT de l'Arrageois.....	27
2. Le réseau ferré.....	28
• L'étude de réaménagement de la gare d'Achiet-le-Grand	32
3. La circulation en bus.....	33
4. La circulation fluviale	39
5. L'inter-modalité	41
6. Synthèse.....	42
III. Les circulations douces	44
1. Ce que nous dit le futur SCOT de l'Arrageois.....	44
2. Les circulations douces.....	45
• Les circuits de randonnée du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)45	
• Les autres circuits de randonnée	47
• Les circuits cyclo-touristiques.....	49
• Les circuits de Vélo-route et Voie verte.....	50
• La politique cyclable sur le département.....	50
• Les cheminements piétons.....	51
3. Synthèse.....	52
IV. Les habitudes de déplacements	54
1. Ce que nous dit le futur SCOT de l'Arrageois.....	54
2. Taux de motorisation des ménages : Une mobilité dominée par l'usage de l'automobile.....	54
3. Les flux domicile-travail (migrations pendulaires)	55
4. Les flux résidentiels	60
5. Les flux scolaires.....	61
6. Les flux économiques.....	62
7. Synthèse.....	63
V. Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)	65
1. Ce que nous dit le futur SCOT de l'Arrageois.....	65
2. Les TIC.....	66
• Le Schéma Directeur Régional d'Aménagement Numérique (SDAN).....	66
• La CCSA, un territoire rural numérique.....	66
• Le projet de développement numérique du territoire	67
• Les objectifs du projet de développement numérique du territoire	69
• Le déploiement de la fibre optique	71
3. Synthèse.....	72
VI. Les équipements	73

1.	Ce que nous dit le futur SCOT de l'Arrageois	73
2.	Les équipements administratifs	74
3.	Les équipements d'enseignement	77
4.	Les équipements médicaux et les services à la personne	81
	• Les équipements de santé	82
	• Les équipements à destination de l'enfance et de la jeunesse.....	90
	• Les équipements à destination des personnes âgées.....	93
5.	Les équipements sportifs et de loisirs.....	94
	• Les équipements sportifs.....	94
	• Les équipements culturels.....	99
6.	Les associations.....	101
7.	L'accès aux équipements.....	102
8.	Les projets d'équipements.....	104
9.	Synthèse.....	105

FIGURE 1 : CARTE DU RESEAU ROUTIER	8
FIGURE 2 : POSITIONNEMENT DU SUD-ARTOIS PAR RAPPORT A LA « BANANE BLEUE »	10
FIGURE 3 : LE TRAFIC TOUS VEHICULES DES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION DE L'INTERCOMMUNALITE (SOURCE : DREAL HAUTS-DE-FRANCE)	11
FIGURE 4 : LE TRAFIC POIDS LOURDS DES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION DE L'INTERCOMMUNALITE (SOURCE : CG59).....	14
FIGURE 5 : NOMBRE D'ACCIDENTS PAR COMMUNE ENTRE 2010 ET 2014	17
FIGURE 6 : CLASSEMENT DU BRUIT DES INFRASTRUCTURES DE LA CCSA ET PERIMETRE DE BRUIT	21
FIGURE 7 : CARTE DU STATIONNEMENT	22
FIGURE 8 : CARTE DU RESEAU FERRE TER NORD-PAS-DE-CALAIS A PROXIMITE DE LA CCSA	29
FIGURE 9 : CARTE DU PASSAGE DU RESEAU FERRE SUR LA CCSA	30
FIGURE 10 : DESSERTE EN BUS PAR COMMUNE (NOMBRE D'ARRETS DE BUS).....	37
FIGURE 11 : TRACE DU CANAL SEINE-NORD EUROPE	39
FIGURE 12 : TRACE DU CANAL SEINE-NORD EUROPE A PLUS GRANDE ECHELLE	40
FIGURE 13 : CARTE DES CIRCUITS DE RANDONNEE DU PDIPR.....	45
FIGURE 14 : CARTE DES AUTRES CIRCUITS DE RANDONNEE SUR LA CCSA	47
FIGURE 15 : CARTE DES CIRCUITS CYCLO-TOURISTIQUES SUR LA CCSA	49
FIGURE 16 : CARTE DE LA VELO-ROUTE ET VOIE VERTE SUR LA CCSA.....	50
FIGURE 17 : MOTORISATION DES MENAGES DE L'INTERCOMMUNALITE	54
FIGURE 18 : FLUX DOMICILE-TRAVAIL.....	55
FIGURE 19 : FLUX SORTANTS DOMICILE-TRAVAIL	55
FIGURE 20 : FLUX ENTRANTS DOMICILE-TRAVAIL	56
FIGURE 21 : FLUX INTERNES DOMICILE-TRAVAIL	56
FIGURE 22 : MODES DE DEPLACEMENTS POUR SE RENDRE AU TRAVAIL.....	58
FIGURE 23 : MIGRATIONS PENDULAIRES : PART DE LA POPULATION TRAVAILLANT DANS LA COMMUNE DE RESIDENCE (EN 2013).....	59
FIGURE 24 : FLUX RESIDENTIELS (EN 2008)	60
FIGURE 25 : FLUX SCOLAIRES : PART DE LA POPULATION SCOLARISEE DANS LA COMMUNE DE RESIDENCE (EN 2013)	61
FIGURE 26 : LES FLUX ECONOMIQUES	62
FIGURE 27 : LOCALISATION DES ESPACES NUMERIQUES SUR LE TERRITOIRE	70
FIGURE 28 : SCHEMA DIRECTEUR DU TRES HAUT DEBIT EN NORD-PAS-DE-CALAIS	71
FIGURE 29 : LES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	74
FIGURE 30 : LES ETABLISSEMENTS ADMINISTRATIFS : LA POSTE	75
FIGURE 31 : LES ETABLISSEMENTS ADMINISTRATIFS : LA BANQUE	75
FIGURE 32 : LES ETABLISSEMENTS ADMINISTRATIFS : LA GENDARMERIE.....	76
FIGURE 33 : LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : ECOLES MATERNELLES	79
FIGURE 34 : LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : ECOLES ELEMENTAIRES	79
FIGURE 35 : LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : COLLEGES	80
FIGURE 36 : LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : LYCEES.....	80
FIGURE 37 : L'ATLAS REGIONAL ET TERRITORIAL DE SANTE DU NORD-PAS-DE-CALAIS	81
FIGURE 38 : LES EQUIPEMENTS DE SANTE.....	82
FIGURE 39 : LE NOMBRE DE MEDECINS.....	86
FIGURE 40 : LE NOMBRE DE CHIRURGIENS-DENTISTES	86
FIGURE 41 : LE NOMBRE D'INFIRMIERS	87
FIGURE 42 : LE NOMBRE DE MASSEURS-KINESITHERAPEUTES.....	87
FIGURE 43 : LE NOMBRE D'ORTHOPHONISTES	88
FIGURE 44 : LE NOMBRE DE PEDICURES-PODOLOGUES.....	88
FIGURE 45 : LE NOMBRE DE PHARMACIES	89
FIGURE 46 : LE NOMBRE D'ENTREPRISES D'AMBULANCES	89
FIGURE 47 : LOCALISATION DES SEPT ACCUEILS DE LOISIRS DU TERRITOIRE	91
FIGURE 48 : LOCALISATION DES ESPACES NUMERIQUES SUR LE TERRITOIRE	92
FIGURE 49 : LES EQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS : PISCINES.....	95
FIGURE 50 : LES EQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS : BOULODROMES.....	95
FIGURE 51 : LES EQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS : TERRAINS DE TENNIS	96
FIGURE 52 : LES EQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS : CENTRES EQUESTRES	96
FIGURE 53 : LES EQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS : TERRAINS DE JEUX	97
FIGURE 54 : LES EQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS : TERRAIN DE ROLLER-SKATEBOARD	97
FIGURE 55 : LES EQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS : SALLES MULTISPORTS / GYMNASES	98

FIGURE 56 : LES EQUIPEMENTS CULTURELS.....	99
FIGURE 57 : L'ACCES AUX EQUIPEMENTS CULTURELS DE LA CCSA	102
FIGURE 58 : L'ACCES AUX EQUIPEMENTS SCOLAIRES DE LA CCSA	102
FIGURE 59 : L'ACCES AUX EQUIPEMENTS DE SANTE DE LA CCSA	103
FIGURE 60 : L'ACCES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA CCSA	103

TABLEAU 1 : EVOLUTION DU TRAFIC TOUS VEHICULES ET POIDS-LOURDS ENTRE 2006 ET 2013	12
TABLEAU 2 : BILAN DES ACCIDENTS ENTRE 2010 ET 2014	15
TABLEAU 3 : REPARTITION DES ACCIDENTS SELON LA CATEGORIE D'IMPLIQUES	15
TABLEAU 4 : NOMBRE ET TYPE D'ACCIDENTS PAR COMMUNE ENTRE 2010 ET 2014.....	16
TABLEAU 5 : COMMUNES CONCERNEES PAR LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS BRUYANTES.....	19
TABLEAU 6 : LISTE DES PARKINGS DE L'INTERCOMMUNALITE.....	24
TABLEAU 7 : DISTANCES ENTRE LES POLES DE L'INTERCOMMUNALITE ET LA GARE D'ACHJET-LE-GRAND EN VOITURE.....	30
TABLEAU 8 : DISTANCES ENTRE LA GARE D'ACHJET-LE-GRAND ET LES PRINCIPALES VILLES AUX ALENTOURS.....	31
TABLEAU 9 : LISTE DES ARRETS DE BUS PAR COMMUNE.....	33
TABLEAU 10 : LISTE DES AUTRES CIRCUITS DE RANDONNEE SUR LA CCSA	48
TABLEAU 11 : LISTE DES CIRCUITS CYCLO-TOURISTIQUES SUR LA CCSA	49
TABLEAU 12 : LOCALISATION DES EFFECTIFS	78
TABLEAU 13 : LOCALISATION DES SERVICES DE SANTE	84

I. Le réseau routier

Le territoire est couvert par le Schéma directeur départemental de la mobilité.

Ses orientations stratégiques doivent être prises en compte dans les réflexions à conduire pour les projets d'aménagement du PLU Intercommunal.

1. Ce que nous dit le futur SCOT de l'Arrageois

Le SCoT de l'Arrageois précise que le développement d'une accessibilité territoriale offrant rapidité et simplicité constitue un objectif stratégique et incontournable pour renforcer l'attractivité résidentielle, touristique et économique.

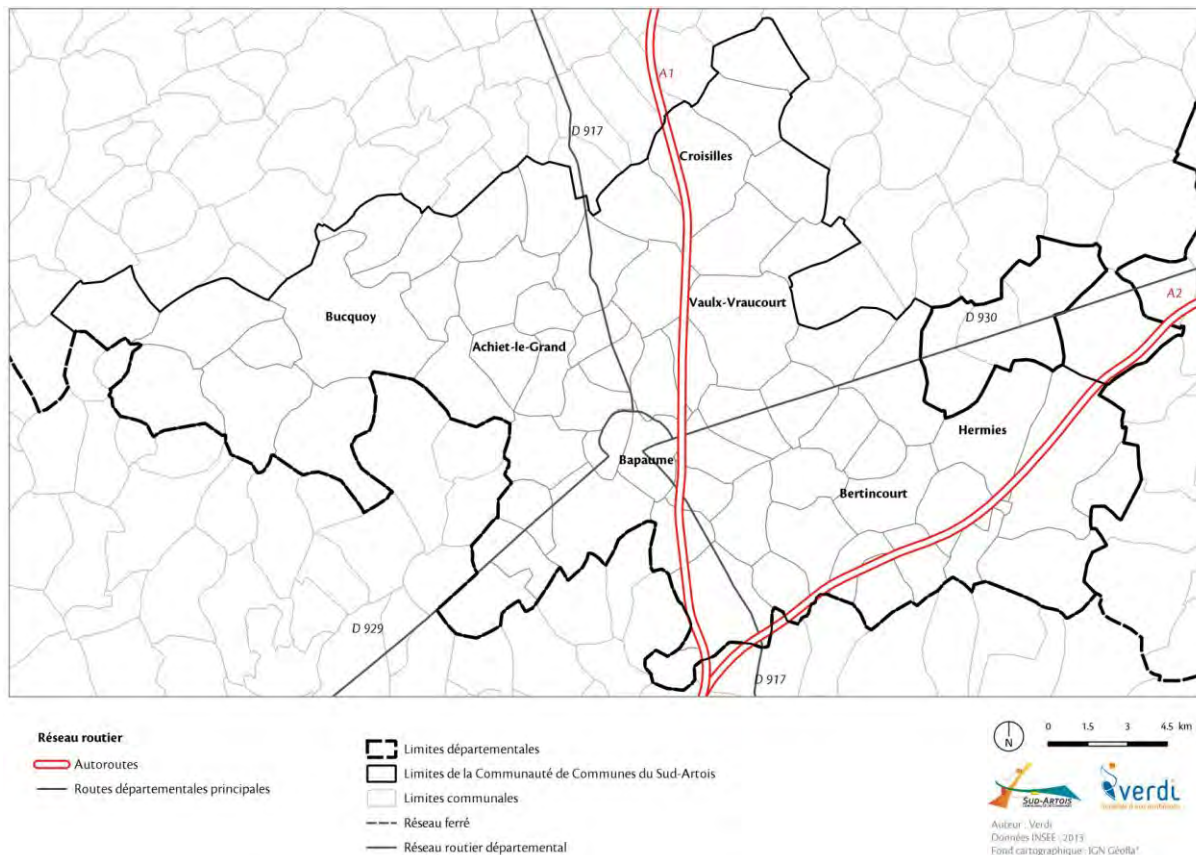
Le SCoT se fixe comme objectifs de :

- Fluidifier et accroître l'accès aux mobilités sur l'ensemble du territoire
- Exploiter les ouvrages déjà existants et en projet pour le développement futur (les principaux développements économiques se feront en extension des parcs d'activités existants pour capitaliser sur la proximité de l'A1)
- Promouvoir le covoiturage
- Mettre en place des parcs relais en centre-ville
- Renforcer l'inter-modalité
- Mettre en place une politique de stationnement favorisant le report modal avec la création de parcs relais
- Implanter des parcs vélos
- Assurer une meilleure gestion du stationnement (aménagement économes en foncier, offre en stationnement des deux roues)

2. La desserte routière

- **Le réseau routier**

Figure 1 : Carte du réseau routier



La Communauté de Communes du Sud-Artois est un **territoire d'articulation entre le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie**, elle constitue la **porte d'entrée ou de sortie** des flux de personnes et de marchandises. Elle possède d'ailleurs une position stratégique de premier ordre, car elle fait le lien entre le Bassin Parisien et l'Europe du Nord au travers d'infrastructures autoroutières d'importance nationales, voire continentale.

En termes de réseau routier, le territoire bénéficie effectivement d'une desserte optimale, puisqu'il se structure autour **de deux autoroutes d'envergure nationale : l'A1**, qui relie Lille à Paris, **et l'A2**, qui permet d'atteindre la Belgique depuis Comblès (limite Pas-de-Calais / Somme) sur l'A1.

L'A1 est un axe de communication majeur très fréquenté en région Hauts-de-France. C'est d'ailleurs **l'autoroute la plus fréquentée d'Europe**, par laquelle transitait en 2005, 68 millions de tonnes. Le territoire dispose d'un échangeur à l'est de Bapaume, qui permet d'accéder à l'A1 sur le territoire. Celui-ci constitue le cœur de l'infrastructure autoroutière du Sud-Artois. Il est accessible en moins de 30 minutes par toutes les communes de la Communauté de Communes.

L'A2 traverse le territoire et permet de rejoindre Cambrai, Denain, Valenciennes et Mons en Belgique. L'accès à Valenciennes est rapide, puisqu'il se fait en 20 minutes depuis Havrincourt. Il n'existe pas d'échangeur autoroutier pour entrer sur cet axe depuis le territoire intercommunal, privant notamment le canton de Bertincourt d'un accès direct à l'autoroute.

L'échangeur autoroutier entre l'A1 et l'A2 n'est pas situé sur le territoire. Toutefois, la proximité de celui-ci, en limite sud du Sud-Artois, est un facteur de développement par une **intégration plus grande de la Communauté de Communes dans l'économie de l'échange.**

Pour les communes situées sur la frange est de l'intercommunalité, on peut également citer **le passage de l'A26 à proximité** (axe Calais – Reims – Arras – Troyes). Des entrées existent à proximité de la Communauté de Communes à Gouzeaucourt et Marquion.

Le territoire bénéficie également du passage de **trois routes départementales importantes**, participant à l'ossature structurante du réseau :

- La RD 917 (axe Arras-Péronne), qui traverse la CCSA du nord au sud en passant par Bapaume,
- La RD 929 (axe Amiens-Bapaume), qui traverse la partie Ouest du territoire,
- La RD 930 (axe Bapaume-Cambrai), qui traverse la partie Est du territoire.

Ces trois RD sont **organisées en étoile depuis Bapaume** et permettent ainsi de **desservir rapidement les pôles urbains à proximité** : Arras, Cambrai, Amiens, Péronne, voire Lille et Paris.

Les axes nationaux et départementaux sont confortés par un **réseau de voies communales secondaires, qui irriguent le reste de la Communauté de Communes**. Elles ont pour fonction d'assurer la liaison entre les axes de communication plus importants, et la desserte locale pour organiser l'urbanisation au sein des quartiers.

Plusieurs communes disposent d'une **aire de repos et/ou de service** :

- Le long de l'autoroute A1 : Beaulencourt, Saint-Léger et Croisilles.
- Et le long de l'autoroute A2 : aire de services d'Havrincourt, aire de repos de Rocquigny et aire de repos de Barastre.

Ainsi, la Communauté de Communes se situe **en lisière de ce qu'on appelle « la Banane Bleue »**, dorsale qui traverse l'Europe du Lancashire (Grande-Bretagne) à la Toscane (Italie), et qui regroupe les plus fortes densités de populations et de grandes villes et les trafics les plus importants d'Europe.

Figure 2 : Positionnement du Sud-Artois par rapport à la « Banane Bleue »



Source : Analyse du fonctionnement global du pays d'Artois au travers de ses composantes sociales, économiques & environnementales, cahier n°5 (PROSCOT)

Ce positionnement géographique relève d'un point stratégique pour la région, la France et les territoires qui lui sont frontaliers. **Cette desserte routière assure en effet un lien rapide aux capitales régionales, nationales, voire européennes** (Arras, Cambrai, Amiens, Lille, Paris, Londres, Bruxelles). Elle l'insère également dans un axe de flux interrégionaux denses de voyageurs et de marchandises.

Le territoire tire de l'ensemble de ces dessertes des atouts **d'attractivité, tant pour des entreprises que des populations** à la recherche d'une facilité d'accès aux pôles d'activités et d'emplois, tout en bénéficiant d'un cadre de vie de qualité.

La préservation du bon niveau d'accessibilité du territoire permet de maintenir le développement économique du territoire.

- **Les projets routiers**

Un projet de **déviations de la RD 917** au Sud-Est de la commune de Bapaume est actuellement en cours d'étude sur le territoire.

En outre, il est prévu la **réalisation du Canal Seine-Nord Europe**, qui permettra de boucler la liaison entre les ports maritimes de la façade nord-ouest de l'Europe avec les ports intérieurs et l'arrière-pays du cœur de l'Europe, pour du fret à grand gabarit.

3. Les données relatives au trafic

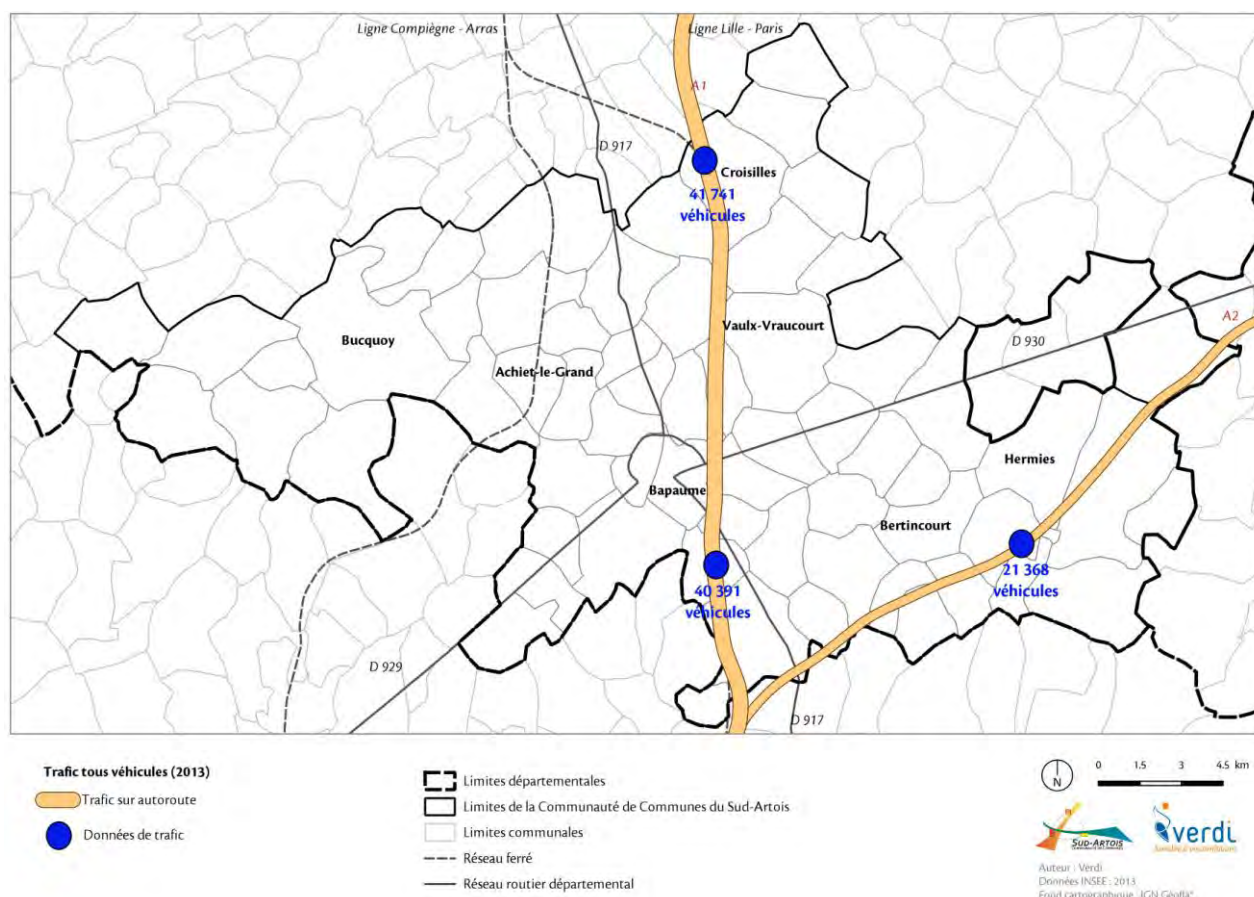
Dans ce contexte de positionnement stratégique, les enjeux de transport et de déplacements sont essentiels pour le territoire du Sud-Artois : **les réseaux du territoire doivent être adaptés pour supporter l'importance des flux qui traversent le territoire**, pour permettre une desserte interne performante, mais aussi organiser l'attractivité du Sud-Artois.

Les données suivantes sont issues de la DREAL Hauts-de-France, qui publie des cartes de trafic supportés par le réseau routier.

Ces cartes représentent le trafic en moyenne journalière annuelle (MJA) par section de comptage. Cette MJA correspond au total annuel du nombre de véhicules divisé par 365 jours.

- **Trafic tous véhicules (2013)**

Figure 3 : Le trafic tous véhicules des principaux axes de communication de l'intercommunalité (Source : DREAL Hauts-de-France)



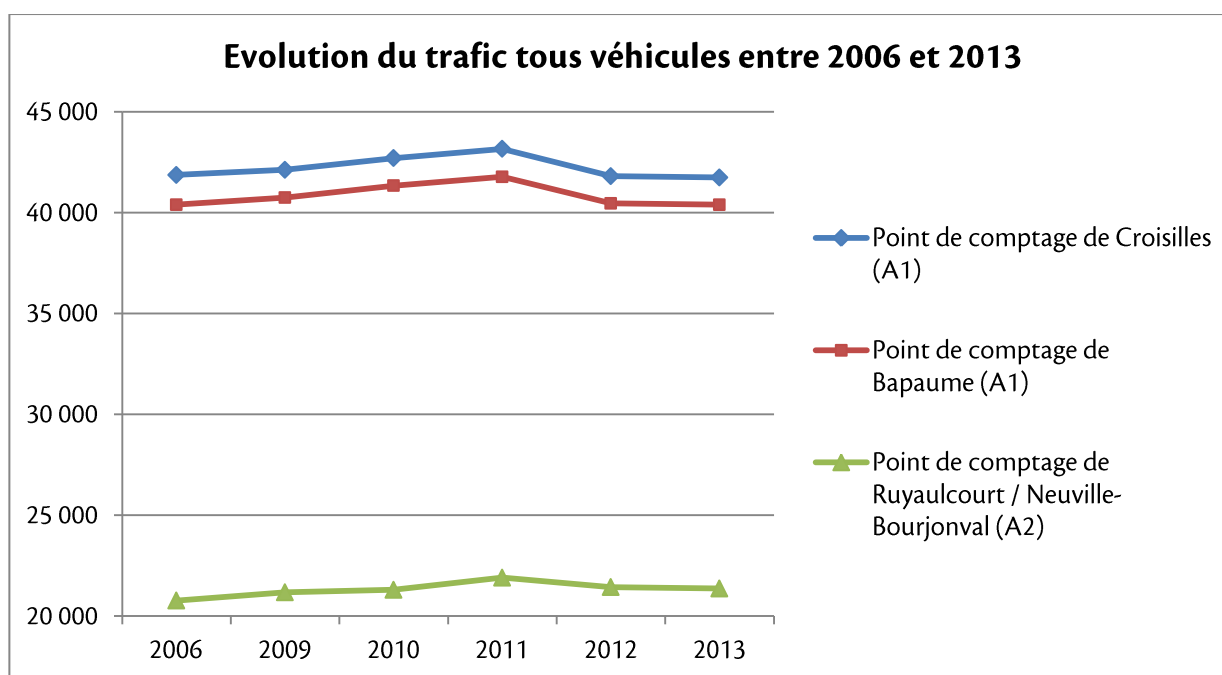
L'autoroute A1, reliant Lille à Paris est naturellement la voie la plus fréquentée du territoire avec une moyenne journalière annuelle (MJA) de plus de 40 000 véhicules sur les points de comptage de Bapaume et de Croisilles.

Dans une moindre mesure, l'autoroute A2 génère également de nombreux flux routiers : sur le territoire, plus de 21 000 véhicules (21 368) sont recensés chaque jour sur le point de comptage de Ruyaulcourt / Neuville-Bourjonval.

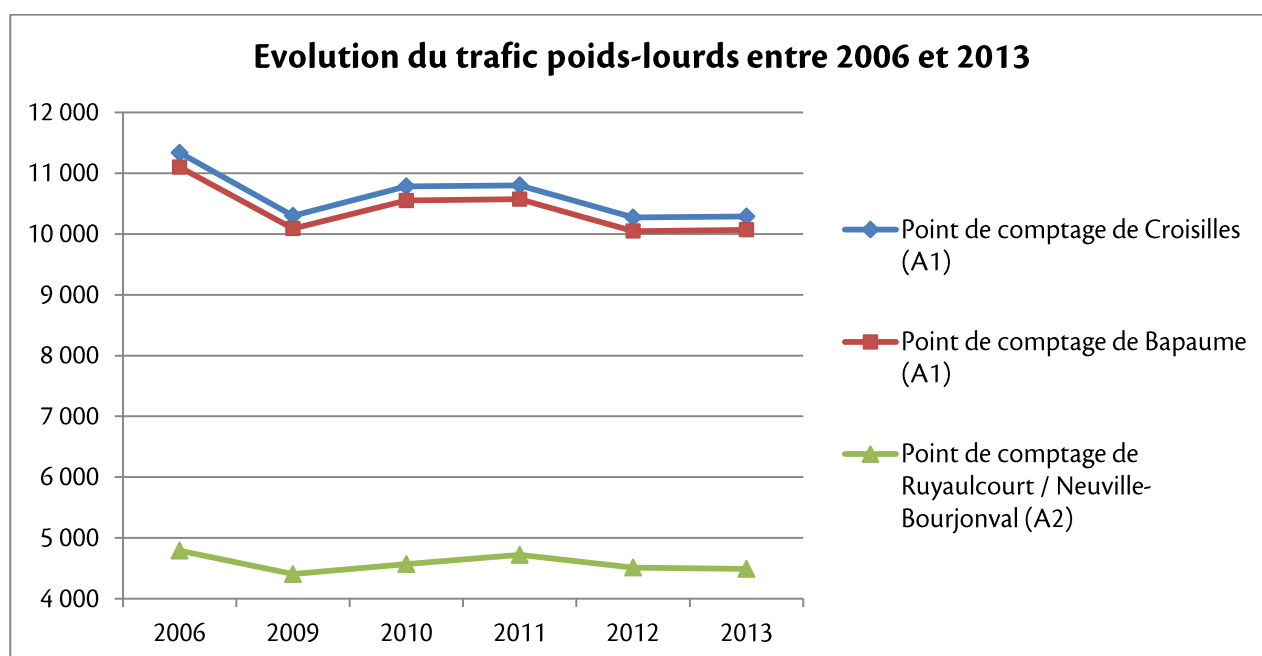
Cet écart de trafic entre l'A1 et l'A2 montre le **trafic conséquent que génère l'autoroute A1** et témoigne d'une **différence de fonctionnalité entre les deux autoroutes**, avec une partie centrale du territoire supportant l'impact des flux économiques régionaux et nationaux (passage de l'A1), et une partie est et ouest du territoire plus résidentielle.

Tableau 1 : Evolution du trafic tous véhicules et poids-lourds entre 2006 et 2013

Trafic tous véhicules	2006	2009	2010	2011	2012	2013
Point de comptage de Croisilles	41 865	42 120	42 705	43 163	41 807	41 741
Point de comptage de Bapaume	40 392	40 746	41 340	41 774	40 458	40 391
Point de comptage de Ruyaulcourt / Neuville-Bourjonval	20 773	21 181	21 304	21 907	21 441	21 368



Trafic poids-lourds	2006	2009	2010	2011	2012	2013
Point de comptage de Croisilles	11 335	10 298	10 784	10 800	10 271	10 287
Point de comptage de Bapaume	11 099	10 089	10 549	10 572	10 048	10 069
Point de comptage de Ruyaulcourt / Neuville-Bourjonval	4 791	4 404	4 571	4 721	4 514	4 490



La bonne structure routière du territoire permet de l'irriguer efficacement. De manière générale, on assiste à un **maintien du trafic routier sur l'A1 et l'A2 entre 2006 et 2013** :

- Sur l'A1, au niveau du point de comptage de Bapaume, la moyenne journalière annuelle est passée de 40 392 à 40 391 véhicules.
- Sur l'A1, au niveau du point de comptage de Croisilles, la moyenne journalière annuelle est passée de 41 865 à 41 741 véhicules.
- Sur l'A2, au niveau du point de comptage de Ruyaulcourt / Neuville-Bourjonval, la moyenne journalière annuelle est passée de 20 773 à 21 368 véhicules.

- **Trafic poids lourds (2013)**

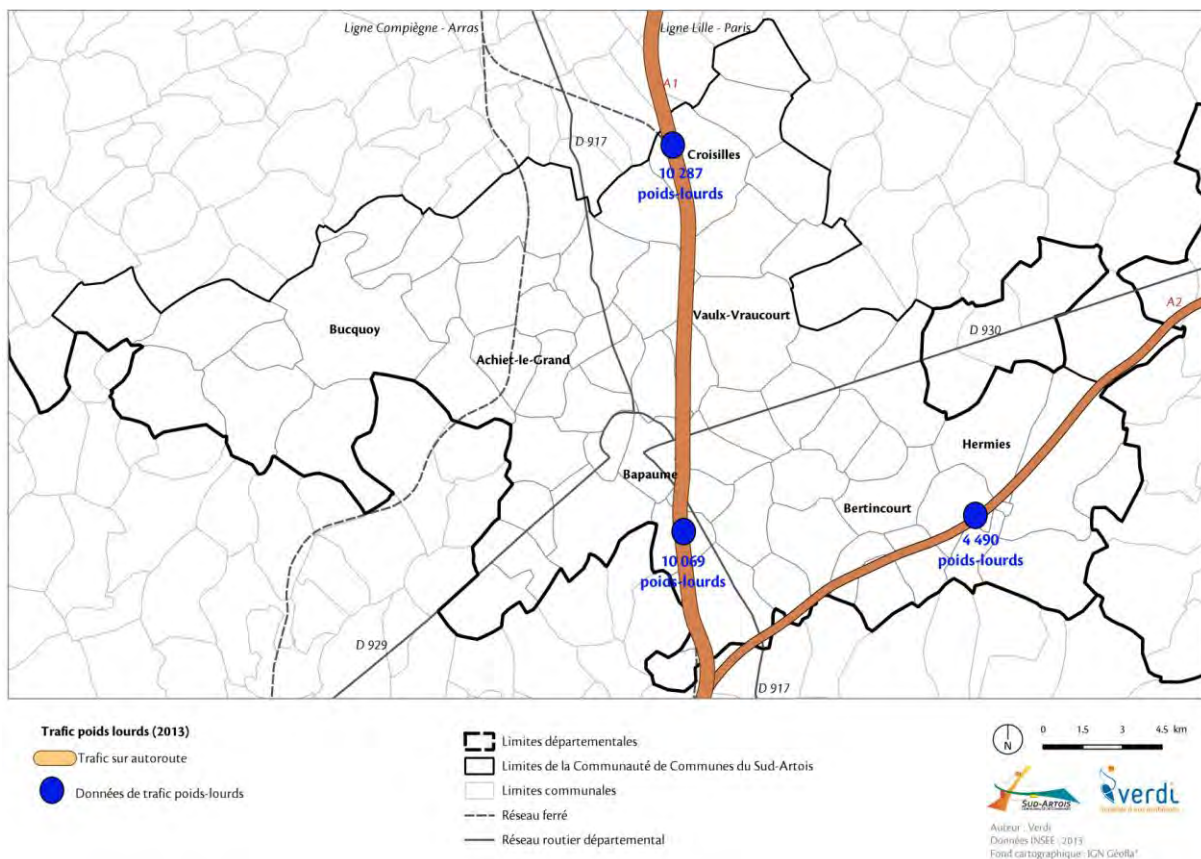
La part des poids lourds est très importante dans la répartition des flux sur les deux autoroutes du territoire.

Comme le trafic tous véhicules, le trafic poids lourds se concentre davantage le long de l'autoroute A1. Sur l'A1, on recense plus de 10 000 véhicules en moyenne journalière annuelle (MJA), soit 25% de l'ensemble des véhicules traversant le territoire par l'A1.

Au niveau de l'A2, la moyenne journalière annuelle s'élève à 4 490 poids lourds, soit plus de 20% de l'ensemble des véhicules.

Cette concentration des poids lourds peut s'expliquer par la présence d'industries importantes à proximité du territoire, facilement accessibles par les autoroutes.

Figure 4 : Le trafic poids lourds des principaux axes de communication de l'intercommunalité (Source : CG59)



4. Les données relatives à l'accidentologie

Les données suivantes ont été établies par la préfecture du Pas-de-Calais, à partir des renseignements fournis par les forces de l'ordre. Il n'est pas exclu que d'autres accidents se soient produits sans que celles-ci ne soient prévenues. Ces éléments ne seraient alors pas recensés.

Sur les communes de la CCSA, entre 2010 et 2014, il a été relevé 78 accidents corporels, engendrant 22 décès et 85 blessés hospitalisés.

Tableau 2 : Bilan des accidents entre 2010 et 2014

Bilan global	Nombre	Part
Accidents	78	100%
Dont accidents mortels	20	25,6%
Victimes	128	100%
Dont tués	22	17,2%
Dont blessés	106	82,8%
Dont blessés hospitalisés	85	66,4%

Tableau 3 : Répartition des accidents selon la catégorie d'impliqués

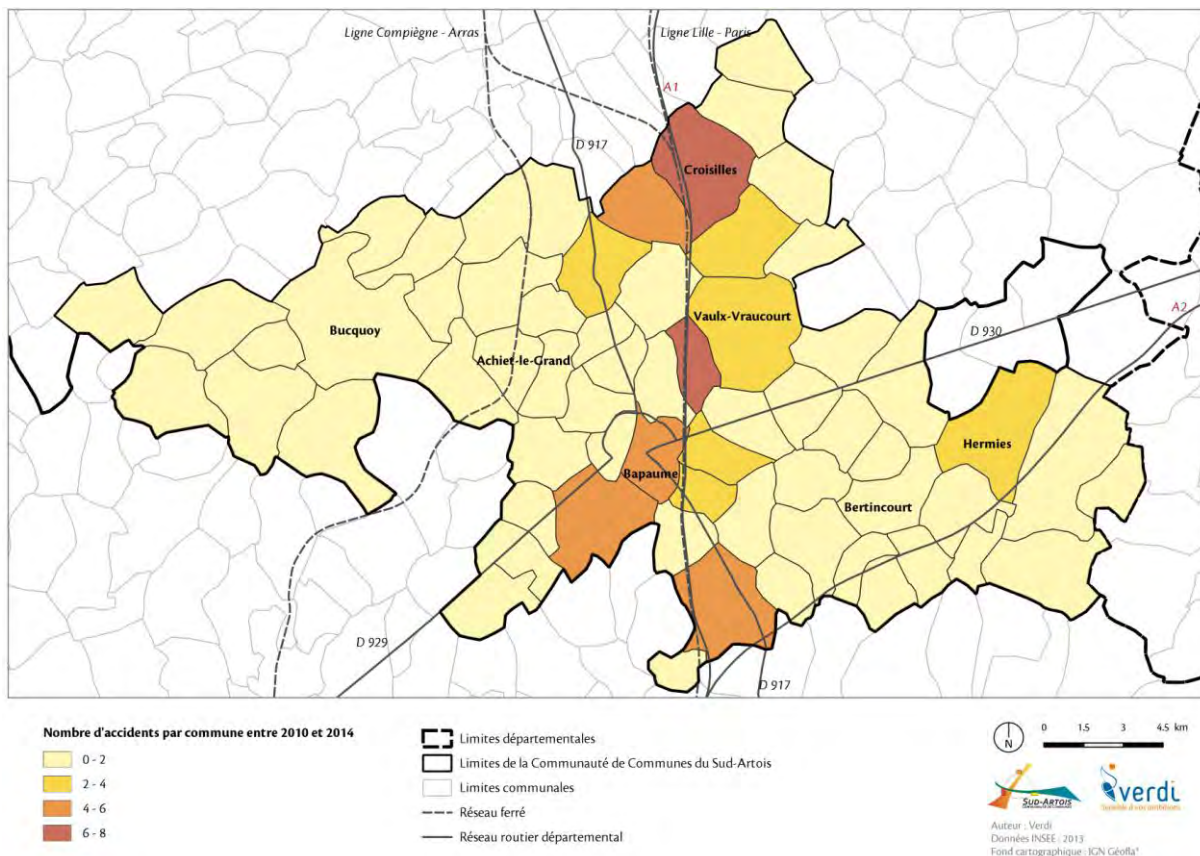
Accidents impliquant au moins un ...	% accidents
Piéton	3,8%
Cycle	3,8%
Deux-roues motorisé	9%
Véhicule léger	92,3%
Poids lourd	21,8%
Transport en commun	0%
Train	0%

La majorité des accidents impliquent au-moins un véhicule léger (92,3% des accidents). Toutefois, 9% des accidents impliquent au minimum un deux-roues motorisé.

Tableau 4 : Nombre et type d'accidents par commune entre 2010 et 2014

Commune	Accidents	Tués	Blessés	Dont blessés hospitalisés
Beugnâtre	8	2	13	12
Croisilles	8	2	9	6
Le Transloy	6	3	10	7
Bapaume	5	2	7	3
Ligny-Thilloy	5	1	9	8
Saint-Léger	5	1	4	3
Vaulx-Vraucourt	4	1	5	5
Hermies	4	1	4	4
Bancourt	4	0	7	7
Riencourt-les-Bapaume	3	2	7	6
Ervillers	3	1	3	2
Ecoust-Saint-Mein	3	0	3	3
Ayette	2	1	1	1
Mory	2	0	4	1
Bucquoy	2	0	2	2
Ruyaulcourt	2	0	2	1
Frémicourt	1	1	3	2
Grévillers	1	1	2	2
Haplincourt	1	1	1	1
Achiet-le-Petit	1	0	2	2
Bertincourt	1	0	1	1
Le Sars	1	0	1	1
Favreuil	1	0	1	1
Ytres	1	0	1	1
Beugny	1	0	1	1
Lechelle	1	0	1	1
Gomiécourt	1	0	1	1
Hamelincourt	1	0	1	0

Figure 5 : Nombre d'accidents par commune entre 2010 et 2014



On constate que les accidents se produisent principalement le long de l'autoroute A1, puisque les communes qui disposent du nombre le plus élevé d'accidents entre 2010 et 2014 se situent le long de cet axe :

- Croisilles : 8 accidents,
- Beugnâtre : 8 accidents,
- Le Transloy : 6 accidents,
- Bapaume : 5 accidents,
- Saint-Léger : 5 accidents,
- Bancourt : 4 accidents.

5. Les données relatives au bruit

Le réseau routier étant dense, il génère un certain trafic, notamment de poids lourds, et donc de nombreuses nuisances.

L'article L. 571-10 du Code de l'Environnement précise que « Dans chaque département, le Préfet recense et classe les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic. Sur la base de ce classement, il détermine, après consultation des communes, les secteurs situés au voisinage de ces infrastructures qui sont affectés par le bruit, les niveaux de nuisances sonores à prendre en compte pour la construction de bâtiments et les prescriptions techniques de nature à les réduire.

Les secteurs ainsi déterminés et les prescriptions relatives aux caractéristiques acoustiques qui s'y appliquent sont reportés dans les documents d'urbanisme des communes concernées. Un décret en Conseil d'Etat précise les modalités d'application du présent article, et notamment les conditions de l'information des constructeurs et du classement des infrastructures en fonction du bruit ».

La CCSA est concernée par le classement sonore de 4 types d'infrastructures terrestres :

- La voie ferrée Paris-Lille
- La ligne à grande vitesse Gonesse –frontière belge
- L'A1 et l'A2,
- La RD 917, la RD 929 et la RD 930.

Sur la Communauté de Communes du Sud-Artois, certaines communes sont concernées par des largeurs de secteurs affectés par le bruit. Les communes concernées sont listées dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Communes concernées par les infrastructures de transports bruyantes

Infrastructures de transports bruyantes	Niveau de classement	Périmètre d'incidence de part et d'autre de la voie	Communes concernées
Voie ferrée Paris-Lille (tronçon Achiet-le-Petit à Libercourt)	1	300 m	Achiet-le-Grand Achiet-le-Petit Courcelles-le-Comte Croisilles Gomiécourt Hamelincourt Moyenneville
LGV Gonesse – Frontière belge	1	300 m	Bancourt Bapaume Beaulencourt Beugnâtre Ecoust-Saint-Mein Favreuil LeTransloy Morval Mory Riencourt-les-Bapaume Saint-Léger Vaulx-Vraucourt
A1	1	300 m	Bancourt Bapaume Beaulencourt Beugnâtre Croisilles Ecoust-Saint-Mein Favreuil Le Transloy Morval Mory Riencourt-les-Bapaume

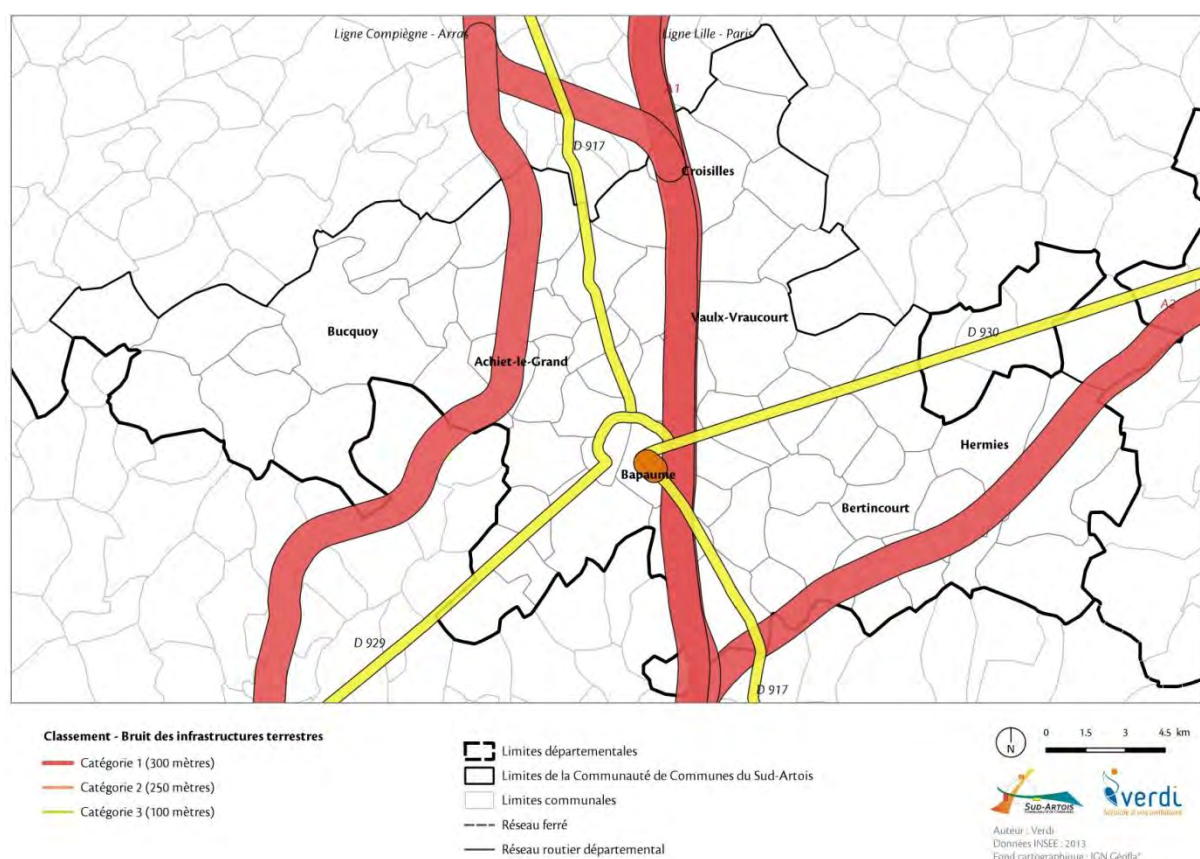
			Saint-Léger Vaulx-Vraucourt
A2	1	300 m	Barastre Bus Havrincourt Hermies Léchelle Le Transloy Neuville-Bourjonval Rocquigny Ruyaulcourt Ytres
RD 917	2	250 m	Bapaume
RD 917	3	100 m	Avesnes-les-Bapaume Bapaume Beaulencourt Béhagnies Biefvillers-les-Bapaume Ervillers Favrreuil Hamelincourt Le Transloy Riencourt-les-Bapaume Sapignies Villers-au-Flos
RD 929	3	100 m	Avesnes-les-Bapaume Grévillers Le Sars Ligny-Tilloy Martinpuich Warlencourt-Eaucourt
RD 930	3	100 m	Bancourt Bapaume Beaumetz-les-Cambrai

Beugny
Frémicourt
Lebucquière
Morchies

Les arrêtés préfectoraux pris en application de cette réglementation sont les arrêtés suivants :

- L'arrêté préfectoral de classement des autoroutes et voies ferrées en date du 23 août 1999,
- L'arrêté préfectoral de classement des routes nationales en date du 14 novembre 2001,
- L'arrêté préfectoral modificatif de classement des routes nationales en date du 21 juillet 2011,
- L'arrêté préfectoral de classement des routes départementales en date du 23 août 2002,
- L'arrêté préfectoral de classement des voiries communales en date du 14 juin 2005,
- L'arrêté préfectoral de classement des projets, modifications d'infrastructures et transformations significatives en date du 15 novembre 2005.

Figure 6 : Classement du bruit des infrastructures de la CCSA et périmètre de bruit



Lors des ateliers de travail avec les élus, ces derniers ont également précisé que la RD 919, qui traverse l'ouest du territoire, était concernée par des nuisances sonores liées aux activités agricoles (traversées de camions de betteraves notamment).

6. Le stationnement

Conformément, à l'article L.154-1 du code de l'urbanisme, le rapport de présentation « établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques, et de vélos des parcs ouverts au public, et des possibilités de mutualisation de ces capacités ».

Cet inventaire a été mené lors des entretiens menés dans chaque commune lors des travaux préparatoires à l'établissement du diagnostic.

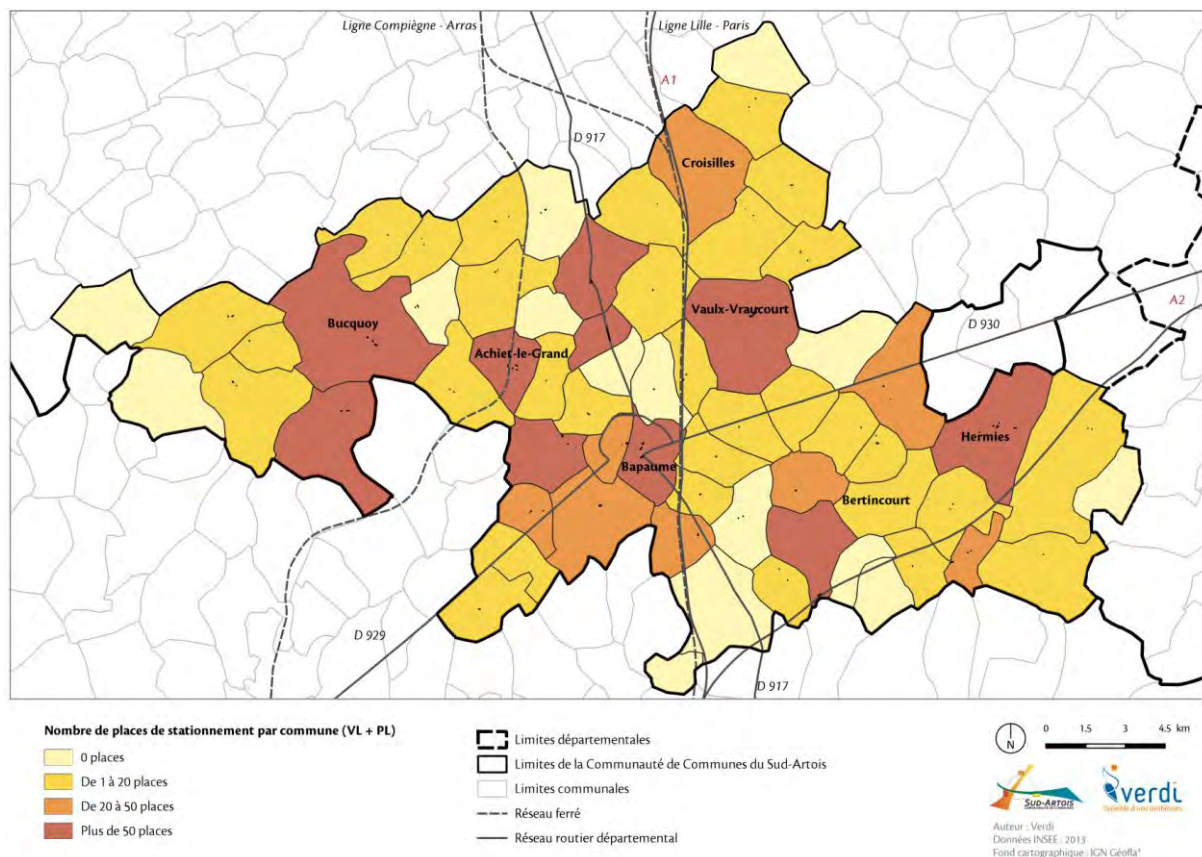
L'inventaire ne concerne pas les places disponibles sur l'emprise des voies, ni les emprises publiques (telle que la place du village), qui peuvent être utilisées pour le stationnement, mais dont cet usage n'est pas la vocation exclusive.

La carte et le tableau ci-dessous présentent les résultats de la collecte de ces données.

A savoir que le territoire du Sud-Artois dispose de deux aires équipées de bornes électriques pour ravitailler les voitures électriques :

- A Bapaume, au niveau du McDonald.
- A Achiet-le-Grand, sur la place de l'église (possibilité de brancher deux voitures).

Figure 7 : Carte du stationnement



On constate que les communes principales concentrent la majorité des places de stationnement :

- 225 places de stationnement à Bapaume,
- 165 places de stationnement à Hermies,
- 100 places de stationnement à Bucquoy,
- 75 places de stationnement à Vaulx-Vraucourt,
- 70 places de stationnement à Achiet-le-Grand.

Par ailleurs, Béhagnies compte 160 places de stationnement, il s'agit de deux aires de stationnement situées le long de la RD 917 traversant la commune.

Les élus ont notamment témoigné d'une insuffisance de places et d'une difficulté de circuler aux abords de la gare d'Achiet-le-Grand. Une étude a été réalisée par le CAUE sur le réaménagement de la place de la gare (voir partie II.3).

Dans la grande majorité des communes, le stationnement ne pose pas de difficultés majeures, en dehors des heures de forte affluence comme la sortie des classes. Le Sud-Artois étant un territoire rural, la plupart des résidents ont leur place de stationnement sur leur parcelle.

La mutualisation n'apparaît pas comme un enjeu, dans la mesure où les éventuelles difficultés se concentrent sur quelques secteurs de la Communauté de Communes (villes principales notamment), et résultent de la satisfaction de besoins intervenant dans le même créneau horaire (sortie d'école).

Tableau 6 : Liste des parkings de l'intercommunalité

COMMUNE	Nb de places de stationnement VL	Nb de places de stationnement PL	Nb de places de stationnement total
Ablainzeville	0	0	0
Achiet-le-Grand	70	0	70
Achiet-le-Petit	10	0	10
Avesnes-lès-Bapaume	27	0	27
Ayette	15	0	15
Bancourt	20	0	20
Bapaume	225	0	225
Barastre	40	15	55
Beaulencourt	30	0	30
Beaumontz-lès-Cambrai	30	0	30
Béhagnies	160	0	160
Bertincourt	10	0	10
Beugnâtre	0	6	6
Beugny	8	0	8
Biefvillers-lès-Bapaume	6	0	6
Bihucourt	10	0	10
Bucquoy	100	0	100
Bullecourt	19	0	19
Bus	0	0	0
Chérisy	0	0	0
Courcelles-le-Comte	9	0	9
Croisilles	28	0	28
Douchy-lès-Ayette	6	0	6
Écoust-Saint-Mein	8	0	8
Ervillers	55	0	55
Favreuil	0	0	0
Foncquevillers	15	0	15
Fontaine-lès-Croisilles	4	0	4
Frémicourt	7	0	7
Gomiécourt	0	0	0
Gommecourt	3	0	3
Grévillers	51	0	51
Hamelincourt	0	0	0
Haplincourt	30	0	30
Havrincourt	18	0	18
Hébuterne	20	0	20
Hermies	165	0	165
Le Sars	3	0	3
Le Transloy	0	0	0
Lebucquière	7	0	7
Léchelle	0	0	0
Ligny-Thilloy	35	0	35
Martinpuich	9	0	9
Metz-en-Couture	6	0	6
Morchies	0	0	0
Morval	0	0	0
Mory	15	0	15
Moyenneville	9	0	9
Neuville-Bourjonval	48	0	48
Noreuil	7	0	7
Puisieux	40	20	60
Riencourt-lès-Bapaume	12	0	12
Rocquigny	18	0	18
Ruyaulcourt	11	0	11
Sailly-au-Bois	0	0	0
Saint-Léger	8	0	8
Sapignies	0	0	0
Souastre	0	0	0
Trescault	0	0	0
Vaulx-Vraucourt	55	20	75
Vélu	5	0	5
Villers-au-Flos	0	0	0
Warlencourt-Eaucourt	33	0	33
Ytres	5	0	5
Total CCSA	1525	61	1586

7. Synthèse

SYNTHESE : LE RESEAU ROUTIER	
ATOUPS	FAIBLESSES
<p>Un territoire bien desservi par un réseau routier et autoroutier performant : A1, A2, RD 917, RD 929, RD 930.</p> <p>Un réseau secondaire qui maille le territoire.</p> <p>Un carrefour d'échange: point d'entrée et de sortie de la région (échangeur autoroutier à Bapaume, qui amène directement dans Bapaume).</p> <p>Une position géographique: entre le Bassin Parisien et le Nord de l'Europe, et au centre des Hauts-de-France.</p> <p>Une localisation en lisière de la « Banane Bleue » (densités et trafics les plus importants de l'Europe), qui assure un lien rapide aux capitales régionales, nationales voire européennes.</p> <p>Une facilité d'accès aux pôles d'activités et d'emplois de la CCSA et à proximité du territoire.</p> <p>Pas de problème de stationnement.</p>	<p>Des voies pas toujours adaptées au passage des camions et des engins agricoles (RD 919, routes communales...): étroites et dangereuses.</p> <p>Une absence de parcs-relais.</p> <p>Peu d'offre en stationnement deux-roues.</p> <p>Peu d'offre en stationnement poids-lourds.</p> <p>Un manque d'offre en termes d'aides de camping-cars.</p> <p>Une absence de sortie sur l'A2.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Un projet de déviation de la RD 917 au sud-est de la commune de Bapaume.</p> <p>La réalisation du Canal Seine-Nord Europe.</p> <p>La création de places de stationnement voiture et deux-roues dans tout nouveau projet d'aménagement.</p> <p>La création de sorties d'autoroutes (au niveau d'Hermies sur l'A2 et au niveau de Croisilles sur l'A1).</p> <p>Une réflexion à mener sur la limitation de l'usage de la voiture : développement du covoiturage, de l'inter-modalité, stationnement deux-roues, transport à la demande...</p>	<p>Des trafics importants sur l'A1.</p> <p>Des accidents principalement concentrés le long de l'axe formé par l'A1.</p> <p>Un réseau routier pas adapté en cas d'intempéries ou de fortes neiges.</p> <p>Des nuisances sonores liées aux infrastructures (voie ferrée Lille-Paris, ligne à grande vitesse Gonesse – frontière belge, A1 et A2, RD 917, RD 929 et RD 930).</p>

ENJEUX

- ✓ **Maintenir le bon niveau d'accessibilité sur le territoire.**
- ✓ **Faciliter les déplacements au sein du territoire, en particulier vers et entre les équipements structurants.**
- ✓ **Limiter l'utilisation de l'automobile, notamment dans les centres-villes des villes principales, par le développement de solutions alternatives (politiques de stationnement, liaisons douces, voies de bus en site propre...).**
- ✓ **Organiser les alternatives à l'utilisation de la voiture particulière : covoiturage, location de voitures et de vélo, auto-partage...**
- ✓ **Mettre en place une politique de stationnement favorisant le report modal (par exemple : parkings-relais, offre en stationnement deux-roues...).**

II. Les transports en communs

1. Ce que nous dit le futur SCoT de l'Arrageois

L'offre TER appelle à être renforcée pour faciliter les mobilités domicile / travail et touristiques.

En complément de cette offre, il s'agit de développer une offre adaptée en transport collectif (bus interurbains, transport collectif à la demande...), et de la diversifier pour satisfaire les besoins des différentes populations.

Le SCoT se fixe comme objectifs de :

- Satisfaire les besoins de mobilité de l'ensemble de la population, tout en mettant en œuvre un véritable report modal au profit des transports collectifs et des déplacements doux
- Diminuer la place de la voiture en ville et exercer un véritable report modal des déplacements vers le transport collectif et les déplacements doux (renforcement des transports en commun, promotion du covoiturage...)
- Développer l'offre en transport collectif en secteur rural
- Améliorer la desserte TER et TGV
- Développer les capacités urbaines à proximité des gares, pour assurer une cohérence entre desserte et urbanisation
- Améliorer l'accessibilité du territoire par la mise en place de services de Transport à la Demande
- Créer des pôles d'échanges attractifs en gare

2. Le réseau ferré

Les communes de la CCSA sont éloignées des pôles gares régionaux. **Seule la gare d'Achiet-le-Grand ainsi que la halte de Courcelles-le-Comte**, toutes deux situées sur la ligne Paris-Nord à Lille, desservent le territoire. Elles permettent de rejoindre Arras, Lille, Amiens et Paris.

La gare d'Achiet-le-Grand est équipée d'un distributeur de titres de transports. Elle dispose d'un espace de stationnement et d'un arrêt de bus desservi en période scolaire, permettant ainsi l'inter-modalité.

Elle est desservie par des trains TER Nord-Pas-de-Calais, qui effectuent des **trajets entre les gares de Rouen-Rive droite ou Amiens, et Lille-Flandres, en passant par Arras et Douai**, et des communes de taille moindre.

Elle constitue le **point essentiel d'accès au réseau ferré régional**.

Plusieurs communes de la CCSA sont traversées par cette **ligne Paris Nord-Lille**, qui appartient au domaine public ferroviaire : Achiet-le-Petit, Achiet-le-Grand, Gomiécourt, Courcelles-le-Comte, Moyenneville, Hamelin-court. C'est une **ligne régulière**, les trains la parcourant de nombreuses fois par jour, dans les deux sens, et offrant jusqu'à un aller-retour toutes les demi-heures durant les heures de pointe de certains jours de la semaine pour le sens Arras-Amiens.

D'autres communes sont traversées par **la ligne à grande vitesse de Gonesse à Lille**, qui appartient également au domaine public ferroviaire. Le tracé de cette ligne, longue de 333 km reliant Paris à la frontière belge et au tunnel sous la Manche via Lille, est jumelé avec celui de l'A1 sur 130 km, et notamment sur le territoire. Plusieurs communes sont donc concernées par le passage de cette ligne mais sans disposer de gare ou de halte. Ce sont celles qui bénéficient également du passage de l'A1 sur leur territoire : Bancourt, Bapaume, Beaulencourt, Beugnâtre, Ecoust-Saint-Mein, Favreuil, Le Transloy, Morval, Mory, Riencourt-les-Bapaume et Saint-Léger.

Le réseau ne permet pas un accès direct aux grandes lignes. Il faut aller sur Arras, Douai ou Lens pour accéder aux liaisons nationales, par exemple pour rejoindre Paris.

D'ailleurs, les autres **gares les plus proches du territoire** sont :

- La gare d'Arras au nord-ouest (23 km, 25 minutes),
- La gare de Cambrai au nord-est (30 km, 30 minutes),
- La gare de Péronne au sud (31 km, 22 minutes)
- La gare de Miraumont au sud, qui est la dernière gare picarde avant celle d'Achiet-le-Grand (11 km, 13 minutes).

Il est à noter **l'absence de desserte ferrée à Bapaume**, ville-centre du Sud-Artois. En effet, la ville disposait d'une gare ferroviaire de la ligne d'Achiet à Marquion, aujourd'hui désaffectée et inutilisée. Les bâtiments voyageurs et la halte à marchandises ont été détruits en 2015. Cette ancienne gare, située près du centre-ville de Bapaume, constitue ainsi un vaste espace de friche sur une superficie de 3 hectares à proximité du centre-ville. Un projet d'aménagement du site pourrait peut-être redynamiser le quartier.

De même, **l'est du territoire est isolé des dessertes ferroviaires**, et notamment le canton de Bertincourt, où les habitants préféreront la voiture au train pour accéder aux pôles d'Arras et de Cambrai.

Figure 8 : Carte du réseau ferré TER Nord-Pas-de-Calais à proximité de la CCSA



Source : <http://www.sncf.com/fr/trains/ter>

Figure 9 : Carte du passage du réseau ferré sur la CCSA

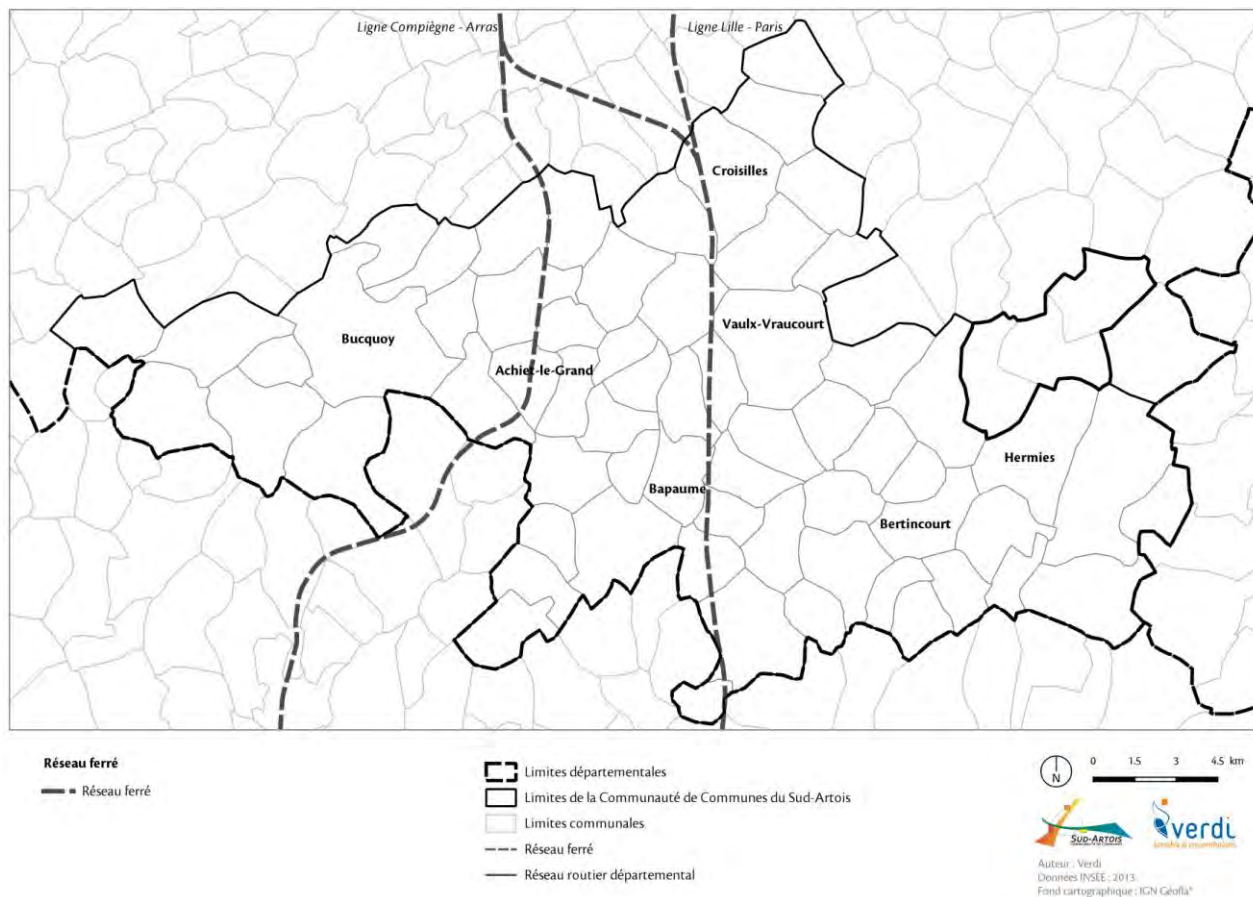


Tableau 7 : Distances entre les pôles de l'intercommunalité et la gare d'Achiet-le-Grand en voiture

Pôles de la CCSA	Pour atteindre la gare d'Achiet-le-Grand en voiture ...	
	Temps de parcours	
... depuis Achiet-le-Grand	2 minutes	
... depuis Bucquoy	7 minutes	
... depuis Bapaume	8 minutes	
... depuis Croisilles	12 minutes	
... depuis Vaulx-Vraucourt	14 minutes	
... depuis Hermies/Bertincourt	21 minutes	

Depuis la gare d'Achiet-le-Grand, les distances et les temps de trajets depuis les pôles de la CCSA sont exposés dans le tableau précédent.

Tableau 8 : Distances entre la gare d'Achiet-le-Grand et les principales villes aux alentours

Depuis la gare d'Achiet-le-Grand			
Principales villes de destination	Nb AR/jour en moyenne	Temps de parcours en train	Comparaison du temps de parcours en voiture
Arras	17	10 minutes	26 minutes
Albert	13	13 minutes	22 minutes
Douai	17	24 minutes	40 minutes
Amiens	12	34 minutes	45 minutes
Lille Flandres	14	45 minutes	48 minutes
Rouen-Rive droite	6	1h55	1h50 minutes

Depuis la gare d'Achiet-le-Grand, les distances et les temps de trajets vers les villes de destination du train sont exposés dans le tableau précédent.

L'accès au mode de transport ferré constitue une opportunité essentielle pour développer l'utilisation des transports collectifs sur le territoire.

• L'étude de réaménagement de la gare d'Achiet-le-Grand

La version définitive du projet d'aménagement de la gare date d'avril 2011. Les points validés en Comité d'Accompagnement pour la co-construction du projet final sont :

- L'agrandissement du parking pour répondre aux besoins de stationnements identifiés.
- La préférence pour les poches de stationnement face à la gare et dans la continuité de la gare.
- La validation du rétrécissement de la voirie pour créer un « parvis » de gare et création du parvis.
- La validation de la sécurisation des piétons (zone 30+rétrécissement voirie+ parvis...).
- La demande de revoir le système de retournement des bus.
- Concernant la RRF : parcelle empiétée (talus utilisé, présence de câblages...).
- Concernant la SNCF Gares et Connexions : parcelle et devenir du bâtiment.

La proposition retenue dispose d'une raquette de retournement pour les bus afin de sécuriser et de rendre plus aisé leur demi-tour. L'arrêt de bus se fait en encoche et est située en amont du bâtiment voyageur. Le parvis sécurise l'ensemble des déplacements piétons. Toujours pour sécuriser les déplacements piétons, la voirie a été rétrécie avec la possibilité de mise en zone 30. Le stationnement s'organise de part et d'autre de la chaussée et perpendiculairement. Il a une capacité de 34 places et de 2 places PMR situées devant l'accès aux quais. Le dépose-minute se trouve sur le parvis de la gare et a une capacité de 12 places.

RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES TRANSPORTS
SERVICE TER

3 Propositions d'aménagement de la gare d'Achiet-le-Grand

3.1 Option 1 : Raquette de retournement pour les bus



3. La circulation en bus

Le transport en car dans le département du Pas-de-Calais et donc sur les communes du Sud-Artois est assuré par le département. Il comprend deux offres :

- Le réseau interurbain du Pas-de-Calais, nommé « Oscar », qui compte 46 lignes régulières.
- Les circuits scolaires.
- Le réseau de bus géré par la régie départementale des transports.

L'ensemble de ces deux services offrent un maillage complet du territoire, puisque tous les centres-bourgs des communes du Pas-de-Calais (et donc de la CCSA) sont desservis par ce réseau. Ce sont plus particulièrement les lignes 522 (Souastre-Arras), 523 (Puisieux-Arras), 524 (Bapaume-Arras), 525 (Bapaume-Achiet-le-Grand) et 526 (Bapaume-Cambrai) qui desservent les communes du Sud-Artois aux arrêts suivants (dans le tableau ci-dessous). Toutefois, **ces lignes correspondent principalement à des dessertes scolaires**. D'ailleurs, même si la plupart de ces lignes sont ouvertes à tous les voyageurs, elles ne sont fréquentées que par le public scolaire. Le réseau présente des durées de trajet, un nombre de dessertes par jour et des horaires qui ne sont pas adaptés aux autres motifs de déplacements et aux autres publics.

Tableau 9 : Liste des arrêts de bus par commune

Communes	Arrêts de bus
ABLAINZEVILLE	Eglise Mairie-école
ACHIET-LE-GRAND	Ecole J. Prévert Gare Place - Monument
ACHIET-LE-PETIT	Place Rue de Miraumont
AVESNES-LES-BAPAUME	Route d'Achiet
AYETTE	Eglise
BANCOURT	Grande rue Mairie
BAPAUME	Avenue Abel Guidet Boulevard des écoles Centre hospitalier Collège Carlin Legrand Collège Saint-Jean Baptiste Ecole – Boulevard des écoles Gendarmerie Lycée professionnel de Bapaume Piscine – rue de Saint-Quentin Rue du Général Frère RDT 62 – rue de la Gare Route de Bancourt Rue du Maréchal Leclerc
BARASTRE	Mairie - école
BEAULENCOURT	Mairie – école Mairie – église
BEAUMETZ-LES-CAMBRAI	Eglise – rue de l'église La Casita – rue de Cambrai

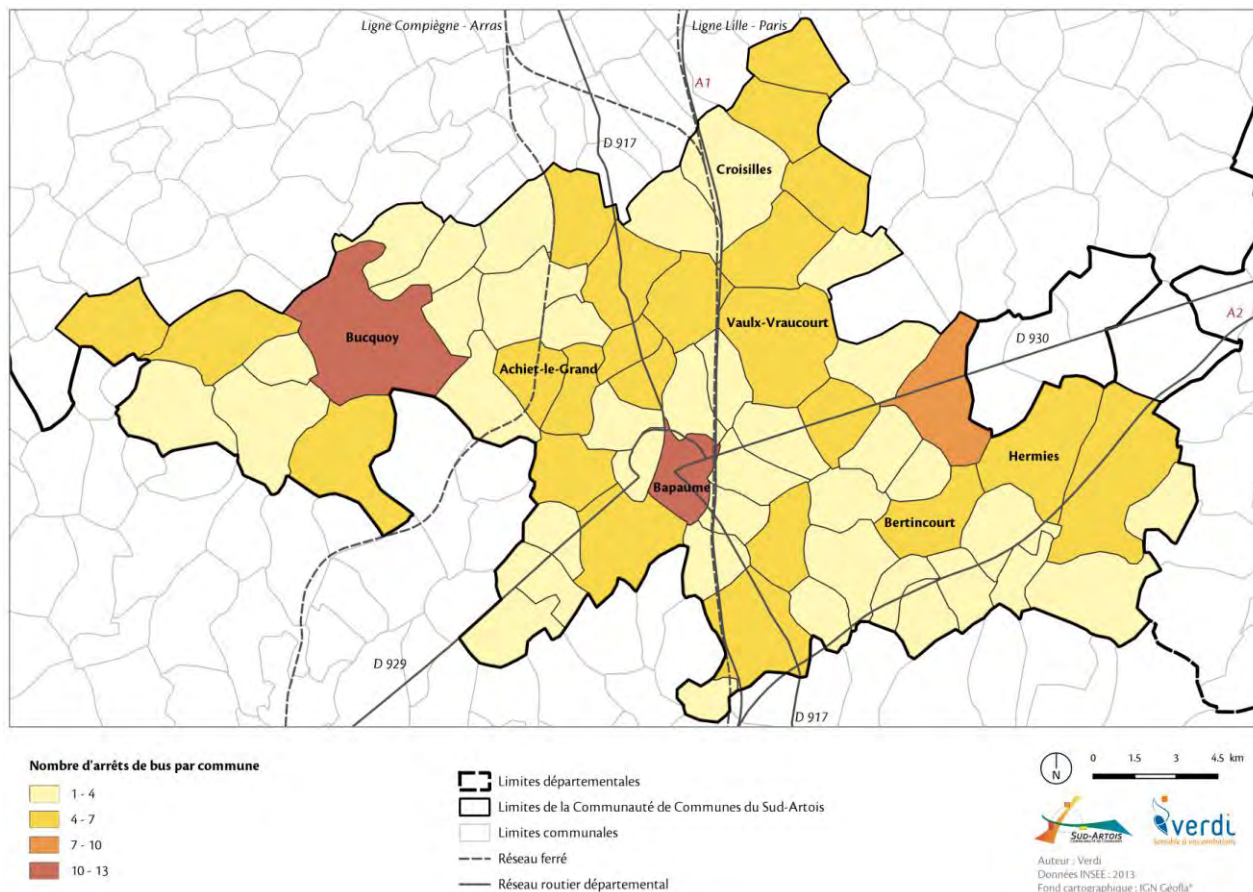
	Mairie – école – rue de l'église Rue d'Arras Rue Notre-Dame Salle des Fêtes
BEHAGNIES	Mairie – école Route de Bapaume RD 917
BERTINCOURT	Collège Jacques-Yves Cousteau Mairie – rue Clémenceau Monument aux morts Rue de l'Hérault
BEUGNATRE	Cimetière Mairie
BEUGNY	La Casita Mairie – école Rue d'Haplincourt
BIEFVILLERS-LES-BAPAUME	Mairie – rue de l'église
BIHUCOURT	Ecole - rue de la Cité Mairie Rue de la Sucrierie
BUCQUOY	Ecole –église Ecole primaire Essarts – abri Essarts – poteau Lycée le Druet Place Rue d'en Haut Rue d'Hallingues Rue du Moulin Rue Saint-Eloi
BULLECOURT	Ecole – rue de l'école La Raperie Mairie -rue deDouai
BUS	Eglise – Grande rue Eglise – rue de Rcoquigny
CHERISY	Mairie – école Rue d'Arras Rue de Vis
COURCELLES-LE-COMTE	Carrefour Mairie – école – rue de Verdun
CROISILLES	Place - église
DOUCHY-LES-AYETTE	Rue d'Ayette
ECOUST-SAINT-MEIN	Ecole – Grande rue Ecole – ruelle Pourchain Eglise - rue du Fief
ERVILLERS	Ecole – rue de l'Eglise Mairie Rue de Mory
FAVREUIL	Mairie – école – rue de Mory Rue de Beugnâtre
FONCQUEVILLERS	Gendarmerie Mairie- école – rue Haute

	Monument Rue Haute
FONTAINE-LES-CROISILLES	Ecole – rue Albert Michel Mairie Rue des Près
FREMICOURT	Mairie - école
GOMIECOURT	Ecole – rue de Bihucourt Eglise
GOMMECOURT	Mairie – école
GREVILLERS	Cantine Face cantine Mairie – école – Grand rue Monument
HAMELINCOURT	Mairie – école Monument – rue du Comté Rue de la Mairie
HAPLINCOURT	Rue de la Croix
HAVRINCOURT	Château Mairie – école Place – rue des Galettes
HEBUTERNE	Mairie – école
HERMIES	Grand Place Salle des fêtes Stade G. Camier
LE SARS	Mairie Mairie – salle de fêtes
LE TRANSLOY	Eglise – rue de l'Eglise Mairie – école – rue de l'Eglise Rue Fore
LEBUCQUIERE	Monument – rue de Vêlu
LECHELLE	Eglise
LIGNY-THILLOY	Ecole – rue Miraumont La Barque Mairie – école Mairie – rue de Miraumont Rue de Cappy
MARTINPUICH	Eglise – école
METZ-EN-COUTURE	Mairie
MORCHIES	Rue Principale
MORVAL	Transformateur
MORY	Ecole Mairie Place Place – rue de Bapaume
MOYENNEVILLE	Eglise Mairie – école
NEUVILLE-BOURJONVAL	Mairie- école
NOREUIL	Mairie – école
PUISIEUX	Ecole – mairei Restaurant scolaire - salle Poly Rue du 8 mai

	Rue du 8 mai – rue d'Hébuterne Serre
RIENCOURT-LES-BAPAUME	Mairie
ROCQUIGNY	Mairie – école
RUYAULCOURT	Ecole – rue de l'Eglise Eglise
SAILLY-AU-BOIS	Mairie – école – rue Haute Rue du Charron
SAINT-LEGER	Mairie – école – rue de Vaulx Rue de Croisilles
SAPIGNIES	Eglise – rue Principale Mairie – école – rue Principale RD 917
SOUASTRE	Ecole – rue Bayencourt Ecole – rue de Saint-Amand Mairie – rue de Saint-Amand Rue de Pas-en-Artois
TRESCAULT	Mairie – rue de Cambrai Rue d'Havrincourt
VAULX-VRAUCOURT	Ecole – rue Cagen Penel Grand Rue La Conserverie – route de Mory Maison de retraite
VELU	Mairie – rue de Beaumetz
VILLERS-AU-FLOS	Eglise Mairie – école – Grand rue Mairie – école – rue de Riencourt
WARLENCOURT-EAUCOURT	La Brioche Rue de l'Eglise
YTRES	Ecole – rue P. Watel Mairie - église

Par ailleurs, la Régie Départementale de Transports du Pas-de-Calais (RDT 62), installée à Bapaume, assure une activité de transports publics de voyageurs par autocars, portant sur des lignes routières régulières, des services scolaires, des dessertes d'établissements spécialisés, des transports de personnels et des services périscolaires et occasionnels.

Figure 10 : Desserte en bus par commune (nombre d'arrêts de bus)



Il n'existe pas de plan du réseau de bus du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, ce qui ne valorise pas l'existence de ce réseau de bus.

Le réseau assure ainsi la desserte de toutes les communes rurales mais souffre d'une offre limitée selon les lignes. Les horaires et arrêts conviennent davantage aux navettes domicile-étude qu'aux déplacements domicile-travail. Les lignes et horaires permettent en effet de desservir :

- les collèges Carlin Legrand et Saint Jean-Baptiste de Bapaume,
- le collège Jacques-Yves Cousteau de Bertincourt,
- le lycée professionnel de Bapaume,
- et le lycée Druet de Bucquoy.

On note tout de même que la gare d'Achiet-le-Grand est accessible en bus depuis plusieurs communes :

- Achiet-le-Petit (arrêt de la place),
- Avesnes-les-Bapaume (route d'Achiet),
- Bapaume (collège Carlin Legrand, collège Saint -Jean-Baptiste, lycée professionnel, rue du Général Frère, RDT 62 rue de la Gare),
- Biefvillers-les-Bapaume (mairie rue de l'église),
- Bihucourt (mairie, rue de la Sucrierie),

- Bucquoy (école – église, lycée le Druet, rue d'En-Haut),
- Bullecourt (mairie – rue de Douai),
- Croisilles (place – église),
- Ecoust-Saint-Mein (école – grande rue),
- Ervillers (rue de Mory),
- Favreuil (rue de Beugnâtre),
- Gomiécourt (église),
- Grévillers (monument),
- Hamelincourt (monument – rue du Comté),
- Mory (mairie),
- Sapignies (église – rue Principale).

L'offre de bus dans les territoires ruraux constitue donc une réponse à des besoins de déplacement des populations scolaires, mais **reste partielle dans la perspective d'un report modal du transport automobile vers le transport collectif. Le nombre d'allers-retours quotidiens demeure limité.**

Ainsi, **le niveau de services offert par le réseau interurbain sur le territoire de la CCSA est globalement limité et insuffisant, s'adressant à un public spécifique (la population scolaire).** Les dessertes sont par ailleurs stoppées durant les vacances scolaires.

Du point de vue du développement durable, le positionnement du Sud-Artois et ses enjeux d'accessibilité nécessitent de réfléchir aux moyens de limiter l'impact des flux routiers via les transports en communs.

Afin de promouvoir dès aujourd'hui de nouvelles pratiques en matière de mobilité, le territoire doit réfléchir notamment au développement de transports alternatifs propres et collectifs (transports en commun adaptés au caractère rural du territoire, transport à la demande, covoiturage, autopartage...).

Enfin, sur le territoire, tous les habitants n'ont pas la même facilité d'accès aux transports, et donc d'accès aux équipements ou à l'emploi. C'est pourquoi il est nécessaire d'améliorer les conditions de déplacement des habitants, notamment des jeunes, des personnes en recherche d'emploi, des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite, afin de **garantir un accès à la mobilité à tous.**

4. La circulation fluviale

Le Canal Seine-Nord Europe est un projet inscrit dans le Grenelle de l'Environnement et ayant pour but une augmentation du trafic fluvial de marchandises et donc une diminution du trafic routier.

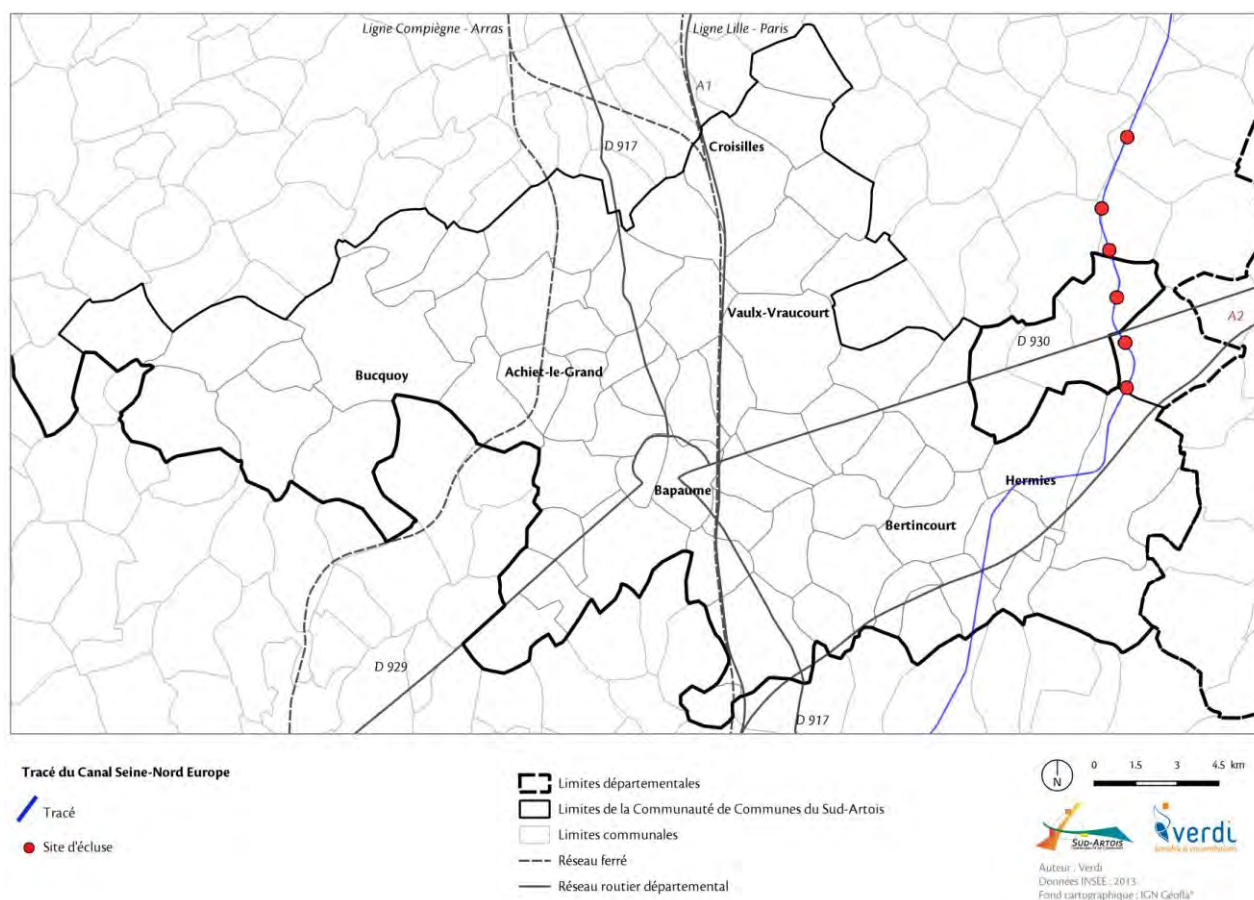
Le Canal va offrir un attrait en termes touristiques (le canal sera un point d'appui d'une découverte du patrimoine local), mais également en termes de mobilité sur le territoire du Sud-Artois. En effet, plusieurs communes (Ytres, Bertincourt, Ruyaulcourt, Hermies et Havrincourt) sont concernées par le passage du futur canal.

Ce canal, d'une longueur de 107 kilomètres entre Compiègne et Aubencheul-au-Bac (entre Douai et Cambrai), aura une profondeur d'eau de 4,5 mètres et une largeur de surface de 54 mètres. Il comptera 6 écluses, ainsi qu'une écluse permettant de communiquer avec le Canal du Nord à proximité de Péronne. Une soixantaine de ponts sont prévus sur l'ensemble du tracé pour pouvoir le franchir.

Le projet va participer au développement de l'économie locale, dans la mesure où sur le territoire, environ 1 500 emplois locaux seront créés.

Il est prévu que les premiers travaux débutent en 2017, dans la partie sud du tracé, pour une mise en service planifiée en 2025.

Figure 11 : Tracé du Canal Seine-Nord Europe



Source : <http://www.vnf.fr/sigfed/carto/cartes/228>

Le Canal Seine-Nord Europe est le maillon manquant vers le réseau fluvial européen à grand gabarit, puisqu'il permettra de faire le lien entre le maillage présent en Europe du Nord (Pays-Bas-Belgique-France) et le bassin de la Seine.

La réalisation du Canal permettra ainsi de bénéficier d'un effet « réseau ». Profitant directement aux bassins du Nord-Pas-de-Calais et de la Seine, il facilitera aussi le transport des marchandises vers la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne. Le Canal fluidifiera la circulation des marchandises et permettra une augmentation des trafics : il facilitera ainsi les échanges entre l'Europe du Nord et les ports de Dunkerque, Le Havre et Rouen.

Figure 12 : Tracé du Canal Seine-Nord Europe à plus grande échelle



Le Canal Seine-Nord Europe constitue une véritable opportunité pour le territoire, tant en termes de déplacements qu'en termes de gain économique, et ce notamment via la programmation du projet d'une base de loisirs en continuité du Bois Durieux. Il permettra de renforcer la position stratégique de la région Hauts-de-France mais également plus particulièrement de la Communauté de Communes du Sud-Artois.

Le projet de Canal Seine-Nord Europe et de la base de loisirs en continuité du Bois Durieux permettront notamment d'impulser une nouvelle politique touristique à dominante loisirs, nature et sport, qui devra être accompagnée d'aménagements adéquats.

5. L'inter-modalité

L'inter-modalité correspond au recours à plusieurs modes de transports pour satisfaire les besoins de déplacement des personnes et/ou de transport de marchandises. L'inter-modalité correspond à la fin d'un modèle unique : tout-voiture ou tout-camion, et au développement des modes de transport doux (vélo, marche) ou des transports en commun.

La gare d'Achiet-le-Grand dispose d'un espace de stationnement, permettant ainsi l'inter-modalité entre les moyens de transports voiture et train.

De plus, plusieurs bus arrivent à la gare d'Achiet, provenant de différentes communes du Sud-Artois, et permettant de combiner bus et train : notamment Achiet-le-Petit, Bapaume, Bucquoy, Croisilles, Ecooust-Saint-Mein, Ervillers, Grévillers, Hamelincourt...

La SNCF a mis en place le dispositif « TER + vélo », qui permet aux usagers du TER de se déplacer également avec son vélo dans le train, sous réserve de places disponibles à bord des trains.

On compte par ailleurs sur le territoire **peu d'aires de covoiturage et peu d'initiatives de covoiturage.**

Afin de favoriser l'inter-modalité, il s'agira de lier des réflexions complémentaires autour de la desserte ferroviaire (train), du développement des dessertes en transports en commun (bus) et du covoiturage. Les marges de manœuvres résident particulièrement dans les liaisons vers Arras, Lens-Douai, Cambrai ou Lille, qui sont les principaux espaces dans lesquels s'effectuent les flux domicile-travail.

Différentes initiatives locales de transport sont recensées sur le territoire de la CCSA ou du département du Pas-de-Calais ; pour répondre aux besoins en déplacement des populations et notamment celle les plus vulnérables (personnes âgées, chômeurs...) :

- Le dispositif Oscar propose des trajets à 1€ le billet,
- Le dispositif Oscar qui bénéficie d'un atout de par son opérabilité billettique via la carte Pass Pass, qui permet une inter-modalité avec le TER et l'ensemble du réseau régional,
- Le projet de mise en place d'aires de covoiturage sur le territoire (qui pourrait être implantée à proximité de l'échangeur autoroutier de l'A1 à Bapaume, sur une zone calibrée à 45 places),
- La volonté d'instaurer un Transport à la Demande (TAD) accessible aux personnes à mobilité réduite, desservant les principaux bourgs du Pas-de-Calais

6. Synthèse

SYNTHESE : LES TRANSPORTS EN COMMUN	
ATOUPS	FAIBLESSES
<p>Une gare principale plutôt bien desservie : Achiet-le-Grand, et une halte (la halte de Courcelles-le-Comte).</p> <p>De nombreuses lignes de bus, empruntées par le public scolaire.</p> <p>Une desserte de l'ensemble des communes par les transports collectifs du réseau Oscar.</p> <p>Le passage de la Régie Départementale des Transports (RDT 62) : réseau de transport pour les scolaires et autres populations.</p>	<p>Une seule gare sur tout le territoire.</p> <p>Une absence de gare à Bapaume.</p> <p>La vétusté de la gare d'Achiet-le-Grand.</p> <p>Une fréquence insuffisante sur la halte de Courcelles-le-Comte.</p> <p>Une absence de fret ferré.</p> <p>Une absence de stationnement pour les vélos à proximité de la gare.</p> <p>Une desserte en transports en commun territorialement inégale.</p> <p>Des lignes de bus aux horaires et fréquences non attractifs pour les actifs (davantage destiné aux scolaires).</p> <p>Un manque d'initiatives de covoiturage.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>L'arrivée du Canal Seine-Nord Europe et de la base de loisirs en continuité du bois Durieux.</p> <p>Un réseau de bus à développer pour les autres populations que le scolaire.</p> <p>Une inter-modalité en développement (projet d'aire de covoiturage, volonté d'instaurer un Transport à la Demande...).</p> <p>La reconversion de la friche au niveau de la gare de Bapaume.</p> <p>La création d'une gare TGV sur Croisilles.</p> <p>Le développement de l'inter-modalité entre le vélo et le train.</p>	<p>Le risque de fermeture de la gare d'Achiet-le-Grand.</p> <p>La disparition de la halte ferrée de Courcelles-le-Comte.</p> <p>La disparition de la Régie Départementale des Transports.</p> <p>Des zones enclavées et peu desservies en termes de transports en commun.</p>

ENJEUX

- ✓ **Faciliter les déplacements au sein du territoire, en particulier vers et entre les équipements structurants.**
- ✓ **Améliorer le rabattement vers les gares (Achiet-le-Grand notamment, mais aussi Cambrai et Arras) et vers les grands pôles d'emplois à proximité.**
- ✓ **Développer la complémentarité entre les dessertes ferroviaires et les dessertes de transport en commun.**
- ✓ **Renforcer la fréquence du passage des transports en commun, afin de limiter les flux routiers sur le territoire et désengorger le trafic.**
- ✓ **Réfléchir au développement de transports alternatifs propres et collectifs (transports en commun, transport à la demande, covoiturage, auto-partage,...).**
 - ✓ **Améliorer l'accès au futur Canal Seine-Nord Europe.**
 - ✓ **Garantir un accès à la mobilité à tous les habitants.**
 - ✓ **Diversifier l'accès aux sites touristiques (sites mémoriaux et cimetières notamment).**
- ✓ **Contribuer au développement touristique du territoire, notamment avec l'arrivée du Canal Seine-Nord Europe.**

III. Les circulations douces

1. Ce que nous dit le futur SCoT de l'Arrageois

Le SCoT s'efforce de trouver de véritables alternatives à l'usage de la voiture tant dans les déplacements internes qu'externes et de contribuer ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le SCoT se fixe comme objectifs de :

- Satisfaire les besoins de mobilité de l'ensemble de la population, tout en mettant en œuvre un véritable report modal au profit des transports collectifs et des déplacements doux
- Diminuer la place de la voiture en ville et exercer un véritable report modal des déplacements vers le transport collectif et les déplacements doux (développement des liaisons douces, des continuités cyclables)
- Faciliter les déplacements internes au cœur des villages, par la mise en place de réseaux continus et sécurisés de modes doux et cycles
- Redistribuer l'espace public en faveur des modes doux et collectifs
- Sécuriser la desserte piétonne des principaux pôles
- Densifier et améliorer le maillage du réseau de pistes cyclables et modes doux
- Prendre en compte les modes doux dans tous les nouveaux aménagements, en veillant à la préservation de continuités avec le tissu urbain existant

2. Les circulations douces

En termes de déplacements doux sur la CCSA, il existe de nombreux tronçons aménagés, mais peu mis en valeur. Le réseau est incomplet et ne permet pas des déplacements doux d'une extrémité à l'autre du territoire.

- **Les circuits de randonnée du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)**

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est un instrument qui permet au conseil départemental de protéger un réseau de chemins ruraux utilisés pour la promenade ou la randonnée.

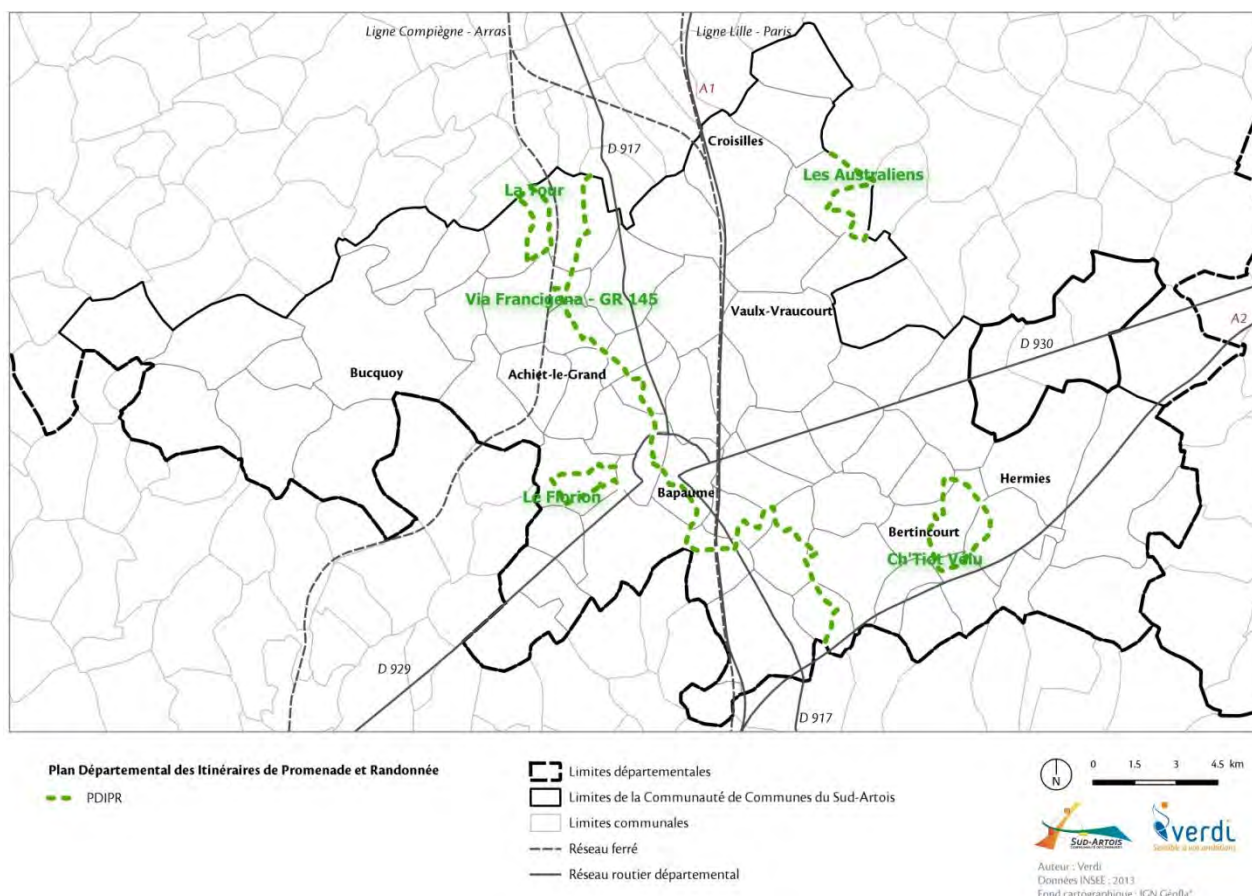
La loi précise que si un projet d'aménagement interrompt un itinéraire inscrit au PDIPR, l'aménageur se doit de proposer un itinéraire de substitution de qualité égale.

Le dispositif permet de pérenniser un réseau de chemins ruraux, qui peut alors être emprunté par les randonneurs, mais aussi par la faune et la flore.

La Communauté de Communes du Sud-Artois est concernée par le PDIPR du Pas-de-Calais.

La carte suivante présente les différents cheminements du PDIPR parcourant le territoire.

Figure 13 : Carte des circuits de randonnée du PDIPR



En plus des circuits indiqués sur la carte, le territoire compte également un autre itinéraire de promenade et de randonnée : il s'agit du circuit du Moulin du Bois, qui traverse la commune de Souastre et est géré par la CC des Campagnes de l'Artois.

Celle-ci est traversée par l'itinéraire de **Grande Randonnée GR 145 – Via Francigena**, ancienne voie de pèlerinage qui relie Canterbury à Rome. La Via Francigena traverse le Sud-Artois entre Hamelincourt et Rocquigny.

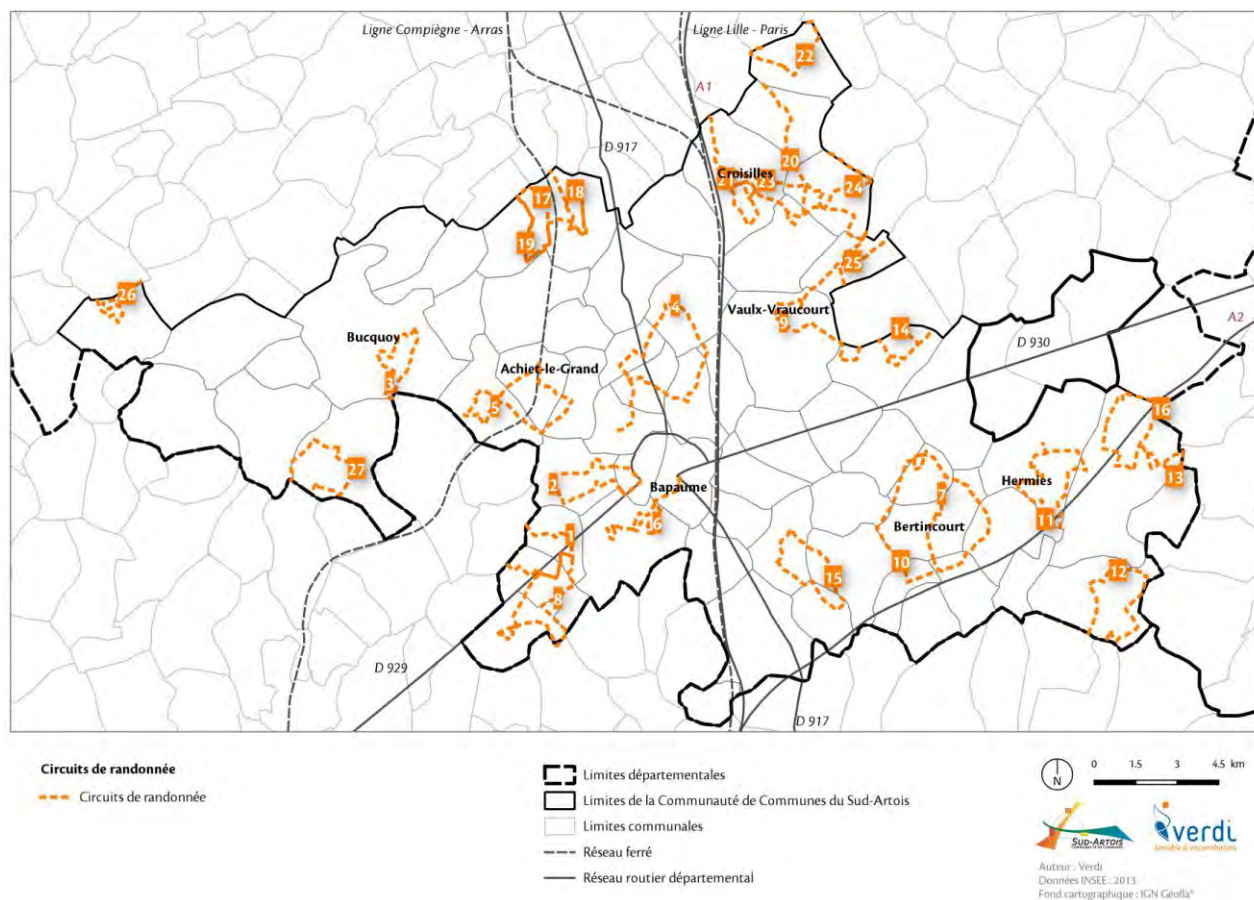
De même, la CCSA est traversée par les itinéraires de randonnée pédestres suivants du réseau départemental « le Pas-de-Calais à vos pieds » :

- « les Australiens » (Bullecourt),
- « le Ch'tiot Vélou » (Bertincourt, Bus, Ruyaulcourt, Vélou, Ytres),
- « la Tour » (Moyenneville),
- « le Florion » (Avesnes-les-Bapaume, Gréwillers, Ligny-Thilloy).

Dans le cadre du PLUi, il convient de respecter les règles applicables en matière de PDIPR et de maintenir l'état et les qualités paysagères des chemins empruntés qui contribuent de façon majeure à l'intérêt et la conservation des itinéraires.

- Les autres circuits de randonnée

Figure 14 : Carte des autres circuits de randonnée sur la CCSA



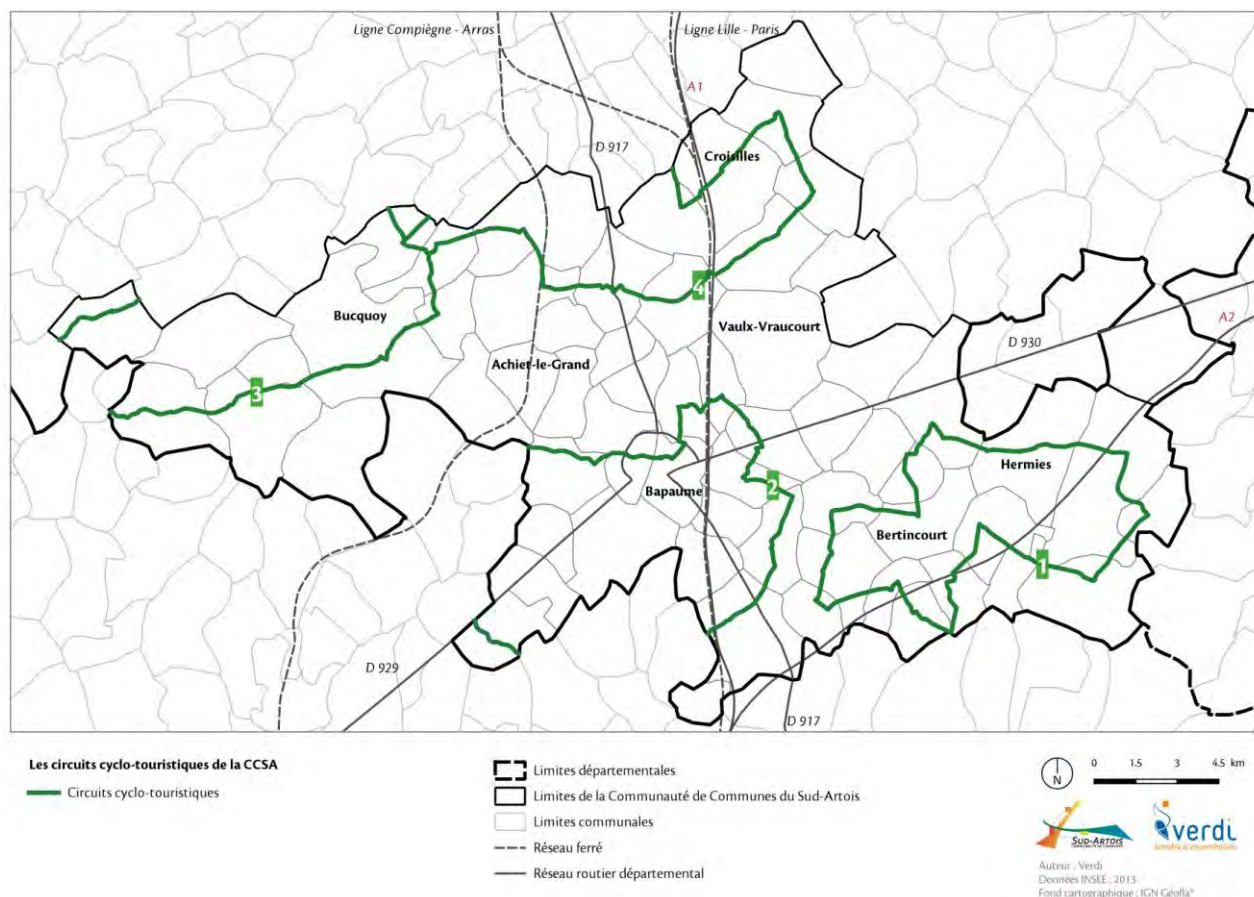
De nombreux sentiers de randonnée (pédestres ou cyclables) sont également balisés pour découvrir le territoire et son patrimoine. Ils sont identifiés sur la carte ci-dessus et sur le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : Liste des autres circuits de randonnée sur la CCSA

N° sur la carte	Nom du circuit	Communes traversées	Distance
1	Le sentier de la butte de Warlencourt-Eaucourt	Warlencourt-Eaucourt	9 km
2	Le Florion	Gréwillers, Avesnes-les-Bapaume	8,7 km
3	Le sentier du tour de Bucquoy	Bucquoy	6 km
4	Sur les traces de la guerre Franco-prussienne de 1870-1871	Biefvillers-les-Bapaume, Béhagnies, Mory, Favreuil, Sapignies	17 km
5	Le sentier des trois Pourchains	Achiet-le-Grand, Achiet-le-Petit, Bihucourt	14 km
6	Le sentier de la ronde des Tilleuls	Bapaume, Ligny-Thillooy	11 km
7	Le sentier de Ch'Tiot Vélu	Vélu, Bertincourt, Ruyaulcourt, Ytres	9 km
8	Le sentier de l'Abbaye d'Eaucourt	Martinpuich	15 km
9	Le sentier de l'Hirondelle	Vaulx-Vraucourt	17 km
10	Le sentier des anciens chemins	Ryaulcourt, Bus et Vélu	13 km
11	Le sentier des Bannis	Hermies, Havrincourt	10 km
12	Le sentier des Bosquets	Metz-en-Couture	10 km
13	Le sentier des Ecoliers	Havrincourt	5 km
14	Le sentier des Huguenots	Morchies	11 km
15	Le sentier des trois clochers	Rocquigny, Villers-au-Flos, Barastre	7,5 km
16	Le sentier du tour du Canal du Nord	Havrincourt	8,5 km
17	Le sentier de la Tour	Moyenneville, Hamelin-court	6 km
18	Le sentier de la Chapelle	Hamelin-court	4 km
19	Le sentier des Ecoliers et ses variantes	Hamelin-court, Moyenneville	17 km
20	Le sentier du chemin Sansville	Croisilles, Ecoust-Saint-Mein, Bullecourt, Fontaines-Croisilles	18 km
21	Le sentier du tour du moulin	Croisilles	4 km
22	Le sentier des deux rivières	Chérisy	13 km
23	Le sentier de la voie verte	Ecoust-Saint-Mein, Croisilles	11 km
24	Le sentier des Australiens	Bullecourt	13 km
25	Le sentier du bois Gilles	Noreuil	7 km
26	Le sentier du moulin de bois	Souastre	12 km
27	Le sentier des Braves	Puisieux	11,5 km

- **Les circuits cyclo-touristiques**

Figure 15 : Carte des circuits cyclo-touristiques sur la CCSA



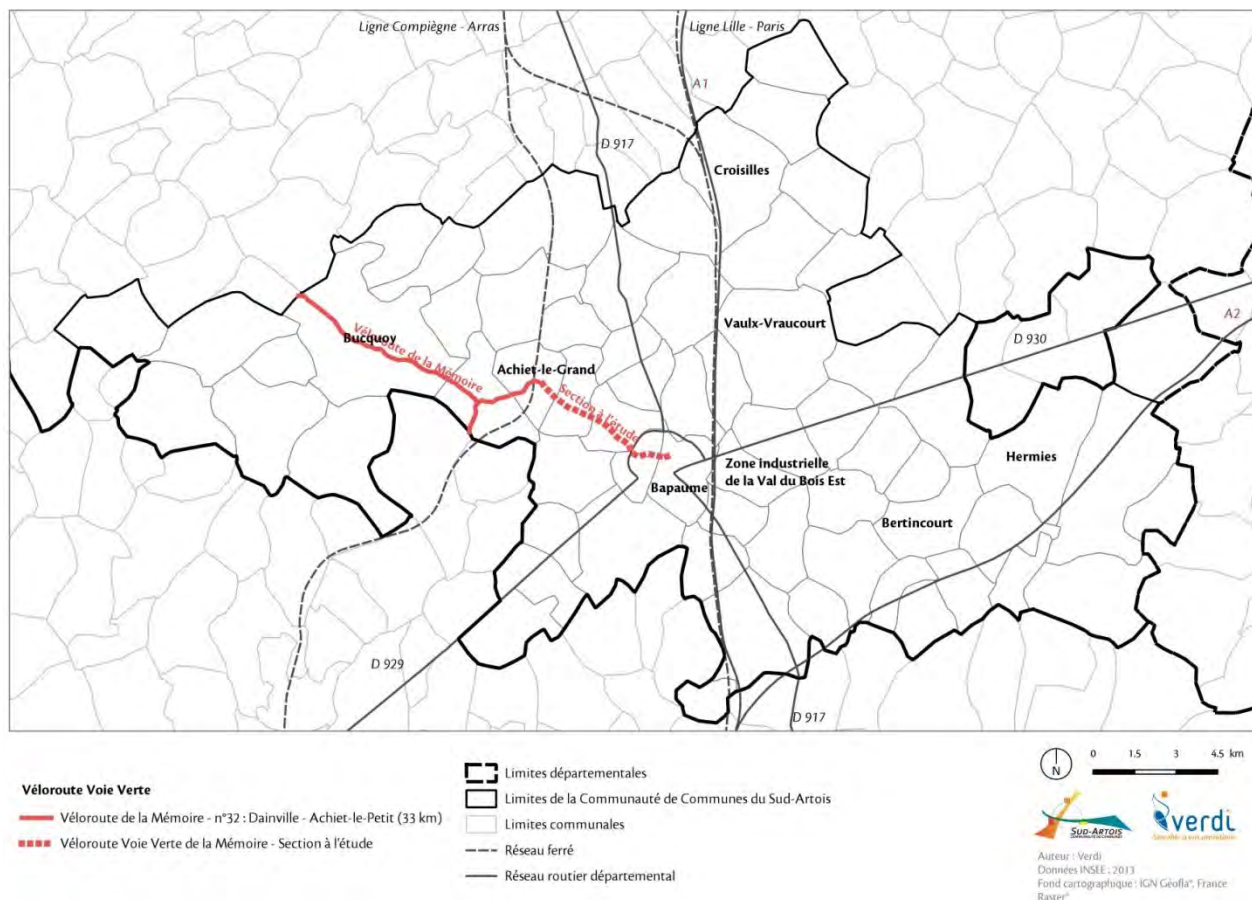
La Communauté de Communes du Sud-Artois est traversée par plusieurs circuits cyclo-touristiques. Ils sont identifiés sur la carte ci-dessus et sur le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Liste des circuits cyclo-touristiques sur la CCSA

N° sur la carte	Nom du circuit	Communes traversées	Distance
1	Les sillons	Hermies, Havrincourt, Trescault, Metz-en-Couture, Ruyaulcourt, Ytres, Léchelle, Bus, Rocquigny, Barastre, Haplincourt, Bertincourt, Vélou, Beaumetz-les-Cambrai	42 km
2	Les 4 chemins	Bapaume, Favreuil, Beugnâtre, Frémicourt, Villers-au-Flos, Beaulencourt, Le Transloy, Martinpuich, Grévillers, Avesnes-les-Bapaume	43 km
3	La clé des champs	Souastre, Douchy-les-Ayette, Ayette, Ablainzeville, Bucquoy, Hébuterne, Sailly-au-Bois	39 km
4	Les grandes plaines	Croisilles, Fontaine-les-Croisilles, Bullecourt, Ecoust-Saint-Mein, Mory, Ervillers, Moyenneville, Ayette, Douchy-les-Ayette, Saint-Léger	43 km

- **Les circuits de Vélo-route et Voie verte**

Figure 16 : Carte de la Vélo-route et voie verte sur la CCSA



Les vélo-routes et Voies vertes sont des aménagements en site propre, réservés aux déplacements non motorisés, et donc destinées aux piétons, cyclistes, rollers et aux personnes à mobilité réduite, dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale.

Ces voies facilitent l'accès aux principaux sites touristiques du Pas-de-Calais.

L'aménagement des Voies vertes, la valorisation des modes de déplacements doux, couplée à une accessibilité pour tous, répondent aux principes du développement durable.

Des projets européens visent à développer des liens plus étroits entre les réseaux vélo-routes et Voies vertes, afin de contribuer à une plus grande cohérence transfrontalière et à favoriser l'utilisation d'un mode de transport durable spécifique : le vélo. Ces projets complètent la **démarche européenne « EuroVélo »**, qui vise à promouvoir un réseau cohérent de vélo-routes ainsi qu'à développer un produit touristique respectueux de l'environnement.

Le territoire du Sud-Artois est concernée par une Véloroute départementale : il s'agit de **la Véloroute dite « de la mémoire »**, numérotée **32 au Schéma national des vélo-routes et voies vertes**, qui passe par les communes de Bucquoy et Achiet-le-Petit. Un projet d'extension de cette EuroVélo est en cours de réflexion. Le tracé permettrait notamment de traverser Bihucourt, Biefvillers-les-Bapaume, Avesnes-les-Bapaume et Bapaume.

- **La politique cyclable sur le département**

Le département souhaite promouvoir les modes de déplacement doux en permettant aux usagers d'y recourir facilement en toute sécurité, pour les déplacements quotidiens et de loisirs.

La volonté de développer l'usage du vélo ne peut se faire sans la constitution de véritables boucles cyclables, assurant un cheminement cohérent et sécurisé des déplacements à vélo.

C'est pourquoi, par délibération du 24 juin 2013, les élus du Conseil Départemental ont adopté la Politique cyclable du Département et les modalités de sa mise en œuvre.

A l'échelle régionale, un Plan Vélo régional a été adopté en novembre 2013, afin de favoriser la pratique cycliste et répondre à l'objectif inscrit dans le Schéma Régional Climat-Air-Energie, de division par quatre des émissions de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à 1990.

- **Les cheminements piétons**

En plus des itinéraires de randonnées identifiés plus haut, le territoire dispose de quelques cheminements piétons, essentiellement localisés à proximité des centres-bourgs, et de cheminements agricoles, traversant les plateaux agricoles, nombreux sur le Sud-Artois.

A noter également, la présence d'anciennes voies ferrées sur le territoire, qui constituent des potentiels de développement des modes doux. L'opportunité de ces cheminements devra être étudiée dans le cadre de leur valorisation.

Afin de promouvoir dès aujourd'hui de nouvelles pratiques en matière de mobilité et renforcer le maillage de circulations douces, le territoire doit réfléchir notamment à la présence des modes de déplacements doux (cyclisme, marche à pied) dans les aménagements, permettant de relier équipements et villages entre eux (zones de rencontre, itinéraires dédiés). Ces modes de transports doux s'intègrent complètement dans l'enjeu de multi-modalité.

La topographie du territoire ainsi que la proximité entre les villages du Sud-Artois rend ce mode de déplacement particulièrement intéressant. L'idée de reconversion de l'ancien tronçon ferroviaire allant de Hermies à Achiet-le-Grand en « Voie Verte » inscrite dans le Schéma Régional de la Trame Verte et Bleue mérite la réflexion.

Par ailleurs, compte tenu du caractère rural du territoire, il ne s'agit pas nécessairement de dessiner un véritable réseau de pistes cyclables ou de voies réservées aux piétons, mais plutôt de **chercher des solutions du côté des voies partagées.**

3. Synthèse

SYNTHESE : LES CIRCULATIONS DOUCES	
ATOUPS	FAIBLESSES
<p>De nombreux cheminements en modes doux (250 km de sentiers, qui favorisent la marche) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Circuits inscrits au PDIPR. - Autres circuits pédestres et cyclables. - Circuits cyclo-touristiques. - Itinéraire de Véloroute (Véloroute de la Mémoire). - Cheminements piétons communaux. <p>Le passage du circuit de Grande Randonnée GR 145 (Via Francigena).</p>	<p>Un manque de valorisation des circuits.</p> <p>Un manque de lien entre les circuits.</p> <p>Un manque d'entretien des chemins piétons (notamment la signalétique).</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Un travail à faire sur la valorisation des cheminements en modes doux.</p> <p>Un travail de bouclage des différents réseaux de cheminements doux à engager.</p> <p>La reconversion de l'ancien tronçon ferroviaire allant de Hermies à Achiet-le-Grand en « Voie Verte ».</p> <p>Présence d'anciennes voies ferrées, qui constituent des potentiels de développement des modes doux.</p> <p>La création systématique de pistes cyclables lors de l'aménagement de nouvelles voies ou de nouveaux axes de communication.</p> <p>Le développement de l'offre de locations ou de ventes en vélos électriques.</p>	<p>La dangerosité de certains axes routiers pour circuler en vélo.</p>

ENJEUX

- ✓ **Valoriser les sentiers de randonnée du territoire.**
- ✓ **Réfléchir à une liaison des équipements et villages entre eux par voie de modes doux.**
- ✓ **Diminuer la place de la voiture en ville et exercer un véritable report modal des déplacements vers les déplacements doux.**
- ✓ **Redistribuer l'espace public en faveur des modes doux : développer les voies partagées.**
- ✓ **Intégrer la présence des déplacements modes doux dans les futurs projets d'aménagement.**
- ✓ **Etudier l'opportunité de cheminements sur les anciennes voies ferrées du territoire.**
- ✓ **S'appuyer sur le tourisme pour développer les modes doux existants.**

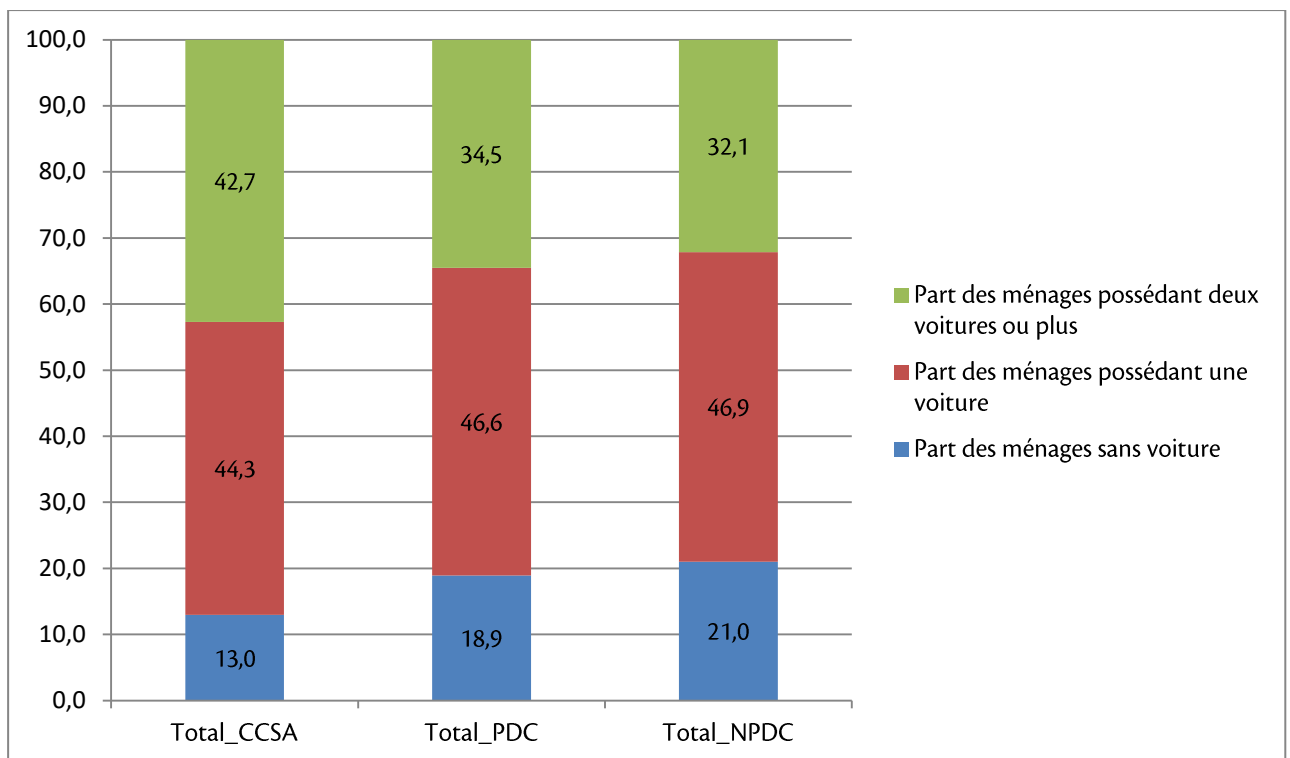
IV. Les habitudes de déplacements

1. Ce que nous dit le futur SCoT de l'Arrageois

Le SCoT se fixe comme objectifs de Prendre en compte les besoins des différents usagers en répondant aux besoins de déplacements des actifs, des scolaires, des demandeurs d'emploi, des touristes et en adaptant l'offre aux besoins.

2. Taux de motorisation des ménages: Une mobilité dominée par l'usage de l'automobile

Figure 17 : Motorisation des ménages de l'intercommunalité



Le Sud-Artois est caractérisé par un taux de motorisation élevé : plus de 85% des ménages disposent d'au moins une voiture (80% sur le département du Pas-de-Calais).

Les habitants sont également plus nombreux à posséder deux véhicules (42,7%) que dans le Département (34,5%) et la Région (32,1%)

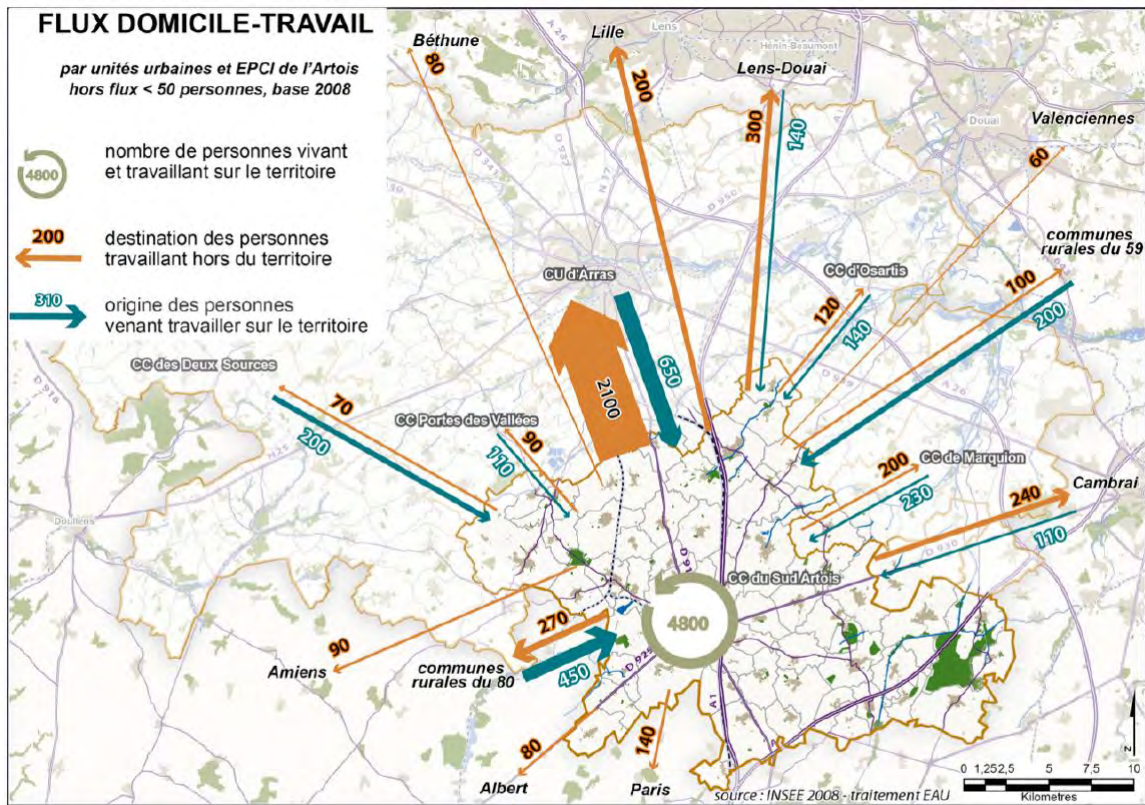
La part des ménages ne possédant pas de voiture (13%) est plus faible sur le territoire du Sud-Artois que sur les autres échelles territoriales.

Ces données traduisent bien **les besoins de déplacements** de la population dans un monde rural en l'absence de service de transports en commun très développés.

Le taux d'équipement automobile est donc important sur la CCSA.

3. Les flux domicile-travail (migrations pendulaires)

Figure 18 : Flux domicile-travail



Source : Analyse du fonctionnement global du pays d'Artois au travers de ses composantes sociales, économiques & environnementales, cahier n°5 (PROSCOT)

Figure 19 : Flux sortants domicile-travail

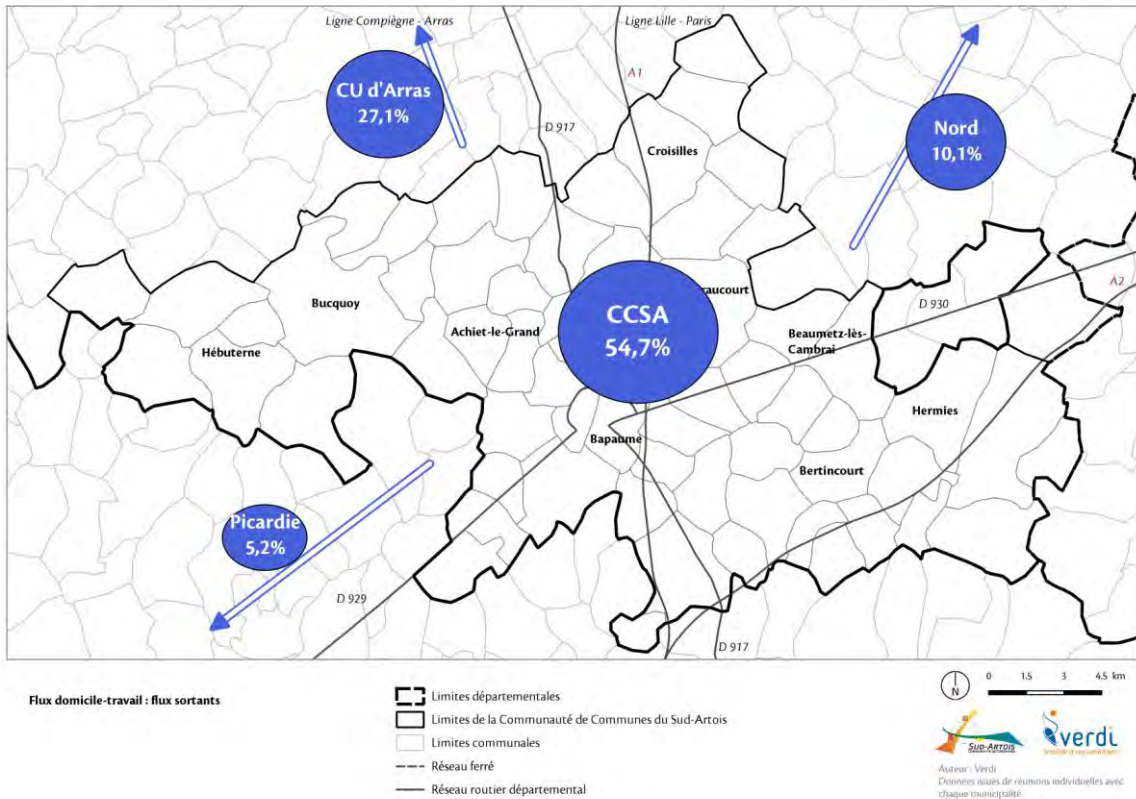


Figure 20 : Flux entrants domicile-travail

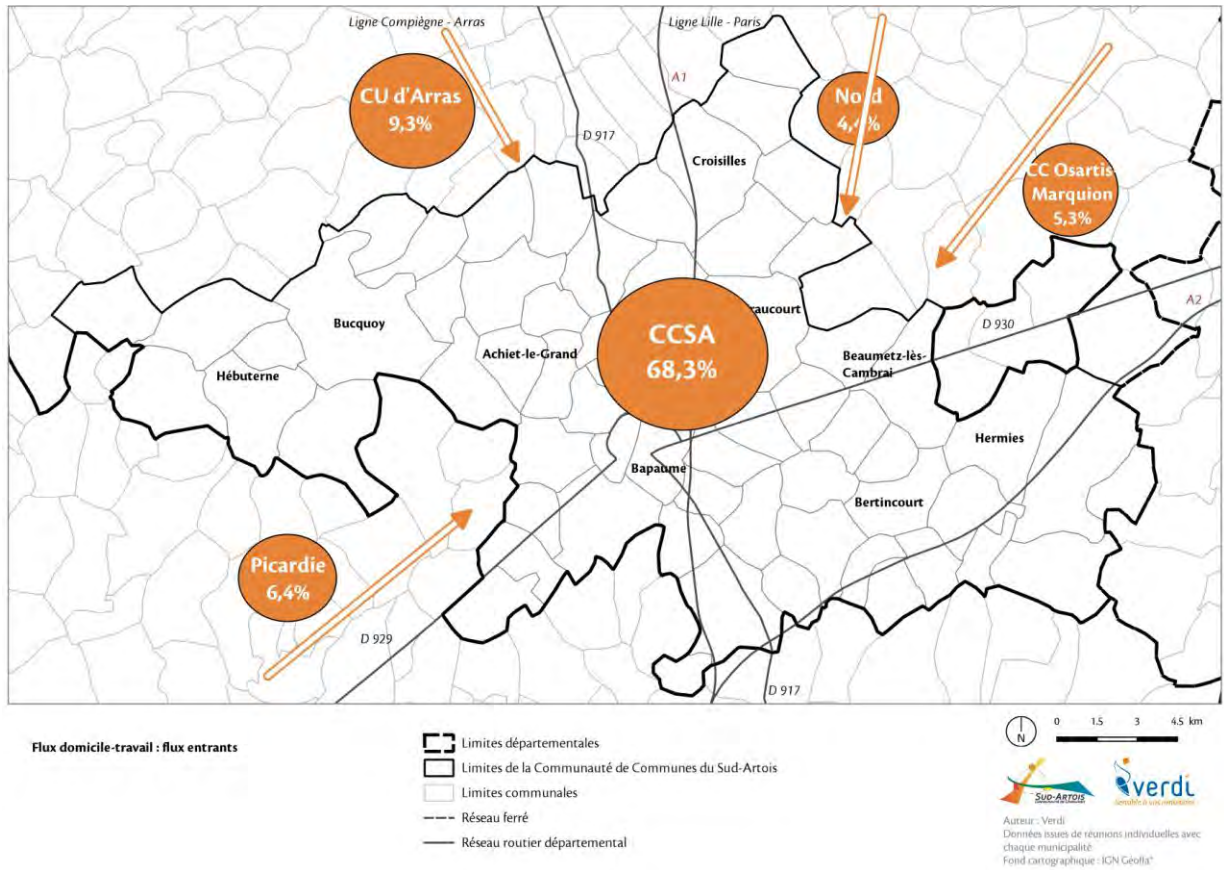
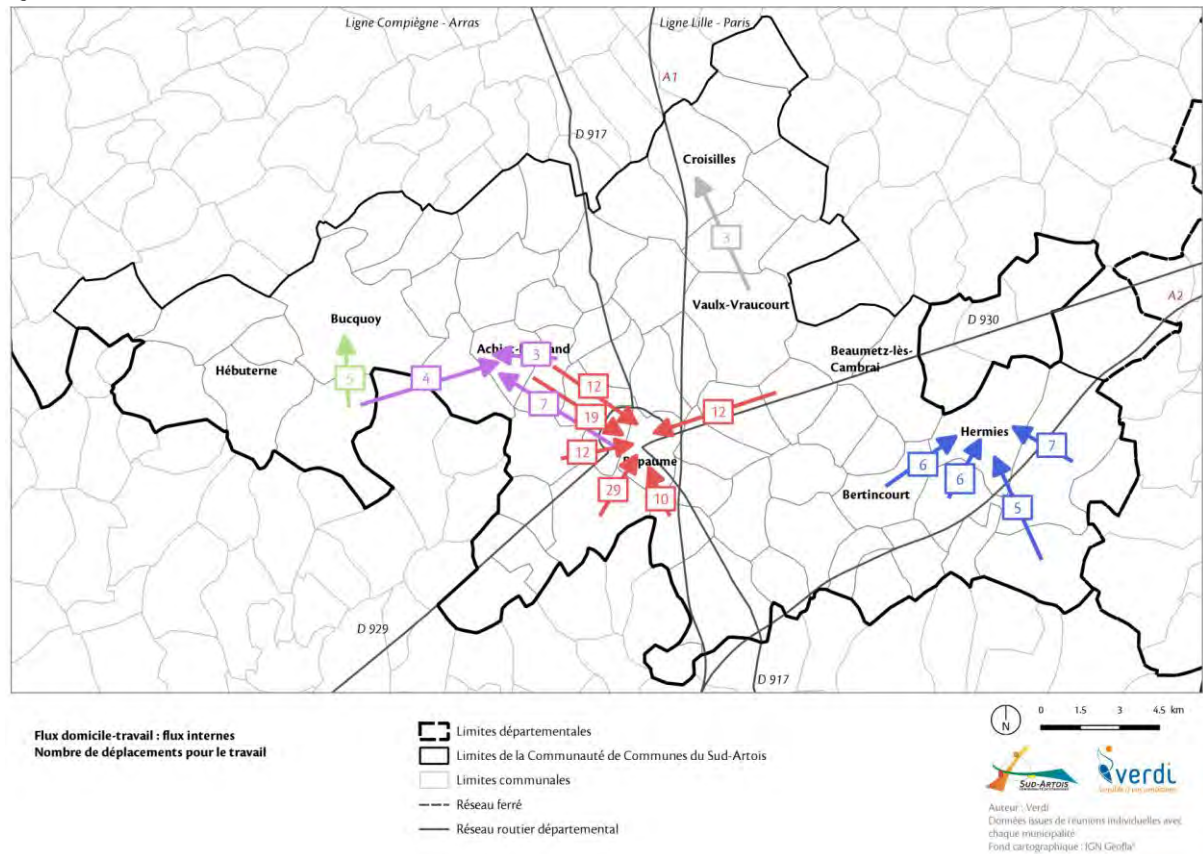


Figure 21 : Flux internes domicile-travail



Si **4 800 personnes habitent et travaillent sur le territoire (un peu plus de la moitié)**, on note sur le territoire, la présence de **nombreuses migrations pendulaires**, traduisant peut-être une offre d'emplois pas assez adaptée aux qualifications et diplômes des actifs de l'intercommunalité.

Ce phénomène peut également s'expliquer par la **présence de grandes zones d'emplois à proximité**, comme l'indique la carte ci-dessus, issue de l'analyse du fonctionnement global du Pays d'Artois au travers de ses composantes sociales, économiques et environnementales, réalisé par PROSCOT en 2008. Ces zones d'emplois bénéficient d'un accès direct depuis l'intercommunalité par l'autoroute A1.

- 2 100 habitants vont travailler tous les jours dans la zone d'emplois d'Arras (environ 22%),
- 300 habitants vont travailler tous les jours dans la zone d'emplois de Lens-Douai
- 240 habitants vont travailler tous les jours dans la zone d'emplois de Cambrai
- 200 habitants vont travailler tous les jours dans la zone d'emplois de Lille

La zone d'emplois d'Arras semble donc être une destination privilégiée dans la mobilité des actifs de la Communauté de Communes.

A l'inverse, on note également la présence de flux entrants, c'est-à-dire des personnes habitants dans la Communauté de Communes du Sud-Artois et qui travaillent à l'extérieur de celle-ci :

- 650 habitants de la CU d'Arras viennent travailler au sein de la CCSA,
- 450 habitants des communes rurales de la Picardie viennent travailler au sein de la CCSA,
- 230 habitants de la CC d'Osartis-Marquion viennent travailler au sein de la CCSA.

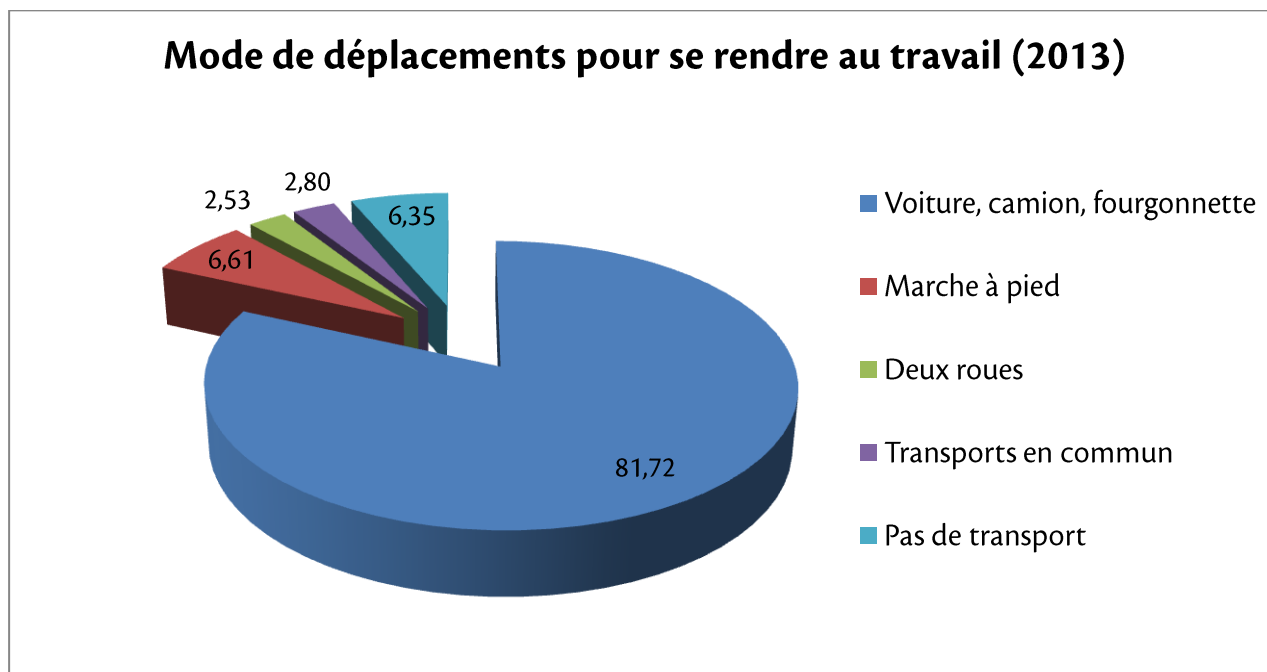
Cette caractéristique génère des **déplacements importants**, rendus possibles par la présence de faisceaux routiers faisant l'interface entre Arras, Cambrai, voire Albert, Amiens et Péronne.

L'amplitude et la provenance géographique des navettes domicile-travail rendent compte de plusieurs choses :

- La CCSA détient un pôle d'emploi secondaire : Bapaume, qui permet d'irriguer sa périphérie,
- Le territoire apparaît comme une tête de pont des échanges régionaux, mais également avec la Picardie,
- La Sud-Artois structure et organise des échanges de proximité,
- Il détient une certaine autonomie, dans le sens où plus de la moitié des emplois sont occupés par ses résidents, mais sans pour autant masquer des liens assez étroits avec Arras, qui est le pôle d'emploi majeur du Sud du Nord-Pas-de-Calais.

La localisation des activités et des emplois a donc entraîné une **dissociation des dynamiques résidentielles et économiques, participant à un accroissement des déplacements. Le rapprochement des lieux de résidences et des lieux de vie**, qui permettra un accès généralisé aux services pour tous les habitants du Sud-Artois, **constitue un enjeu du territoire.**

Figure 22 : Modes de déplacements pour se rendre au travail



81,72% des actifs du Sud-Artois utilisent leur voiture pour aller travailler, qui reste donc de loin le moyen de transport le plus employé pour rejoindre le travail depuis le domicile. Ce taux est supérieur à celui de la région Hauts-de-France (77,3%).

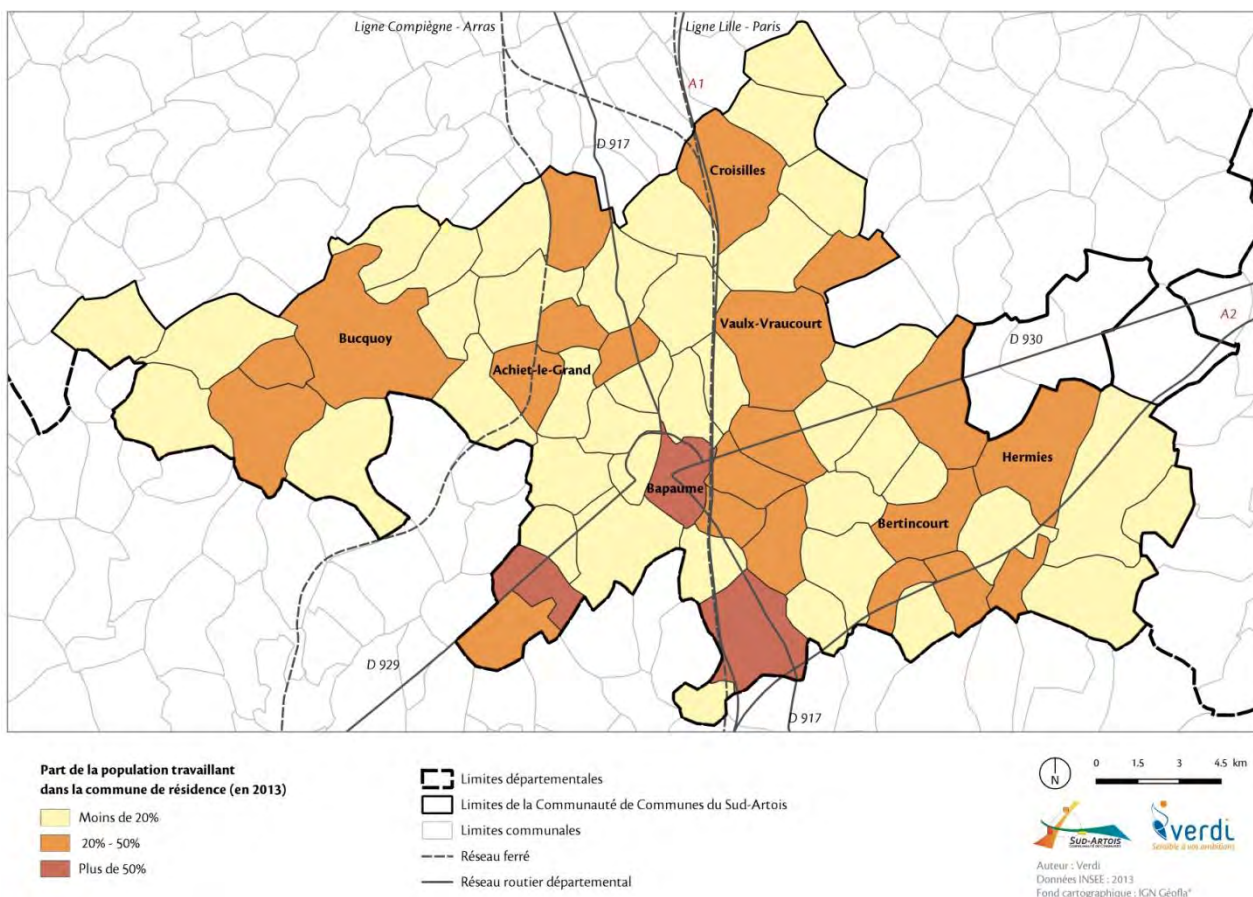
Hormis la voiture, d'autres moyens de déplacements sont utilisés pour se rendre au travail :

- La marche à pied (6,61%), traduisant le lien de proximité entre certaines zones d'emplois et certaines habitations.
- Les transports en commun (2,80%).
- Les deux-roues (2,53%), dont la part reste marginale.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la forte utilisation de la voiture pour se rendre au travail de la part des habitants de la CCSA :

- Le territoire est très bien desservi par le réseau routier : une autoroute irrigue le territoire, l'A1, lui offrant une position de carrefour connecté à Arras, Cambrai, Lille, au Bassin Minier et à Paris.
- Les transports en commun sont peu adaptés au contexte rural qui caractérise le Sud-Artois (horaires...).

Figure 23 : Migrations pendulaires : Part de la population travaillant dans la commune de résidence (en 2013)



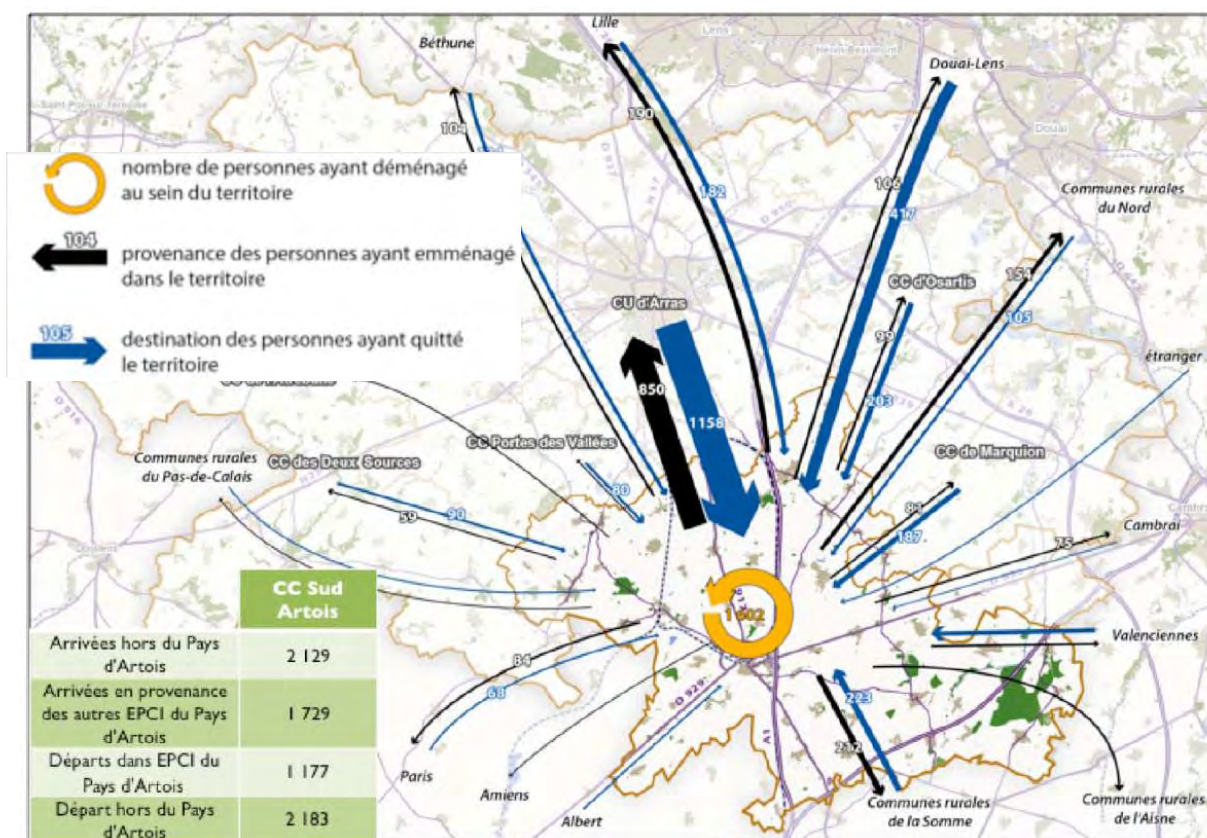
En analysant la part de la population habitant et travaillant dans la même commune en 2013, on remarque que ce sont les principales communes de la Communauté de Communes du Sud-Artois qui sont celles qui bénéficient des plus fortes parts. Cela peut s'expliquer par la plus forte diversité des emplois proposés sur les pôles principaux du territoire :

- Bapaume : 50,8%
- Hermies : 37,2%
- Vaux-Vraucourt : 27,9%
- Croisilles : 23,1%
- Bucquoy : 22,3%
- Achiet-le-Grand : 20,8%

On note également la part importante d'habitants de Le Sars et Le Transloy, qui travaillent sur leur commune de résidence (respectivement 87,5% et 84%). Ce phénomène peut traduire une desserte en haut débit voire en très haut débit particulièrement importante sur les communes concernées.

4. Les flux résidentiels

Figure 24 : Flux résidentiels (en 2008)



Source : Analyse du fonctionnement global du pays d'Artois au travers de ses composantes sociales, économiques & environnementales, cahier n°5 (PROSCOT)

Flux entrants :

Le territoire est composé de **flux résidentiels dynamiques** : plus de la moitié des personnes emménageant sur le périmètre du Sud-Artois proviennent de territoire ne composant pas le Pays d'Artois (55%), dont 10% provenant de la Picardie. Environ 30% des nouveaux arrivants sont originaires de la CUA (1 158 individus).

Parmi ces arrivants, 44% sont des familles composées de deux actifs ayant un emploi, ce qui signifie que ce sont des familles qui viennent sur le territoire notamment pour le cadre de vie de qualité et les possibilités offertes par les armatures routières.

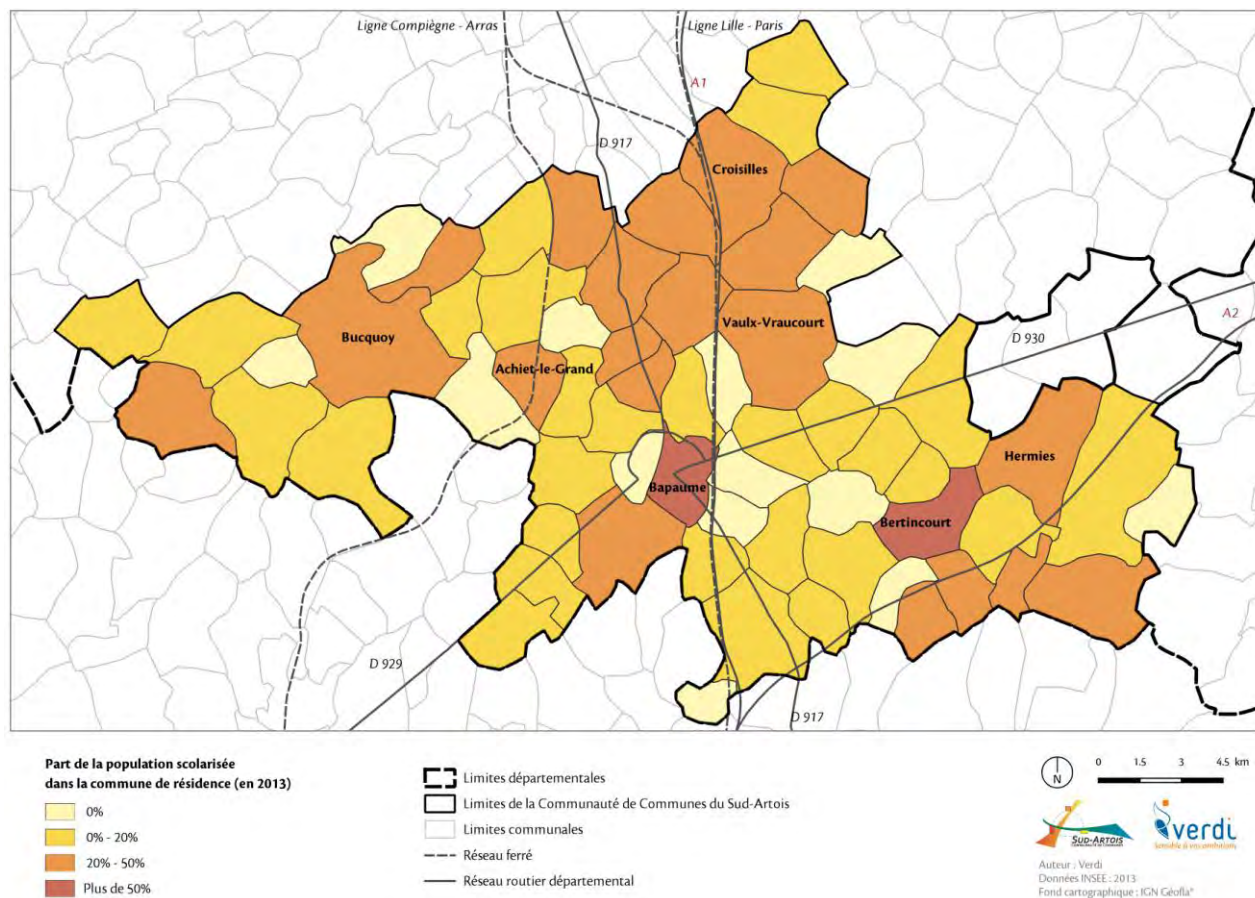
Flux sortants :

Dans le même temps, 2 183 personnes ont quitté le territoire Sud-Artois au profit de territoires extérieurs au Pays (65% de départs, dont 25% qui se fait pour la Communauté Urbaine d'Arras).

Plus globalement, les flux résidentiels traduisent des relations croisées et imbriquées de proximité entre les territoires de l'Artois, de la Picardie et du Bassin Minier, témoignant du **rôle de carrefour que joue le Sud-Artois dans l'organisation de la région.**

5. Les flux scolaires

Figure 25 : Flux scolaires : Part de la population scolarisée dans la commune de résidence (en 2013)



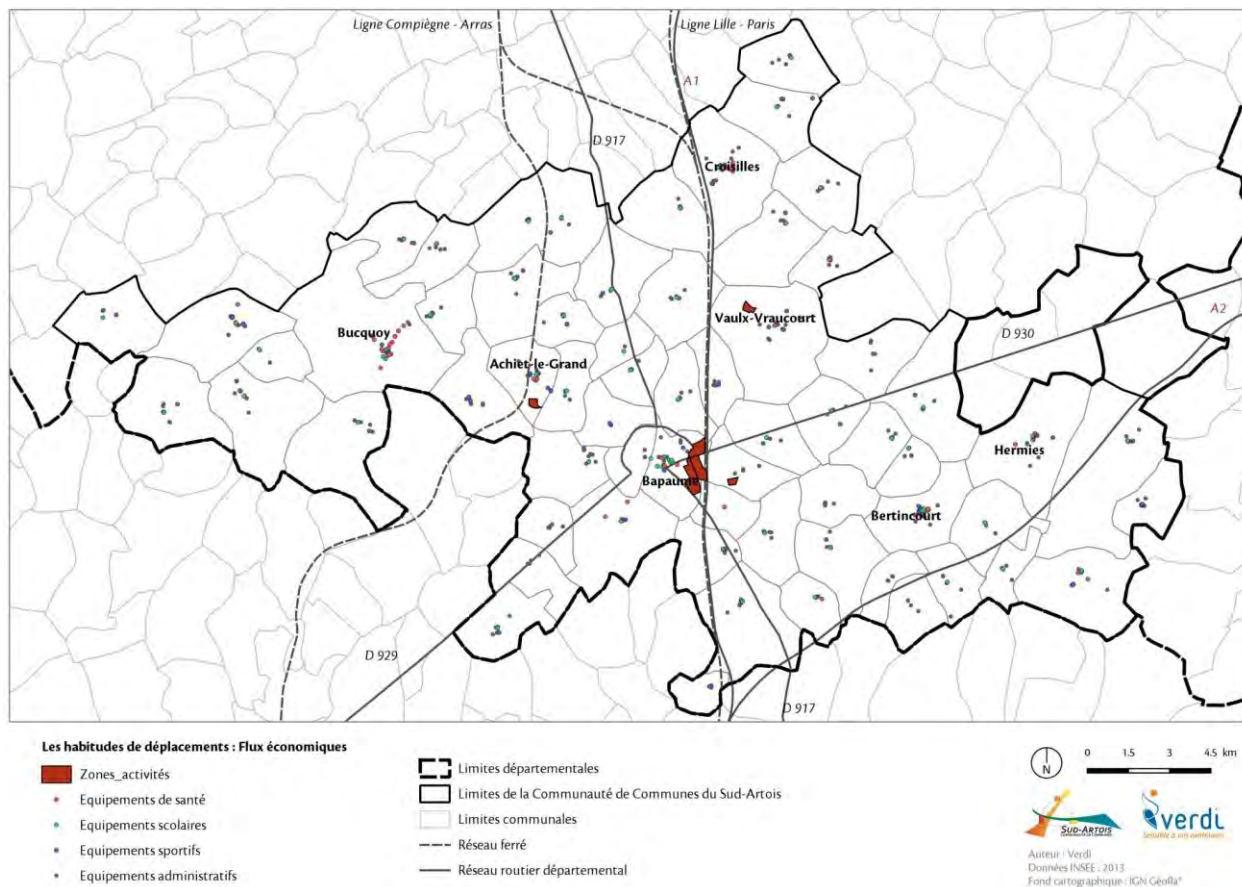
Les communes principales connaissent globalement les parts les plus importantes de population scolarisée dans la commune de résidence :

- Bapaume : 78,3%,
- Bertincourt : 69%,
- Bucquoy : 49,9%,
- Croisilles : 47,8%,
- Vaulx-Vraucourt : 43,5%,
- Achiet-le-Grand : 38,9%.

Ces données génèrent donc des flux de la part du public scolaire, en partie via les transports en commun (le réseau de bus Oscar).

6. Les flux économiques

Figure 26 : Les flux économiques



On constate que les zones d'activités économiques de la Communauté de Communes du Sud-Artois sont principalement localisées à proximité immédiate des infrastructures de communication : l'autoroute A1 et la voie ferrée, permettant ainsi de limiter au maximum les déplacements internes dans la CCSA.

7. Synthèse

SYNTHESE : LES HABITUDES DE DEPLACEMENT	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une attractivité résidentielle, voire économique, liée aux nombreuses possibilités de déplacements existantes autour et sur le territoire.</p> <p>Un taux de motorisation élevé (85% des ménages disposent d'une voiture).</p> <p>Un territoire attractif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de la moitié des emplois occupés par des résidents de la CCSA. - Plus de la moitié des personnes emménageant sur le Sud-Artois proviennent d'en dehors du territoire. 	<p>Un taux de motorisation élevé (85% des ménages disposent d'une voiture).</p> <p>De nombreux élèves scolarisés en dehors de leur commune de résidence.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Des migrations pendulaires (domicile-travail) et résidentielles périphériques au territoire.</p> <p>De nombreux échanges avec la CU d'Arras, avec la Picardie et avec le Bassin Minier.</p> <p>Le développement du covoiturage (notamment par le biais de sites Internet ou d'applications).</p> <p>Le développement de plans de déplacements des entreprises.</p> <p>Le développement de bornes électriques de recharge.</p>	<p>De nombreux flux domicile-travail (flux entrants et sortants de la CCSA).</p>

ENJEUX

- ✓ ***Prendre en compte les besoins des habitants en répondant aux besoins de déplacements des actifs, des scolaires, des demandeurs d'emplois et des touristes.***
- ✓ ***Viser le rapprochement des lieux de résidences et des lieux de vie***

1. Ce que nous dit le futur SCoT de l'Arrageois

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont essentielles dans le développement des filières tertiaires (bureau, recherche, université, tourisme, congrès...) et doivent pouvoir répondre également aux besoins des ménages qui souhaitent parfois créer leur propre activité sur leur lieu de vie ou à proximité (télétravail).

Le SCoT se fixe comme objectifs de :

- Equiper tout le territoire en Très Haut Débit
- Faciliter les raccordements pour les projets structurants et les parcs d'activités

2. Les TIC

- **Le Schéma Directeur Régional d'Aménagement Numérique (SDAN)**

A l'échelle régionale, le Nord et le Pas-de-Calais ont adopté début 2013, un Schéma Directeur Régional d'Aménagement Numérique (SDAN). Les principes de ce schéma s'appuient sur :

- La fibre optique pour tous (habitants et entreprises) à l'échéance de 2025,
- La concentration des investissements dans les zones qui ne seront pas déployées par les opérateurs privés,
- Un déploiement en deux phases, prévoyant un accès à une offre de service dit « triple play » à 5 ans pour tous les foyers (avec 80% de fibre optique dans chaque département), et l'achèvement de la pose de fibre dans la seconde phase.

- **La CCSA, un territoire rural numérique**

Depuis janvier 2013, la Communauté de Communes du Sud-Artois travaille à l'élaboration de son nouveau projet de territoire. Le numérique a tout de suite été identifié comme un des leviers majeurs du développement du territoire pour les années à venir.

D'ailleurs, **la CCSA souhaite devenir le premier territoire rural numérique**. En effet, même si les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont communément admises en milieu urbain, l'application à un niveau rural permet d'entrevoir de nouvelles perspectives pour le développement économique, mais aussi pour les services à la population comme l'éducation, la santé et les usages en général.

C'est pourquoi, sur les dernières années, l'action de la CCSA a consisté à **amener de la fibre optique au centre des villages**, et d'y installer une armoire de montée en débit. De cette armoire, le réseau est utilisé pour alimenter chaque habitation en haut-débit internet.

Ainsi, **aujourd'hui, plus de 90% des habitants ont accès au haut-débit** (minimum de 6 Mo/s) et profitent donc d'une navigation fluide et de services en ligne comme la télévision par Internet. Grâce à la technologie VDSL, les opérateurs sont même en mesure d'offrir des débits pouvant aller jusqu'à 100 Mo/s sur les lignes les plus proches de l'armoire.

Le Très Haut-Débit est prévu d'être déployé à l'horizon 2022 par un Syndicat Mixte dans les zones rurales du département, et donc sur toutes les communes de la CCSA.

L'objectif est également de **développer le télétravail** et dynamiser davantage l'économie rurale de proximité, à l'image de Beugny, où 8 personnes travaillent à domicile en 2008. Cette démarche, qui s'inscrit dans les principes du développement durable, s'inscrit en lien avec la réduction des navettes domicile-travail.

- **Le projet de développement numérique du territoire**

Le territoire du Sud-Artois a été labellisé territoire innovant en décembre 2016 pour la stratégie globale de développement numérique : Territoire Rural Numérique (Label Or). Pour cette candidature, la Communauté de Communes a présenté ses avancées. Les étapes d'infrastructures et d'équipements en outils sont terminées. Les organismes de médiation de la population et les acteurs économiques se sont mis en place. L'accès à l'information locale et la mobilisation des habitants autour des technologies sont favorisés grâce à un système innovant de sites internet interconnectés dont profitent les petites communes rurales et les services de l'intercommunalité. Cette stratégie de développement numérique a débuté en 2013. Les objectifs de cette stratégie sont au nombre de trois :

- Favoriser la création de services, d'activités et d'usages numériques.
- Impliquer la population et lui donner les moyens de se former.
- Le haut débit et le très haut débit présent sur tout le territoire.

Elle s'est traduite par deux phases principales sur le Sud-Artois :

1ère phase : Montée en débit

Depuis mi 2015, toutes les communes sont en VDSL 2 (de 50 à 100 MO).

2ème phase : 3 grands projets stratégiques

L'objectif de ces 3 grands projets stratégiques est d'impliquer toute la population intercommunale au développement numérique et d'inciter la population à participer à des projets numériques :

- Plan d'accompagnement de **l'e-éducation**, afin de favoriser les nouvelles pratiques d'enseignement par le numérique et recréer le lien parents-enseignants et enseignants-enseignants. Ce plan comprend notamment l'installation :
 - o Dans chaque classe élémentaire, de 70 tableaux blancs interactifs (TBI) (un dans chaque classe primaire).
 - o Dans chaque classe maternelle, de 31 écrans numériques interactifs (ENI) (un dans chaque classe maternelle).

La Communauté de Communes a également prévu des formations pédagogiques sur le numérique à destination des enseignants; formations proposées par la CCSA et par l'éducation nationale. La création d'un club utilisateur pour partager les pratiques et créer un réseau territorial de professeurs est en cours. L'enjeu est de favoriser l'intelligence collective et le partage des pratiques. Un espace en ligne permet aux professeurs d'échanger des cours, des préparations pour s'en servir en direct face à la classe.

- Le développement des **espaces numériques**, permettant l'initiation et la formation de la population au numérique.

- 6 espaces numériques spécialisés sur Bapaume, Croisilles, Bucquoy, Bertincourt, Vaulx-Vraucourt et Achiet-le-Grand (chacun dans une thématique : 3D, impression/conception, vidéo, périscolaire...)

Tout habitant de la CCSA se trouve à moins de 10 km de l'un d'entre eux. Chaque semaine c'est d'ailleurs 250 personnes qui viennent se former ou s'initier.

Les cyber-centres, devenus structures communales, ont formé pendant 10 ans les habitants du territoire. Des axes de réflexion ont abouti aux nouveaux espaces numériques thématiques en lien avec la nouvelle ambition du territoire. De nouveaux programmes de formation se mettent en place, adaptés aux usages actuels.

Les espaces numériques thématiques, en plus d'être des lieux de médiation et de formation, deviennent des lieux de création. Chacun des espaces numériques thématiques se spécialise dans un domaine de création numérique (photo, court-métrage en streaming, musique électronique et mixage).

- La mise en place de **sites Internet interconnectés** pour les communes : à terme, chaque commune doit avoir son site Internet. Pour cela, la CCSA donne à chaque commune les moyens de créer son site Internet et elle injecte des informations intercommunales sur les sites Internet communaux. L'objectif est multiple :
 - Interconnecter les sites Internet : les actualités d'ampleur intercommunale sont automatiquement publiées sur tous les sites communaux.
 - Favoriser une vision globale de l'intercommunalité pour les habitants, en centralisant tous les services communaux et intercommunaux dans un même portail informatique.
 - Partager les informations (agenda, évènements de l'intercommunalité).
 - Valoriser les richesses et atouts de l'intercommunalité, en donnant une image dynamique et fédérée du territoire.

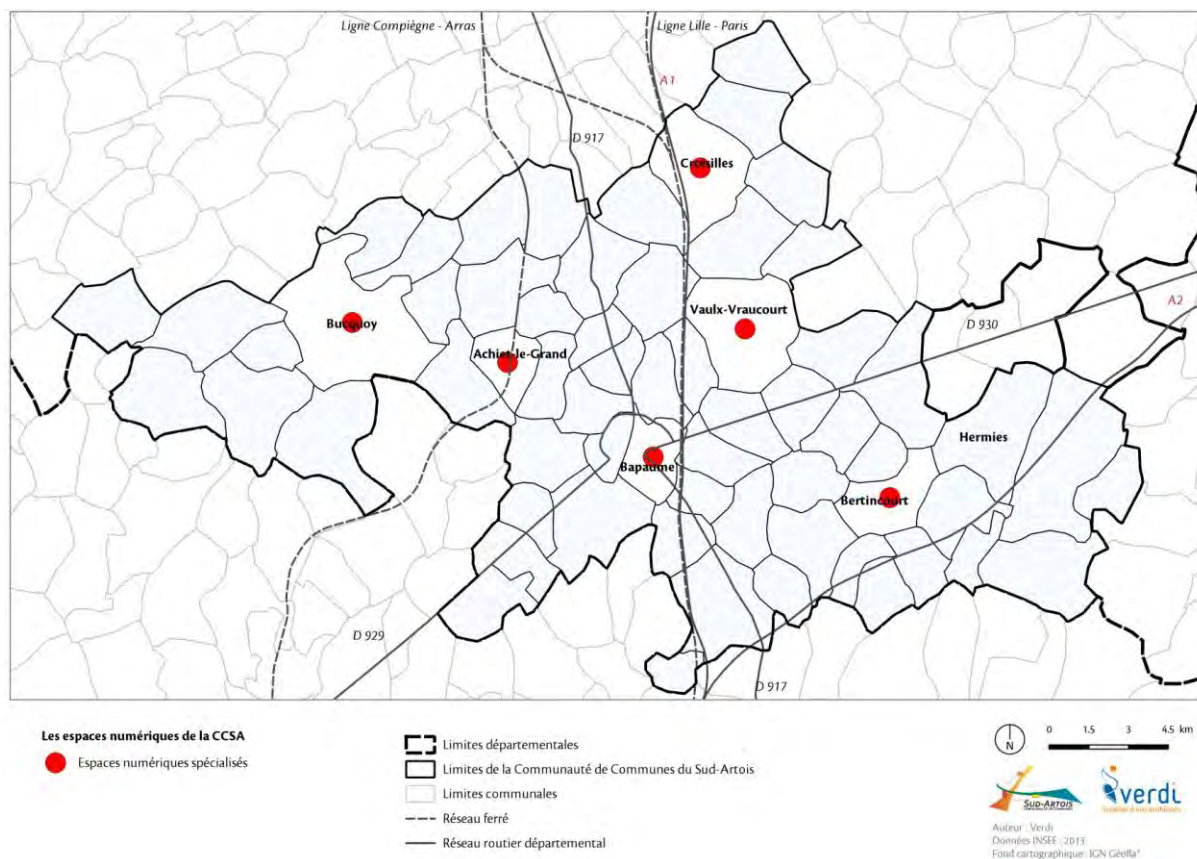
Les sites sont accessibles et vivants. En outre, deux sites intercommunaux sont aussi en place : celui de la CCSA et celui de l'Office du Tourisme.

- **Les objectifs du projet de développement numérique du territoire**

Ainsi, les objectifs du projet de développement numérique du territoire sont divers :

- Faire évoluer les méthodes d'enseignement vers le numérique (ENT, TBI, visioconférences...).
- Finaliser le réseau social communal, avec des ajouts de services comme le paiement en ligne, la réservation des cantines pour les RPI.
- Favoriser le développement des entreprises et de nouvelles activités via l'équipement numérique des zones d'activités (centre de télétravail...).
- Développer des espaces numériques et des formations aux usages sur le territoire (par exemple permettre le e-learning).
- Diffuser des évènements en live sur Internet.
- Mettre en place un programme Régional BOUTIC (accompagnement des artisans et des commerçants sur les nouveaux usages) et d'un programme Régional ECRIN (mise en place de vitrines de démonstration des innovations numériques à destination du public et des entreprises).
- Permettre le développement d'initiatives de la part des entrepreneurs locaux.
- Améliorer la performance de réponse administrative et les économies d'échelles sur les services numériques.
- Permettre à l'établissement pénitentiaire les consultations médicales en vidéo HD.
- Permettre à l'Hôpital de Bapaume de s'inscrire dans un réseau de diagnostics en temps réel (développer les diagnostics à distance tels que la prise en charge des AVC).
- Développer une équipe intercommunale de sports électroniques et organiser une compétition d'échelle européenne sur le territoire.

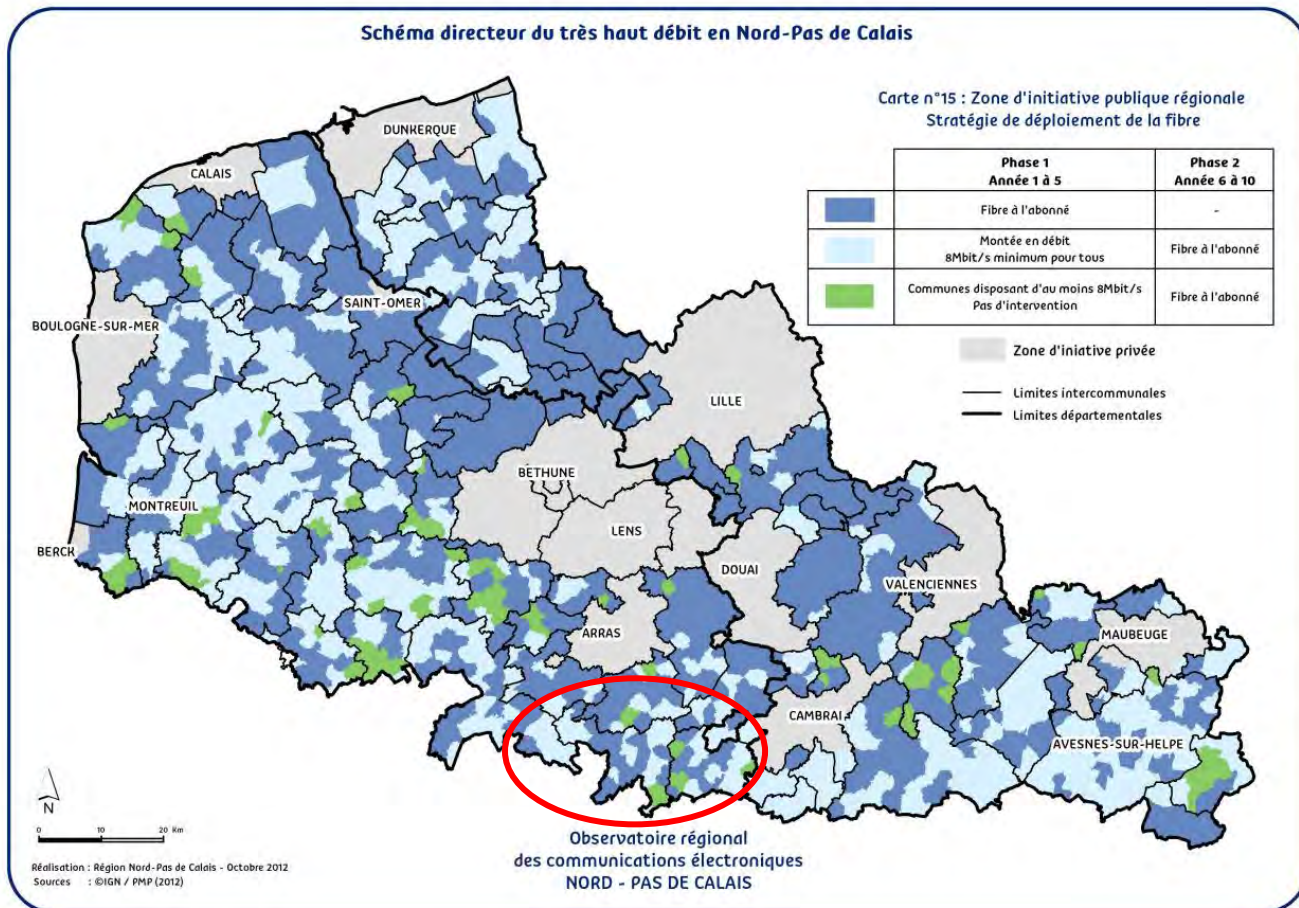
Figure 27 : Localisation des espaces numériques sur le territoire



- **Le déploiement de la fibre optique**

La carte ci-après montre les zones qui seront équipées de fibre optique grâce au financement des collectivités, d'ici à 2025.

Figure 28 : Schéma Directeur du très haut débit en Nord-Pas-de-Calais



Ainsi, le **projet numérique de la CCSA constitue un élément structurant pour valoriser l’attractivité et la dynamique du cadre de vie du territoire et un bras de levier majeur pour le développement économique.**

Cette ambition ouvre les bases pour une **nouvelle ruralité de services et de la connaissance**, dont le Sud-Artois pourrait en être un **témoin exemplaire dans le futur**. En effet, l’économie du savoir et de la communication sont les facteurs du changement de demain, quel que soit l’espace visé (urbain ou rural). Ce pari est celui d’une **attractivité nouvelle capable d’irriguer le territoire, mais plus encore en lien avec les autres intercommunalités du Pays d’Artois.**

3. Synthèse

SYNTHESE : LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>La présence de la fibre sur de nombreux secteurs de la CCSA.</p> <p>L'E-éducation : enseignement par le numérique (tableaux interactifs, écrans numériques interactifs).</p> <p>La présence de plusieurs cyber-centres (6 espaces numériques spécialisés).</p>	<p>La desserte pas assez importante (uniquement par le réseau ADSL) de certaines zones de parcs d'activités.</p> <p>Un manque de communication sur l'offre de transports proposée par l'intercommunalité.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Le projet de développement numérique : projet de devenir le premier Territoire Rural Numérique.</p> <p>Le développement du Très Haut Débit à venir à l'habitant sur tout le territoire à l'horizon 2022.</p> <p>La possibilité de développement du télétravail, et donc de réduction des navettes domicile-travail.</p> <p>La possibilité de développement des filières tertiaires (bureau, recherche, université, tourisme,...) avec le développement du numérique.</p>	
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Mettre en place le Très Haut Débit à l'habitant sur l'intégralité du territoire (d'ici 2022).</i> ✓ <i>Valoriser l'attractivité du territoire et contribuer au développement économique de la CCSA avec le déploiement de la fibre, notamment dans les zones d'activités.</i> 	

VI. Les équipements

Un élément essentiel à l'attractivité d'un territoire réside dans son niveau d'équipement à destination des ménages et des entreprises. En effet, leur présence ou leur absence peut inciter les différents acteurs à venir s'y implanter.

En outre, la présence d'équipements contribue au rayonnement d'un espace, ce qui peut lui permettre de constituer un bassin de vie qui lui est propre, avec une identité qui est la sienne.

C'est dans ce contexte que la Communauté de Communes du Sud-Artois possède une aire d'influence grâce à Bapaume, qui agit comme un pôle secondaire au sein du Pays de l'Artois, mais aussi comme un pôle faisant le lien entre le Nord-Pas-de-Calais d'un côté, et la Picardie de l'autre.

En effet, le niveau d'équipement global se situe dans la moyenne du Pays de l'Artois.

Globalement, l'organisation des équipements sur le territoire oppose un espace urbain bien équipé et des espaces ruraux offrant quelques équipements de proximité. La situation de l'offre en équipements fait ressortir avant tout une forte polarisation sur Arras.

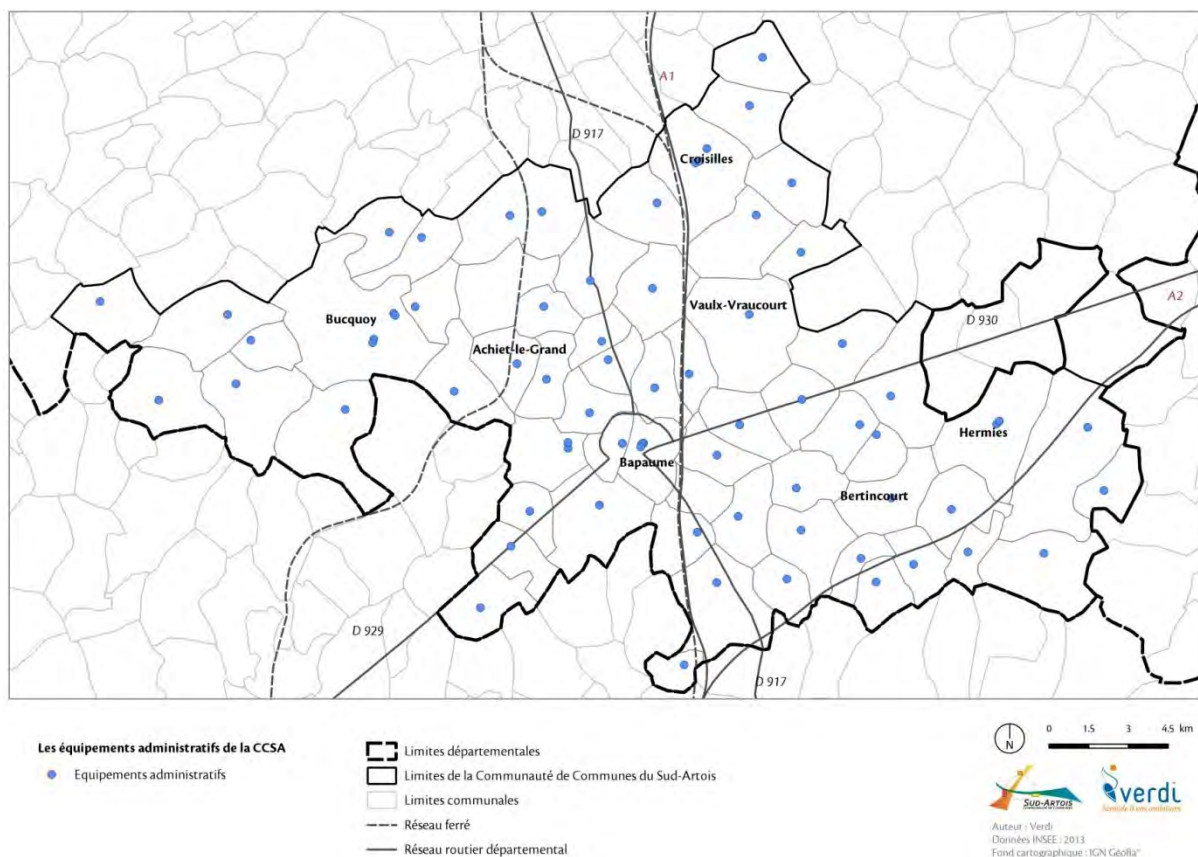
1. Ce que nous dit le futur SCOT de l'Arrageois

Le SCoT se fixe comme objectifs de :

- Développer l'action culturelle et touristique pour accroître l'attractivité résidentielle et favoriser l'implantation d'équipements de niveau supérieur.
- Renforcer les services à la population (commerces, équipements...) dans le secteur rural et développer l'offre en services et équipements des centres de villages dans le cadre d'une offre complémentaire à l'espace urbain.
- Diversifier l'offre en équipements.
- Développer des équipements de loisirs, sportifs et culturels qui permettent de constituer des parcours dynamiques et attractifs.
- Renforcer l'attractivité et la desserte des grands pôles économiques et d'équipements (notamment accès piétons et cycles).
- Structurer dans l'espace rural une offre en services et équipements complémentaire à l'agglomération arrageoise, pour renforcer la qualité du cadre de vie et dynamiser les centres de villages.
- Mutualiser l'offre en équipements et services entre les communes.

2. Les équipements administratifs

Figure 29 : Les équipements administratifs



Toutes les communes de la CCSA disposent d'une mairie.

Quasiment l'ensemble des communes sont dotées d'une salle des fêtes et / ou d'une salle polyvalente.

La CCSA compte trois déchetteries sur son territoire :

- La déchetterie de Bucquoy, sur la RD 12.
- La déchetterie de Bapaume, route de Douai.
- La déchetterie de Bertincourt, route d'Ytres.
- (La déchetterie d'Ecoust-Saint-Mein, rue de Bullecourt, étant fermée définitivement depuis mars 2015.)

Ces déchetteries sont gérées par le SMAV (Syndicat Mixte Artois Valorisation), qui collecte et valorise les déchets notamment sur les communes du Sud-Artois.

Figure 30 : Les établissements administratifs : la Poste

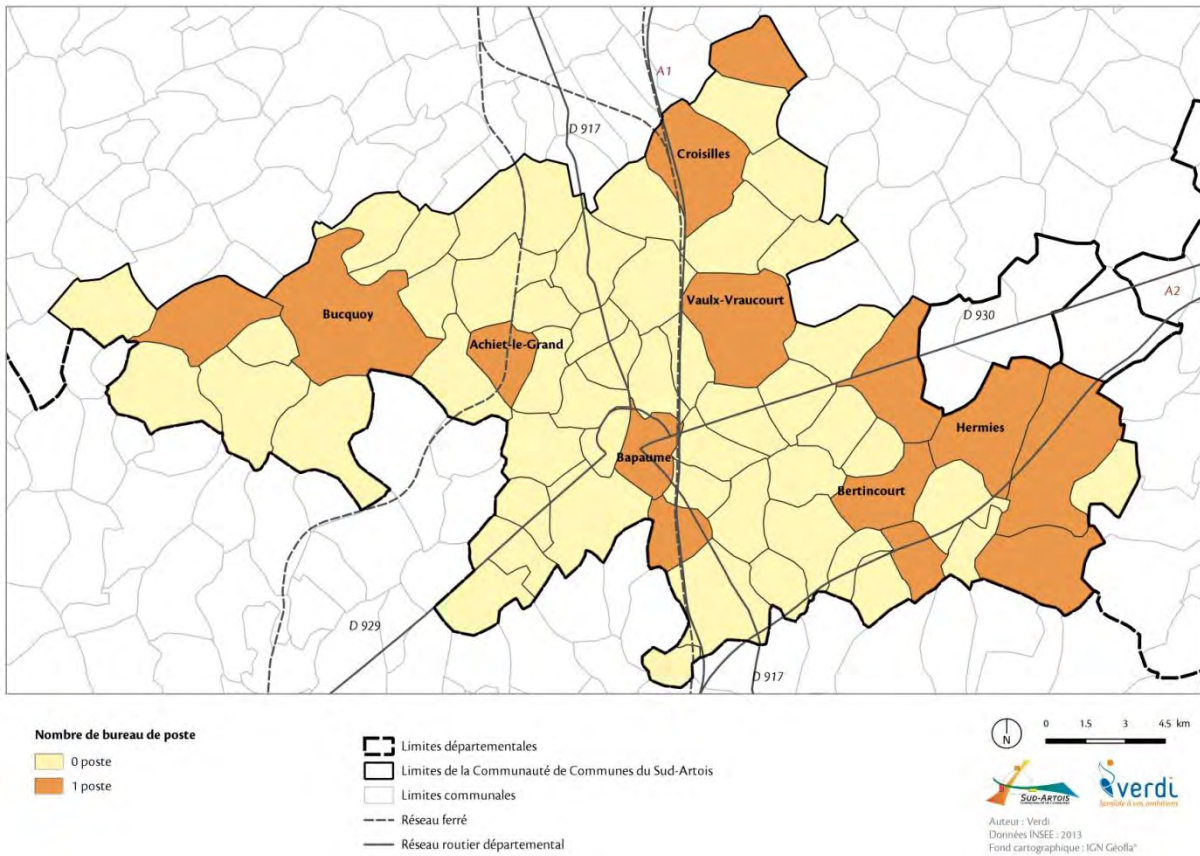


Figure 31 : Les établissements administratifs : la Banque

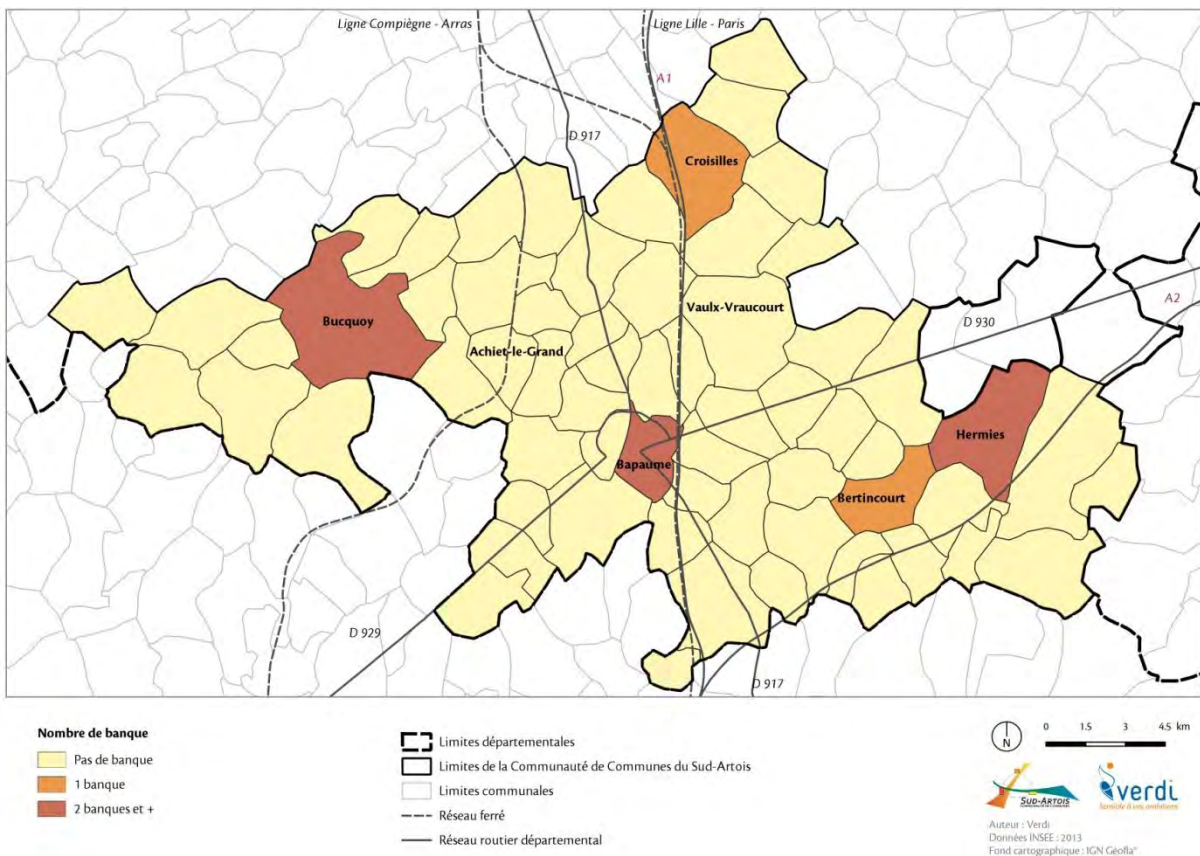
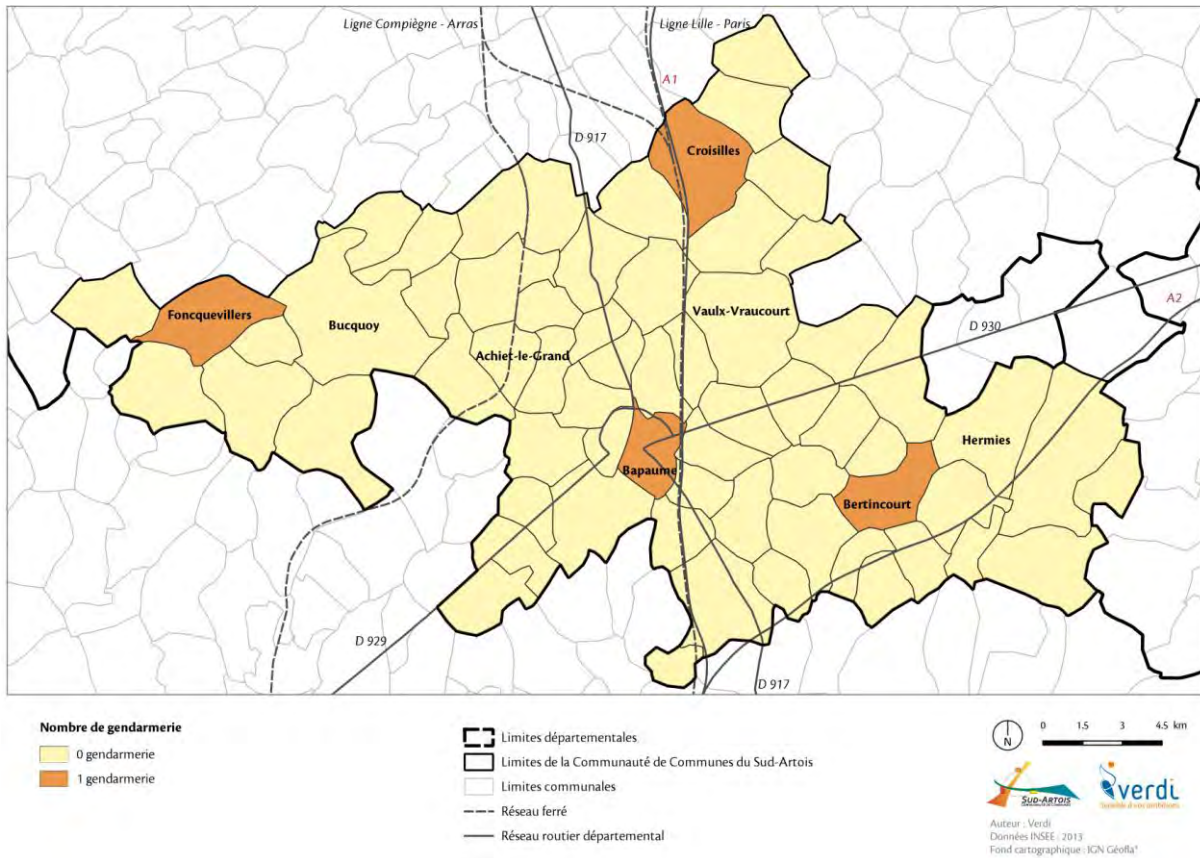


Figure 32 : Les établissements administratifs : la Gendarmerie



Sur les équipements administratifs de type Poste, Banque ou Gendarmerie, on constate que ces équipements sont principalement localisés sur les principales communes du territoire : Bapaume, Croisilles, Bucquoy, Hermies, Bertincourt concentrent la majorité de ces équipements.

3. Les équipements d'enseignement

L'équipement de base dans un territoire reste l'école (maternelle ou élémentaire), dont chaque commune du territoire intercommunal est équipée, soit directement, soit au travers d'un Regroupement Pédagogique. Or, sur le Sud-Artois, l'offre n'est pas anodine, ce qui prouve l'effort qui est fait pour créer une réelle dynamique sociétale.

En effet, la Communauté de Communes du Sud-Artois compte de nombreuses écoles primaires : 9 écoles maternelles et 44 écoles élémentaires, souvent en regroupement pédagogique, soit intercommunal (RPI) ou concentré (RPC). Ces dispositifs permettent de grouper les effectifs par classe et, en répartissant ces classes sur le territoire, de maintenir les écoles actives. Tous les établissements en RPI offrent un service de cantine et un service de garderie aux enfants.

On note aussi la présence sur le territoire intercommunal de trois collèges et trois lycées :

- Le collège privé Saint Jean-Baptiste, à Bapaume,
- Le collège Carlin Legrand, à Bapaume,
- Le collège Jacques Yves Cousteau, à Bertincourt,
- Le lycée professionnel Philippe Auguste, à Bapaume,
- L'Institut Saint-Eloi (lycée agricole), à Bapaume,
- Le lycée privé Le Druet à Bucquoy.

Par ailleurs, il n'y a pas d'équipement scolaire et universitaire supérieur au lycée sur le territoire. En effet, la CCSA ne dispose pas d'établissements d'enseignement supérieur, les étudiants devant se déplacer notamment à Arras ou Cambrai, voire Lille ou Paris.

Globalement, les effectifs scolaires demeurent assez stables sur les dernières années, ne laissant pas présager de fermeture de classe pour les années à venir.

Bapaume est la commune la mieux dotée en termes d'établissements scolaires, puisqu'elle compte 2 écoles primaires, deux collèges ainsi que deux lycées.

Selon les communes, le manque de structures, les écoles privées et le fait que des assistantes maternelles n'habitent pas la commune favorisent la scolarisation en dehors du territoire.

Ainsi, dans l'espace rural, l'école, élément central de la vie sociale et économique, ne conserve son attractivité qu'au prix de la mise en place de services liés (cantine, garderie) destinés à capter ou garder les enfants de l'intercommunalité.

Sur le territoire, les établissements d'enseignement confèrent au territoire un bon positionnement et renforcent ses atouts d'attractivité.

Le développement de l'offre en équipements scolaires, notamment dans les territoires ruraux, devra être questionnée au regard des projets d'évolution démographique afin de déterminer les besoins de maintien ou de création d'écoles.

La préservation de l'existant est importante (notamment le maintien du collège de Bertincourt) et doit passer avant le développement d'une nouvelle offre.

Tableau 12 : Localisation des effectifs

NOM_COM	Maternelle	Elémentaire	Collège	Lycée	TOTAL
Ablainzevelle	0	1	0	0	1
Achiet-le-Grand	0	1	0	0	1
Achiet-le-Petit	0	0	0	0	0
Avesnes-lès-Bapaume	0	0	0	0	0
Ayette	0	1	0	0	1
Bancourt	0	0	0	0	0
Bapaume	0	2	2	2	6
Barastre	0	1	0	0	1
Beaulencourt	0	1	0	0	1
Beaumont-lès-Cambrai	0	1	0	0	1
Béhagnies	0	1	0	0	1
Bertincourt	0	1	1	0	2
Beugnâtre	0	0	0	0	0
Beugny	0	1	0	0	1
Biefvillers-lès-Bapaume	0	0	0	0	0
Bihucourt	1	0	0	0	1
Bucquoy	1	2	0	1	4
Bullecourt	0	1	0	0	1
Bus	0	0	0	0	0
Chérisy	0	1	0	0	1
Courcelles-le-Comte	1	0	0	0	1
Croisilles	1	1	0	0	2
Douchy-lès-Ayette	0	1	0	0	1
Écoust-Saint-Mein	0	1	0	0	1
Ervillers	1	0	0	0	1
Favreuil	0	0	0	0	0
Foncquevillers	0	1	0	0	1
Fontaine-lès-Croisilles	0	1	0	0	1
Frémicourt	0	1	0	0	1
Gomiécourt	0	1	0	0	1
Gommecourt	0	1	0	0	1
Grévillers	0	1	0	0	1
Hamelincourt	0	1	0	0	1
Haplincourt	0	0	0	0	0
Havrincourt	0	1	0	0	1
Hébuterne	1	0	0	0	1
Hermies	0	1	0	0	1
Le Sars	0	0	0	0	0
Le Transloy	0	1	0	0	1
Lebucquière	0	1	0	0	1
Léchelle	0	0	0	0	0
Ligny-Thilloy	0	1	0	0	1
Martinpuich	0	1	0	0	1
Metz-en-Couture	0	1	0	0	1
Morchies	0	0	0	0	0
Morval	0	0	0	0	0
Mory	0	1	0	0	1
Moyenneville	0	1	0	0	1
Neuville-Bourjonval	0	1	0	0	1
Noreuil	0	1	0	0	1
Puisieux	0	1	0	0	1
Riencourt-lès-Bapaume	0	0	0	0	0
Rocquigny	1	0	0	0	1
Ruyaulcourt	1	0	0	0	1
Sailly-au-Bois	0	1	0	0	1
Saint-Léger	1	0	0	0	1
Sapignies	0	1	0	0	1
Souastre	0	1	0	0	1
Trescault	0	0	0	0	0
Vaulx-Vraucourt	0	1	0	0	1
Vélu	0	0	0	0	0
Villers-au-Flos	0	1	0	0	1
Warlencourt-Eaucourt	0	1	0	0	1
Ytres	0	1	0	0	1
Total CCSA	9	44	3	3	59

Figure 33 : Les établissements scolaires : écoles maternelles

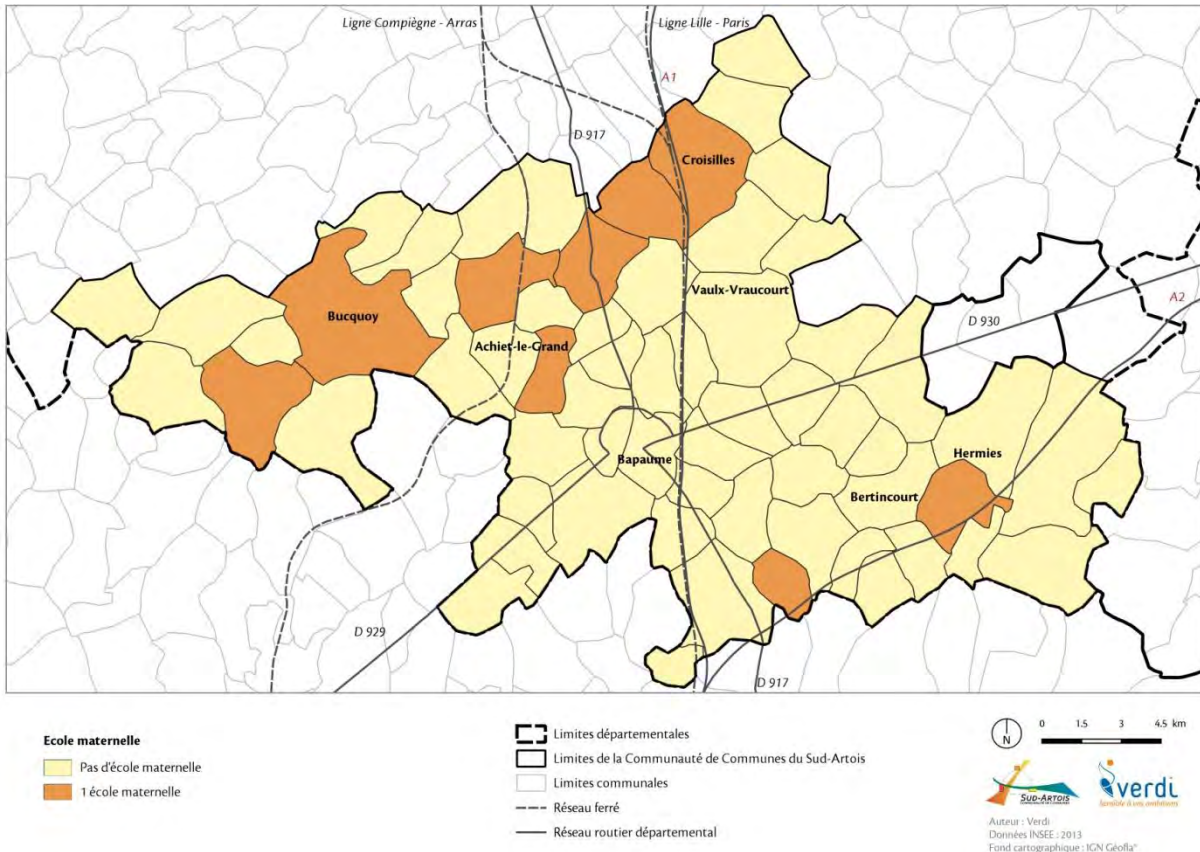


Figure 34 : Les établissements scolaires : écoles élémentaires

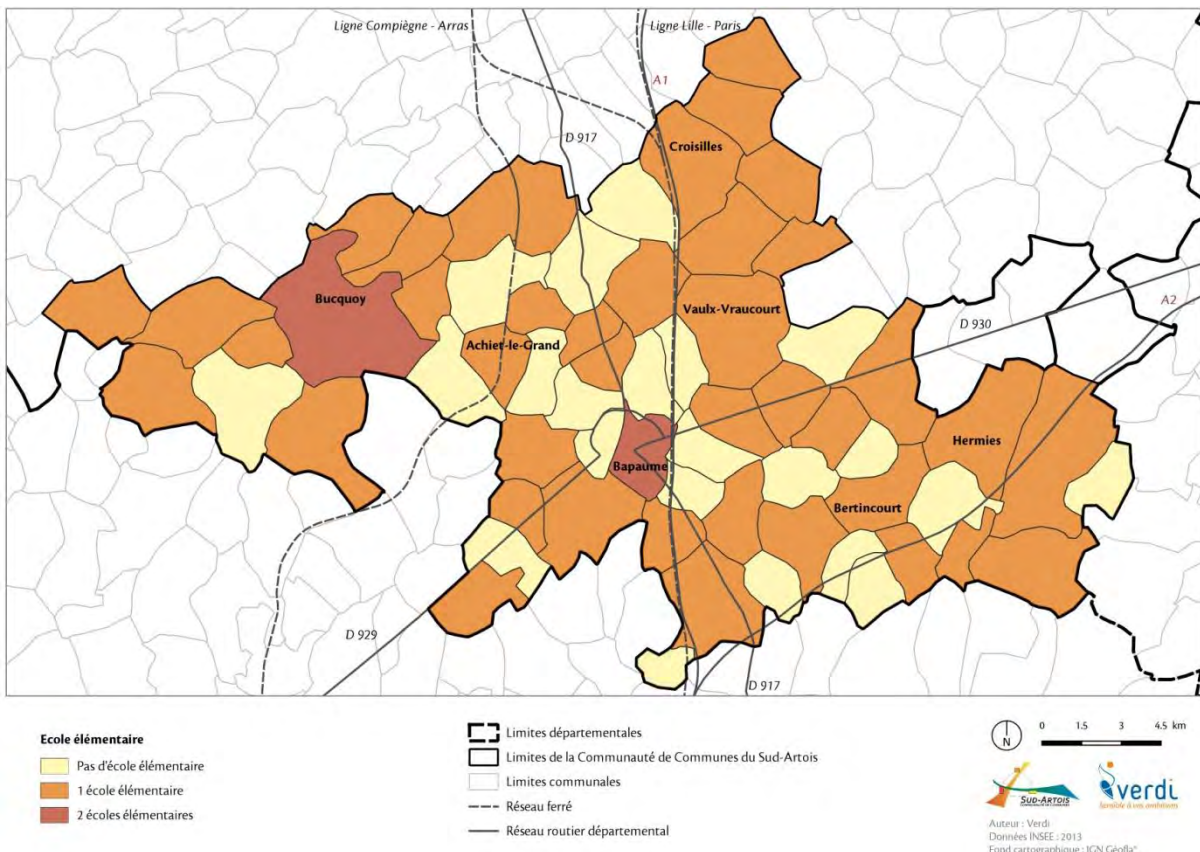


Figure 35 : Les établissements scolaires : collèges

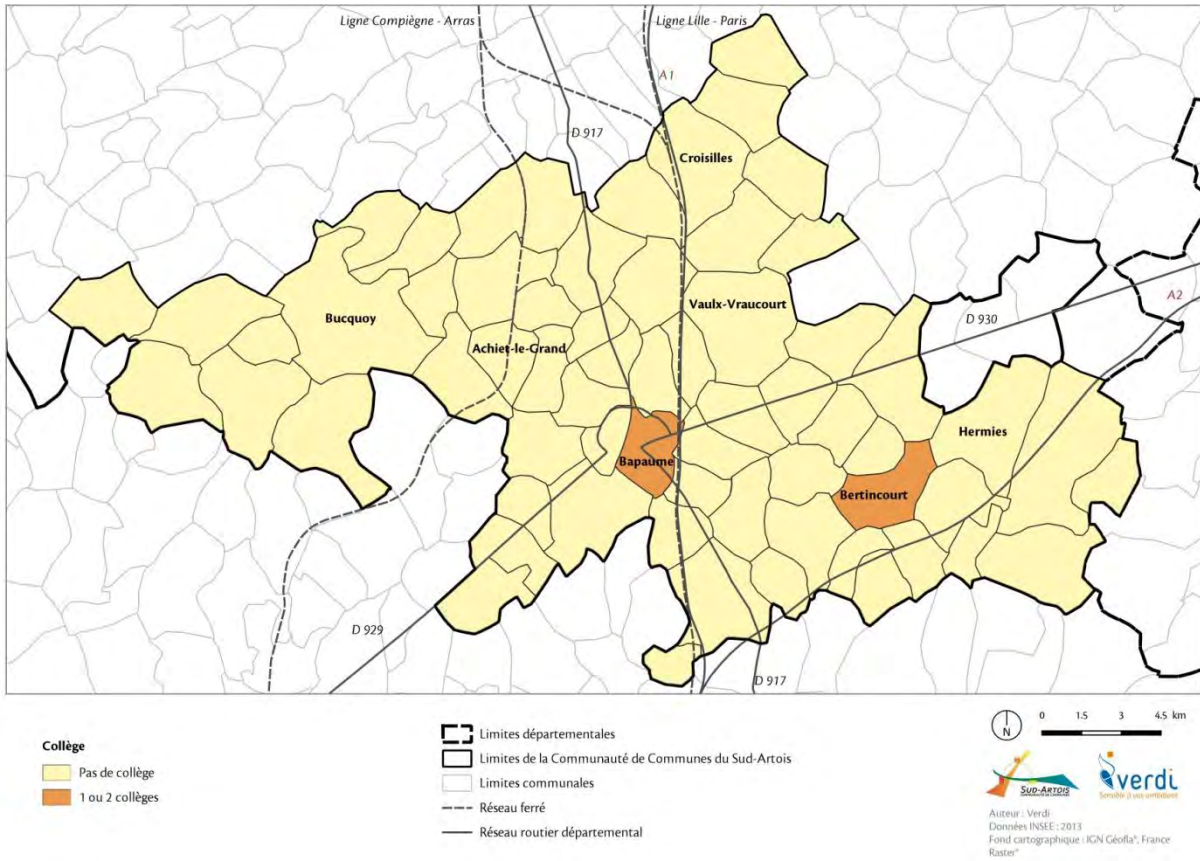
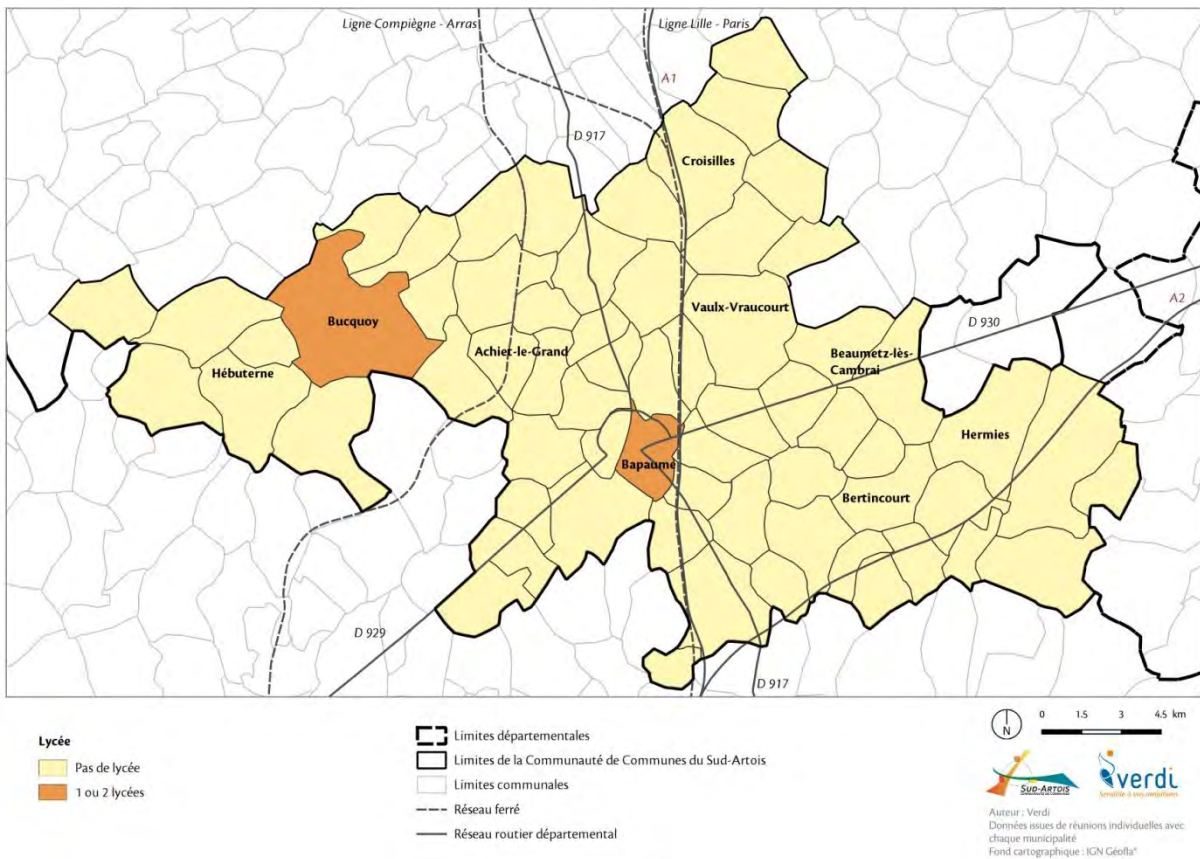


Figure 36 : Les établissements scolaires : lycées



4. Les équipements médicaux et les services à la personne

Afin d'appréhender le contexte sanitaire, l'atlas régional et territorial de santé du Nord-Pas-de-Calais de 2015 a été étudié. De plus, pour avoir une vision plus précise sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Artois, les chiffres élaborés à l'échelle du territoire de santé¹ ont été étudiés. Dans ce cadre, la CCSA appartient au territoire de l'Arrageois.

A l'échelle de la région, le nombre de décès est supérieur de 29 % chez les hommes et de 22 % chez les femmes à ce qui aurait pu être attendu si la mortalité dans la région était la même qu'en France métropolitaine, et ce quelque soit la cause du décès. Le NPDC est ainsi la région de France métropolitaine où la surmortalité est la plus importante. Une explication provient des particularités de la région en termes comportementaux (alimentation, consommation d'alcool...), sociaux (chômage, part des ouvriers...) et environnementaux (anciens sites industriels...).

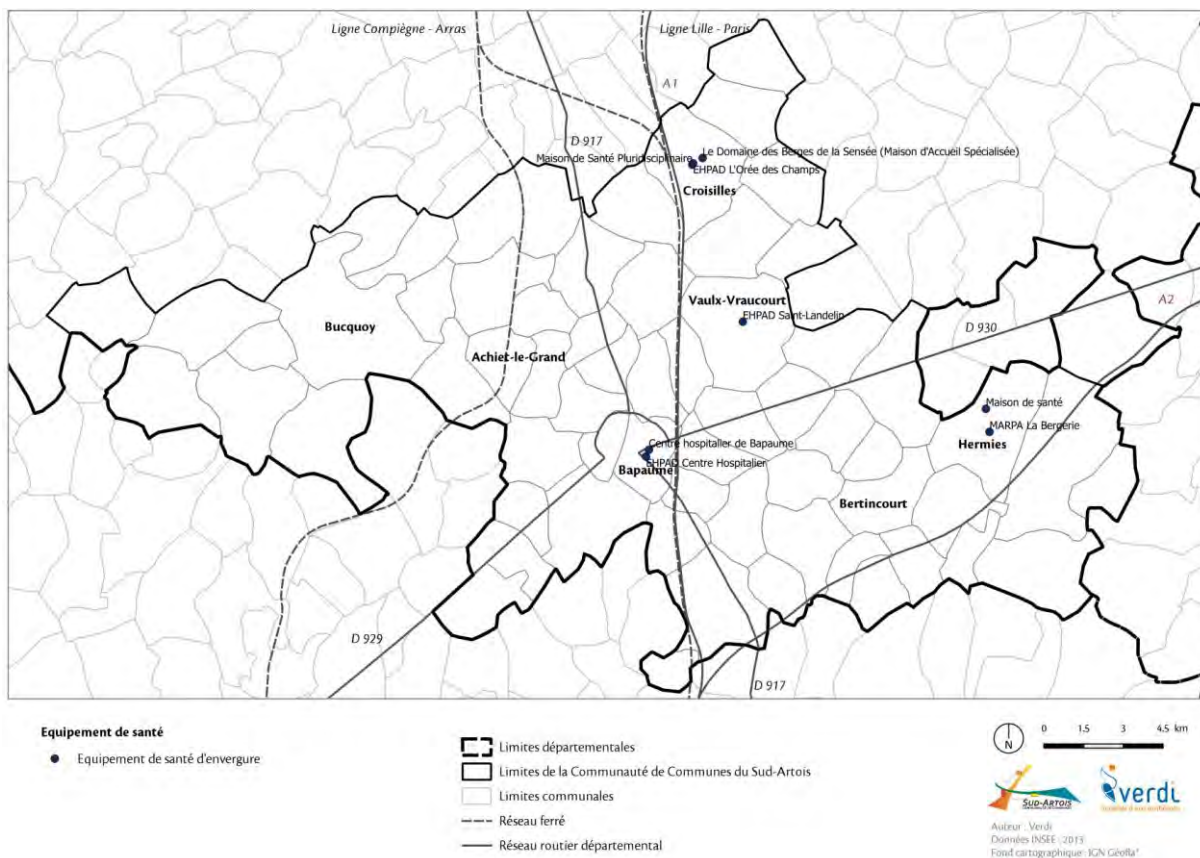
Figure 37 : L'Atlas régional et territorial de santé du Nord-Pas-de-Calais



¹ La HPST dispose que « l'Agence Régionale de Santé définit des territoires de santé pertinents pour les activités de santé publique, de soins et d'équipement des établissements de santé, de prise en charge et d'accompagnement médico-social ainsi que pour l'accès aux soins de premier recours » (art. L 434-16 du code de la santé publique).

- **Les équipements de santé**

Figure 38 : Les équipements de santé



Au 1^{er} Janvier 2014, en termes d'offres de soins, le Nord-Pas-de-Calais totalise :

- 6 314 médecins généralistes, dont 4 370 libéraux et mixtes et 1 944 salariés exclusifs. La densité régionale est légèrement supérieure à celle constatée au plan national avec 108 généralistes pour 100 000 habitants dans le Nord-Pas-de-Calais, contre 107 au niveau national.
- 6 267 médecins spécialistes, dont 2 863 exercent en tant que médecins libéraux ou mixtes, et 3 404 exercent exclusivement une activité salariée. Le Nord-Pas-de-Calais présente un déficit de médecins spécialistes par rapport à la France métropolitaine, puisqu'il dispose de 155 professionnels pour 100 000 habitants contre 183 en moyenne nationale.
- Un peu plus de 39 000 infirmiers, soit 966 professionnels pour 100 000 habitants, contre 952 pour la moyenne française.
- 5 527 masseurs-kinésithérapeutes, soit 137 professionnels pour 100 000 habitants, densité supérieure à la moyenne nationale qui s'élève à 124.
- 1 866 chirurgiens-dentistes libéraux et mixtes, ce qui représente 47 professionnels de santé pour 100 000 habitants, soit 10 points en-dessous de la densité nationale.

Plus spécifiquement sur le territoire :

Bapaume dispose d'un **centre hospitalier**.

Par ailleurs, Croisilles dispose d'une **Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) du Domaine des Berges de la Sensée**, chemin du Badoulet, ouvert en 2009 et qui permet d'accueillir des personnes polyhandicapées ou ayant un handicap. L'établissement dispose de 6 places pour l'accueil de jour et de 54 places pour l'hébergement complet.

Enfin, Croisilles va bénéficier sur son territoire d'une **Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)**, actuellement en projet, au niveau de la rue des Anciens Combattants, à proximité de la crèche déjà existante.

Tableau 13 : Localisation des services de santé

NOM_COM	Médecins	Dentiste	Infirmier	Kiné	Orthophonie	Pédicure	Pharmacie	Ambulance	TOTAL
Ablainzevelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achiet-le-Grand	1	0	3	1	1	0	1	0	7
Achiet-le-Petit	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Avesnes-lès-Bapaume	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ayette	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Bancourt	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bapaume	9	3	11	15	2	4	2	3	51
Barastre	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Beaulencourt	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Beaumetz-lès-Cambrai	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Béhagnies	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bertincourt	0	0	5	0	0	0	1	1	7
Beugnâtre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Beugny	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biefvillers-lès-Bapaume	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bihucourt	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bucquoy	4	1	7	6	3	2	1	1	25
Bullecourt	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Bus	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chérisy	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Courcelles-le-Comte	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Croisilles	3	1	3	4	1	0	1	0	15
Douchy-lès-Ayette	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Écoust-Saint-Mein	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ervillers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Favreuil	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonquevillers	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Fontaine-lès-Croisilles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Frémicourt	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gomiécourt	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gommecourt	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grévillers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hamelincourt	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Haplincourt	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Havrincourt	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hébuterne	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hermies	4	1	6	3	0	0	1	1	19
Le Sars	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Le Transloy	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lebucquière	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Léchelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ligny-Thillooy	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Martinpuich	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Metz-en-Couture	0	0	1	1	0	0	0	0	2
Morchies	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Morval	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mory	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moyenneville	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Neuville-Bourjonval	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Noreuil	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puisieux	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Riencourt-lès-Bapaume	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rocquigny	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Ruyaulcourt	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sailly-au-Bois	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Saint-Léger	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapignies	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Souastre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Trescault	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vaulx-Vraucourt	0	0	2	0	0	0	1	0	4
Vélu	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Villers-au-Flos	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Warlencourt-Eaucourt	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ytres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total CCSA	22	6	45	30	7	6	8	7	139

L'offre en équipements de santé est proportionnelle à la taille du territoire, avec des densités de professionnels de santé moins importantes que celles que connaît la région.

Sur certaines parties du territoire, l'absence de médecin se justifie à travers :

- Une population faible sur la plupart des communes,
- Un déficit d'attractivité et de renouvellement des médecins déjà en place dans les zones les plus rurales,
- Une implantation des médecins préférentiellement dans des pôles de services.

Toute spécialité confondue, 124 médecins et spécialistes sont présents en 2015 selon les données INSEE / GEO-CLIP.

Le personnel médical sur la CCSA se répartit ainsi :

- 22 médecins généralistes à Achiet-le-Grand, Bapaume, Bucquoy, Croisilles, Hermies et Puisieux,
- 6 chirurgiens-dentistes à Bapaume, Bucquoy, Croisilles, Hermies,
- 45 infirmiers répartis sur de nombreuses communes de l'intercommunalité,
- 30 masseurs-kinésithérapeutes à Achiet-la-Grand, Bapaume, Bucquoy, Croisilles, Hermies, Metz-en-Couture,
- 7 orthophonistes à Achiet-le-Grand, Bapaume, Bucquoy, Croisilles,
- 6 pédicures-podologues à Bapaume et Bucquoy.

La répartition sur l'ensemble des communes est inégale. Il est possible de remarquer la prépondérance de Bapaume avec 46 médecins et spécialistes, et notamment pour les services plus spécialisés : 9 médecins généralistes, 3 chirurgiens-dentistes, 11 infirmiers, 15 kinésithérapeutes, 2 orthophonistes, 4 pédicures-podologues et une permanence de gynécologues à l'hôpital (source : données INSEE 2015).

On note également l'absence d'ophtalmologues, l'ORL, de pédiatres sur le Sud-Artois.

Les médecins généralistes apparaissent en moyenne un peu plus âgés que dans les autres territoires (52 ans contre 50,2 ans pour la région).

En outre, le territoire de la CCSA dispose de huit pharmacies (Achiet-le-Grand, Bapaume, Bertincourt, Bucquoy, Croisilles, Hermies, Vaulx-Vraucourt).

Au regard des cartes ci-après, cinq pôles médicaux peuvent être identifiés : Bapaume, Croisilles, Bucquoy, Hermies et Achiet-le-Grand. Ces cinq pôles médicaux correspondent aux communes les plus peuplées de la Communauté de Communes du Sud-Artois. Chacun des pôles a sa propre zone d'attraction. Pour certains de ces pôles, leurs zones globales d'attraction vis-à-vis de la patientèle s'étendent même au-delà de la Communauté de Communes.

D'un point de vue démographique, plusieurs défis attendent le territoire : les besoins liés au vieillissement de la population vont s'accroître. Les besoins de santé et de maintien au domicile vont également augmenter ainsi que les problématiques de déplacement vers le cabinet médical.

L'enjeu principal sur le Sud-Artois est le maintien d'un niveau minimum de services de santé, à la fois pour répondre aux besoins des habitants actuels qui vieillissent mais aussi pour attirer de nouveaux ménages. En effet, la proximité de ces services est aujourd'hui un critère dans les choix résidentiels et s'explique par exemple dans le fait que les seniors souhaitent se rapprocher des pôles de santé. Il s'agit de compléter les équipements permettant de répondre à ces besoins, et de faciliter les accès aux soins, notamment dans le cadre du vieillissement de la population.

Figure 39 : Le nombre de médecins

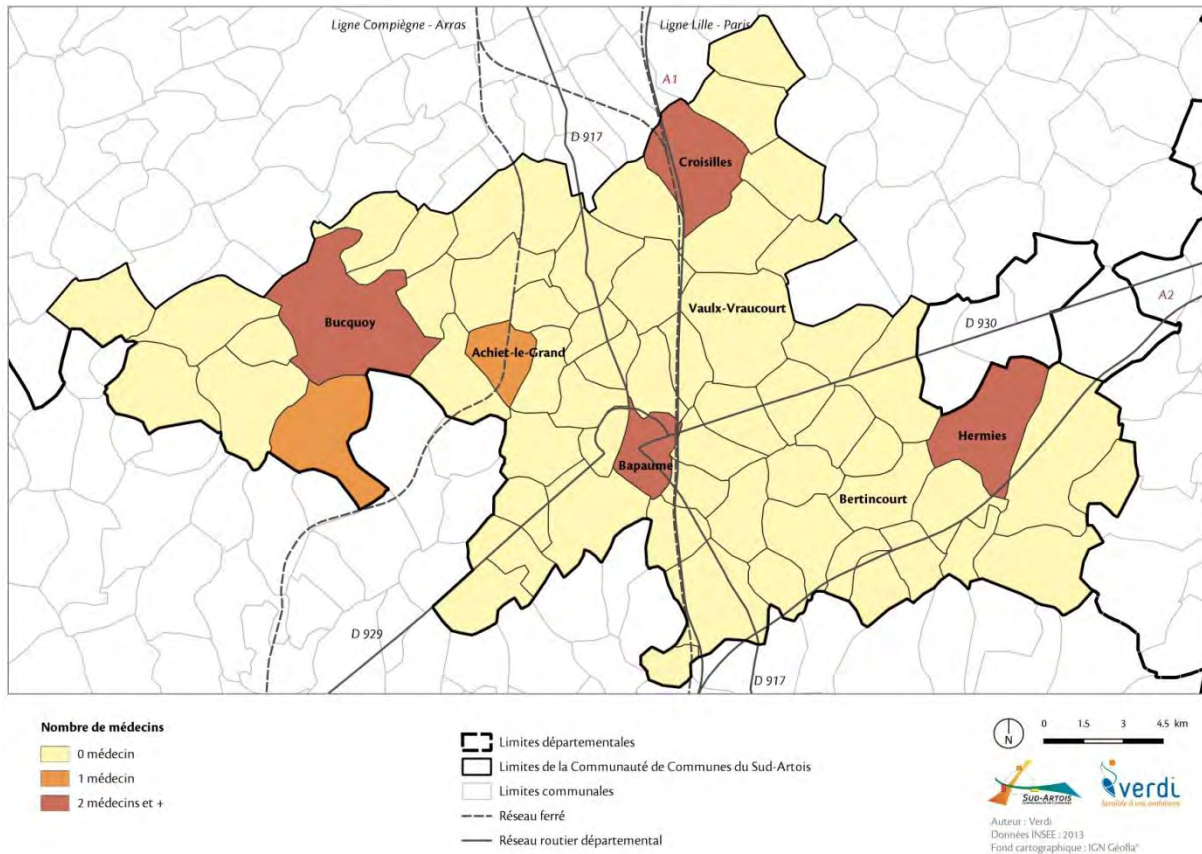


Figure 40 : Le nombre de chirurgiens-dentistes

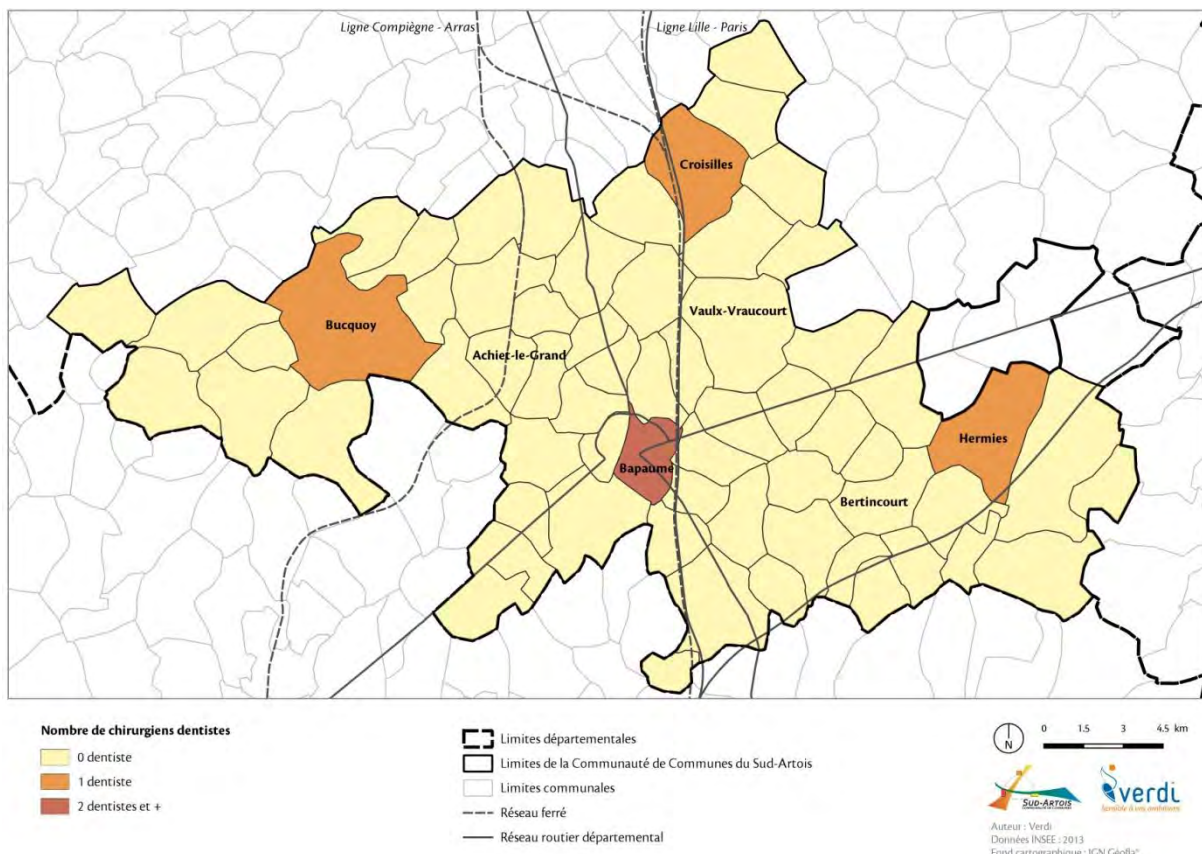


Figure 41 : Le nombre d'infirmiers

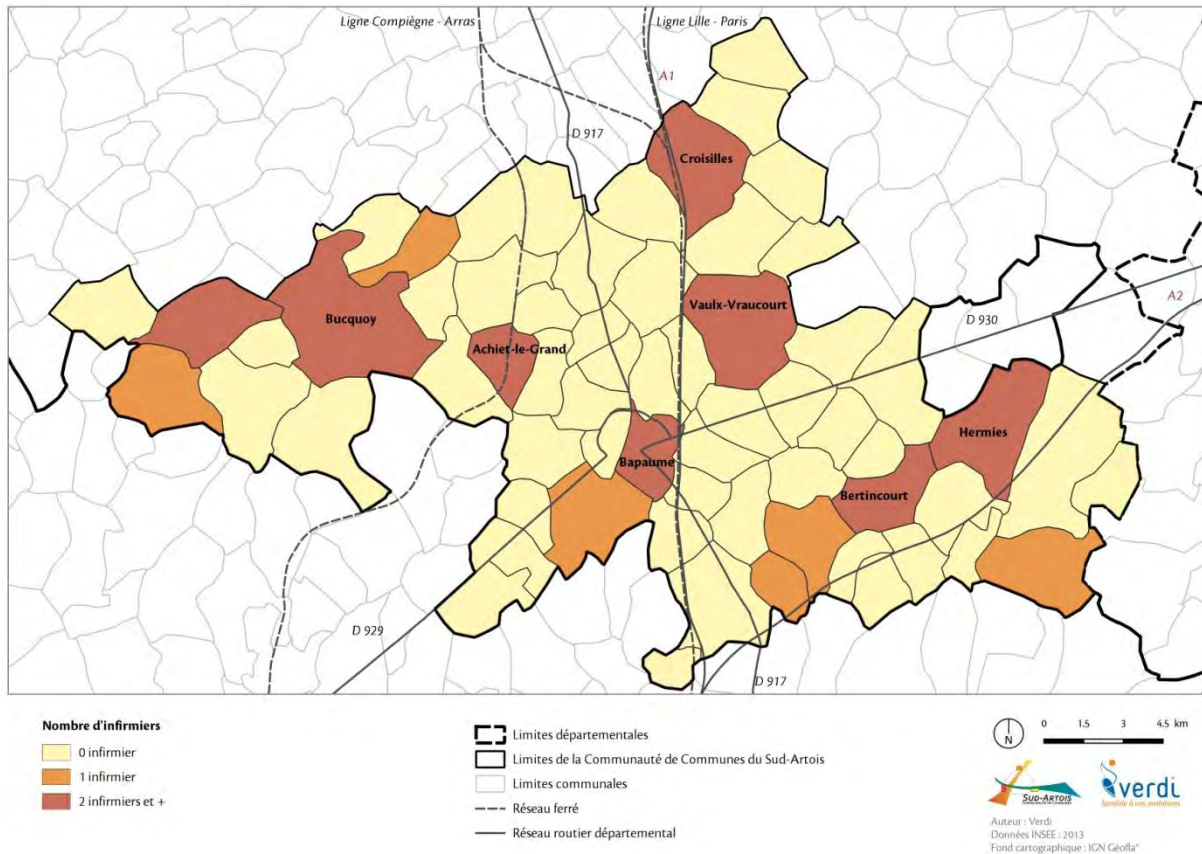


Figure 42 : Le nombre de masseurs-kinésithérapeutes

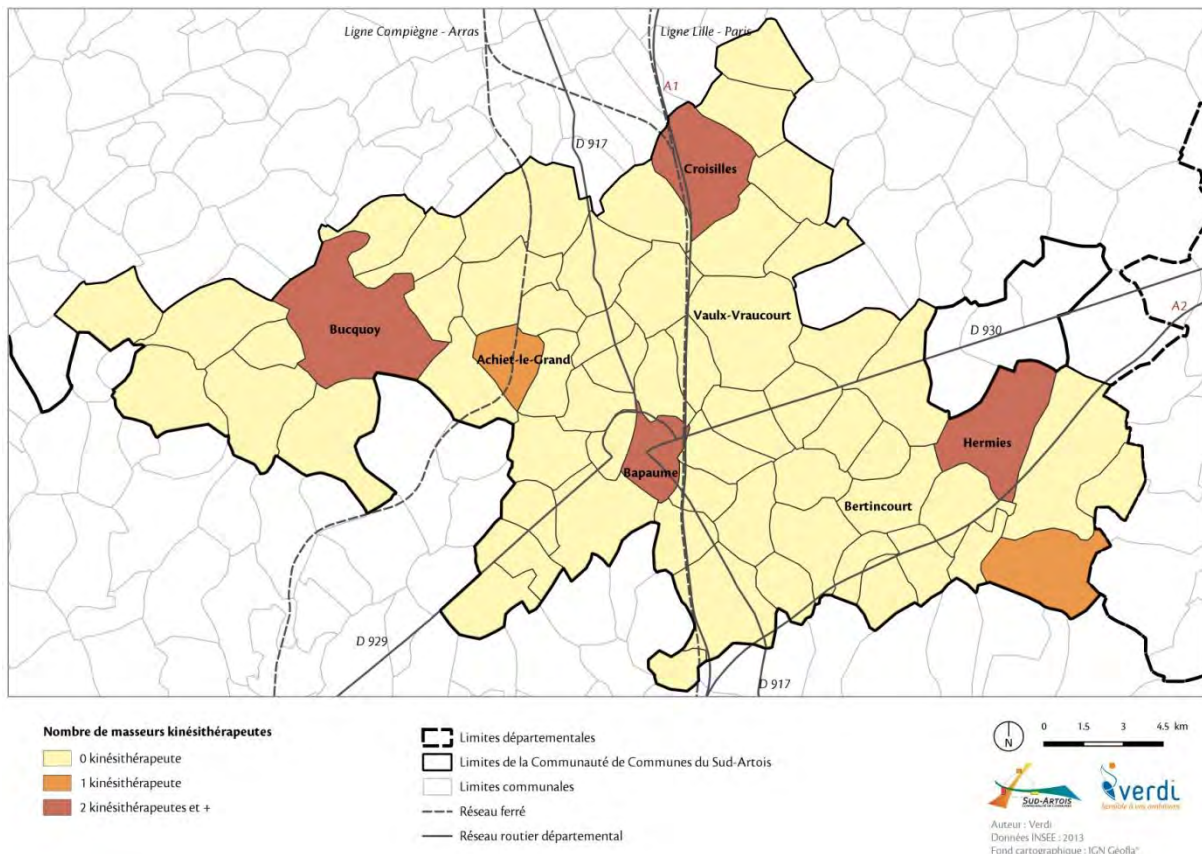


Figure 43 : Le nombre d'orthophonistes

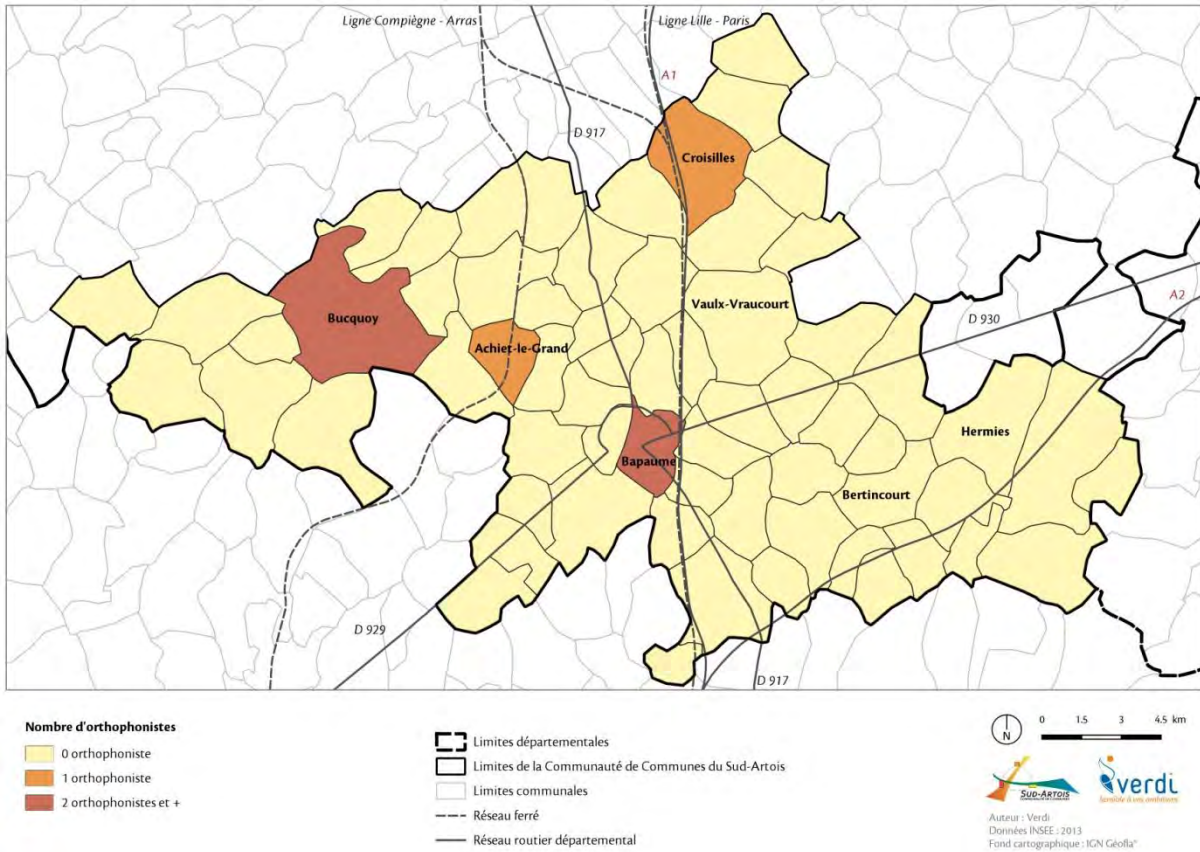


Figure 44 : Le nombre de pédicures-podologues

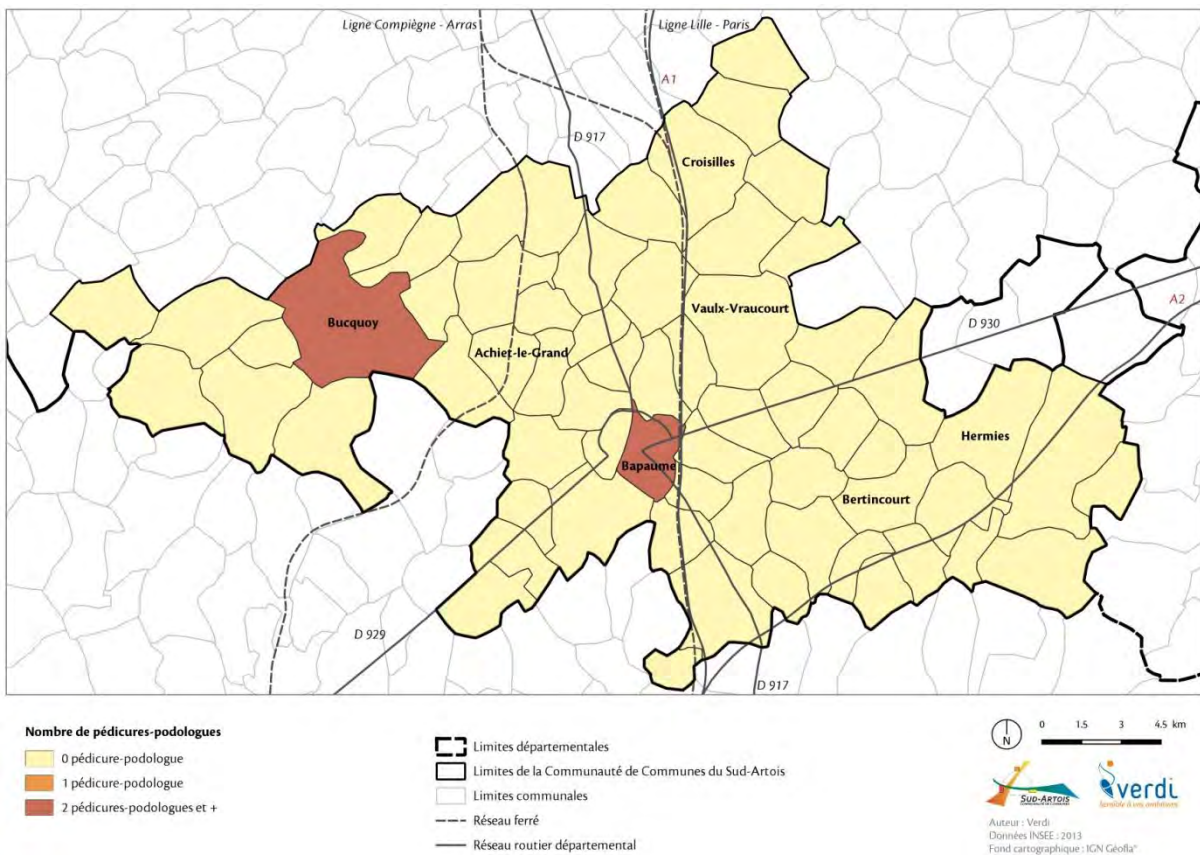


Figure 45 : Le nombre de pharmacies

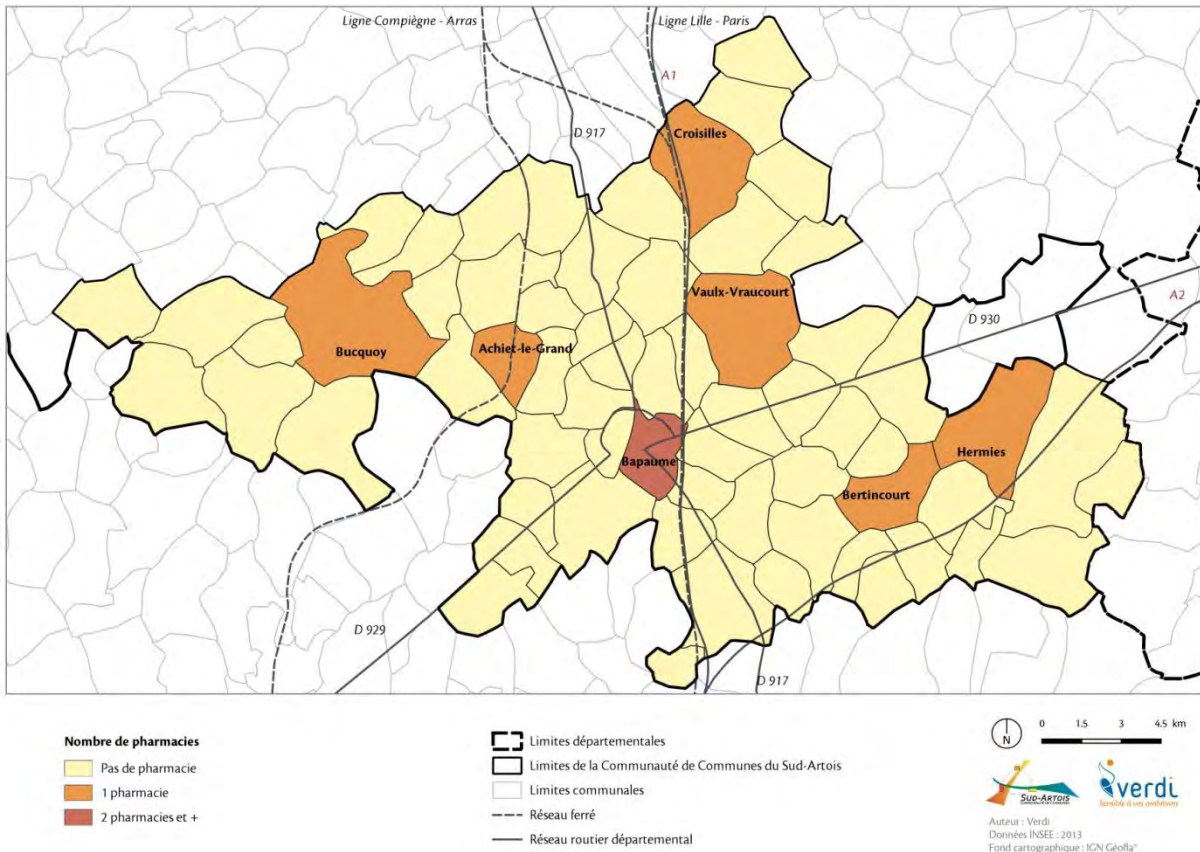
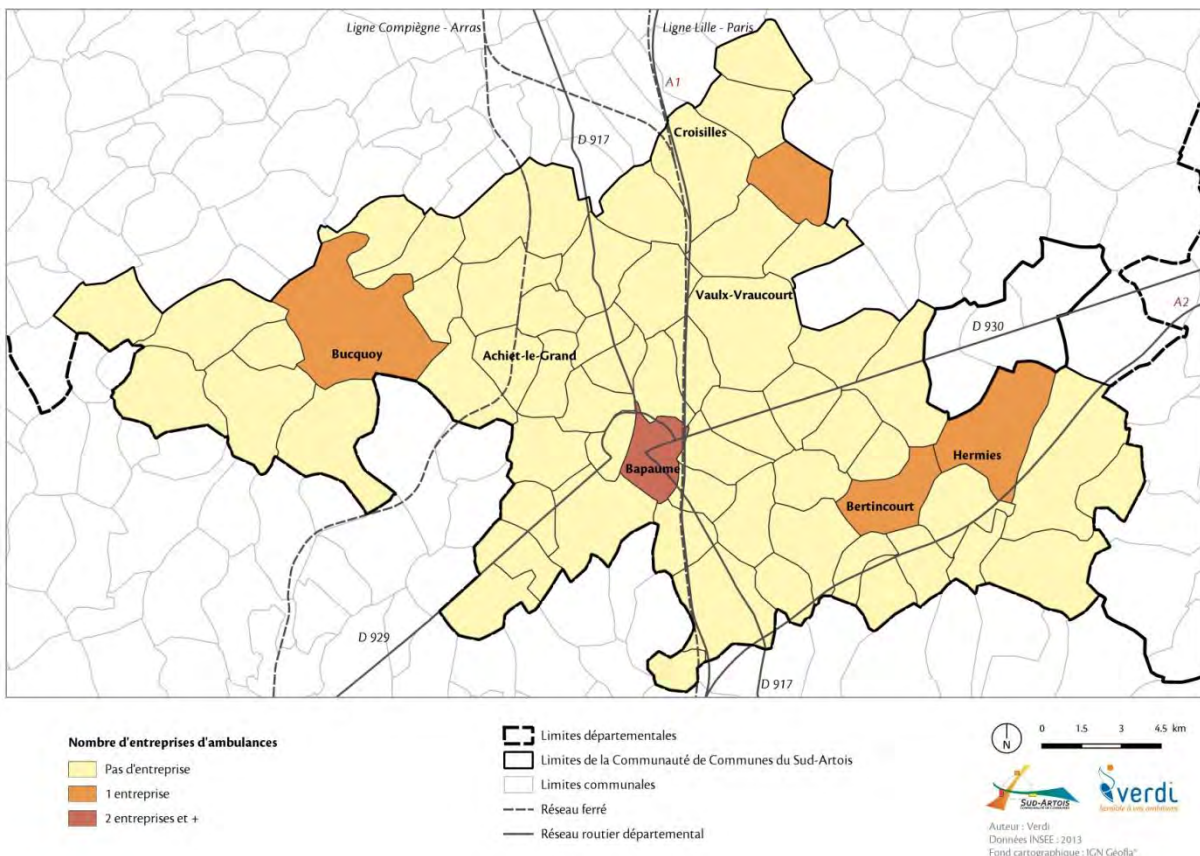


Figure 46 : Le nombre d'entreprises d'ambulances



• Les équipements à destination de l'enfance et de la jeunesse

L'installation d'actifs dans les espaces ruraux nécessite souvent de répondre à des demandes de services croissants, tels que les équipements dédiés à l'enfance, les loisirs, les services à la personne. Sur le territoire, cette offre existe : en effet, plusieurs équipements à destination la petite enfance sont présents.

Petite Enfance 0-6 ans

La qualité d'accueil des tout-petits (0-6 ans) sur le territoire et l'optimisation du fonctionnement des établissements sont deux priorités de la Communauté de Communes du Sud-Artois.

Trois structures d'accueil de la petite enfance existent sur le territoire :

- « Au jardin d'éveil » à Bapaume, qui dispose d'une capacité de 12 places,
- « Les Ch'tis Bambins » à Croisilles, Ecoust-Saint-Mein et Saint-Léger, qui dispose d'une capacité de 10 places,
- La micro-crèche « A Petits Pas » à Hermies, qui dispose d'une capacité de 10 places et qui a ouvert ses portes en septembre 2016.

Par ailleurs, le territoire dispose d'un Relais Assistant Maternel avec des permanences sur trois sites : celui de Croisilles (7 rue de Saint-Léger), celui de Bapaume (15 rue Gambetta), celui de Bertincourt (Maison des Services – 2 rue d'Hermies), d'Achiet-le-Grand, de Bucquoy, d'Hermies, de Saint-Léger et de Vaulx-Vraucourt.

Les orientations générales du Relais Assistants Maternels s'articulent autour de plusieurs missions :

- L'information et l'orientation (sur l'ensemble des modes de garde, les droits et obligations, les modalités d'exercice de la profession d'assistante maternelle),
- L'animation et l'accompagnement pédagogique (les ateliers d'éveils et sorties, les rencontres festives, les réunions),
- L'aide à la professionnalisation (la formation, les temps d'échanges professionnels, le partage entre partenaires de la petite enfance...).

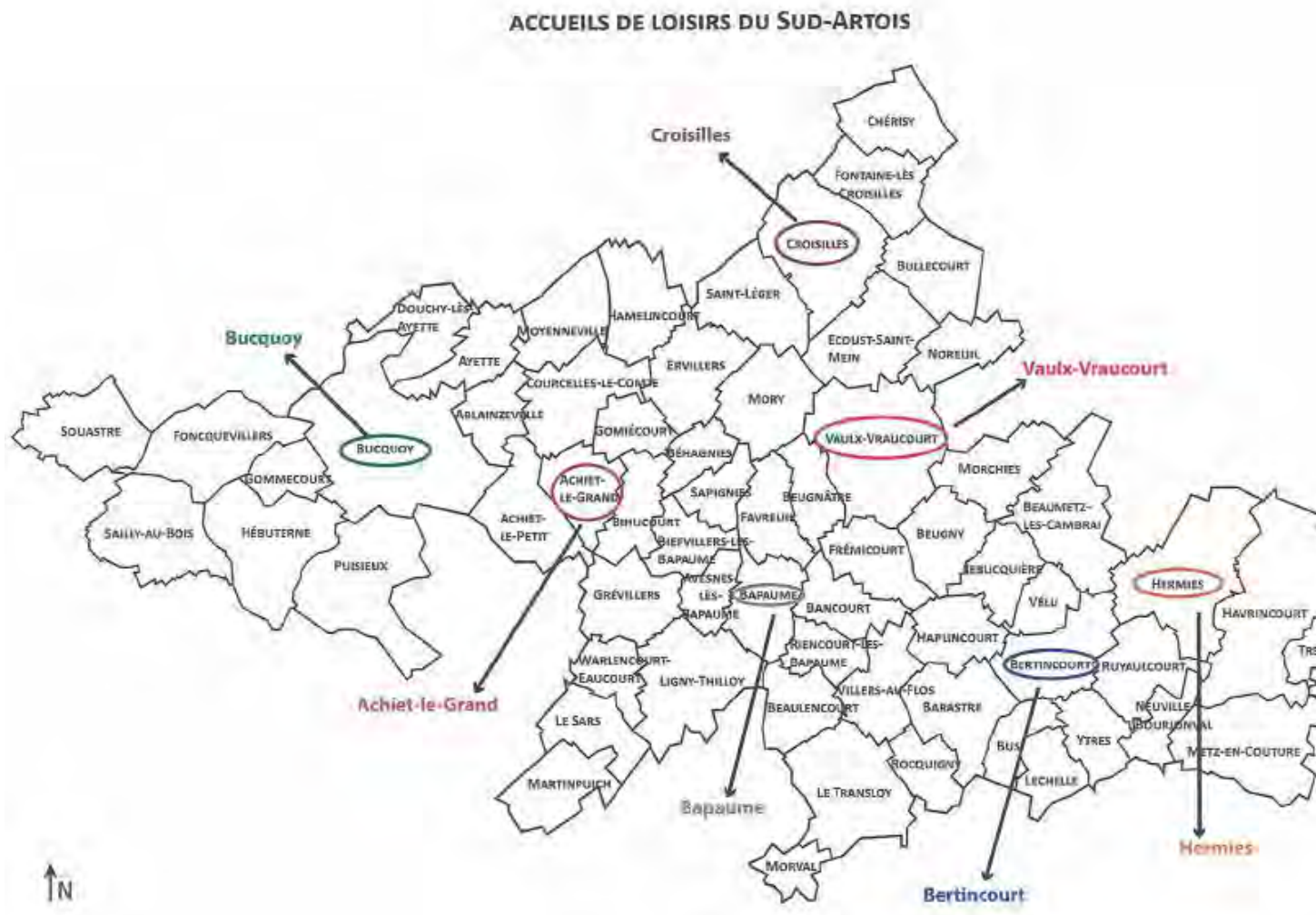
Accueils de loisirs 3-13 ans

Le Sud-Artois dispose de sept structures intercommunales sur le territoire où les enfants de 3 à 13 ans peuvent se divertir chaque mercredi, aux petites et grandes vacances.

Les sept accueils de loisirs de la CCSA sont :

- Celui de Croisilles,
- Celui de Bapaume,
- Celui d'Achiet-le-Grand,
- Celui de Bertincourt,
- Celui d'Hermies,
- Celui de Bucquoy,
- Celui de Vaulx-Vraucourt.

Figure 47 : Localisation des sept accueils de loisirs du territoire



Accueil jeunes 11-17 ans

Situé à Bapaume, au 3 rue Briquet Taillandier, l'accueil jeunes intercommunal est un lieu destiné aux jeunes, préados et ados de 11 à 17 ans.

Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) 3-11 ans

Les communes disposant d'écoles maternelles et élémentaires proposent des plages d'accueil des enfants en début et fin de journée (garderie et TAP), ainsi qu'un service de cantine.

La Communauté de Communes accompagne les communes du territoire à la mise en place des TAP de plusieurs manières :

- Organisation d'un réseau d'animateurs sur le territoire,
- Mise à disposition de malles pédagogiques pour les accompagner dans les temps périscolaires,
- Accompagnement et formation des animateurs à l'utilisation des malles.

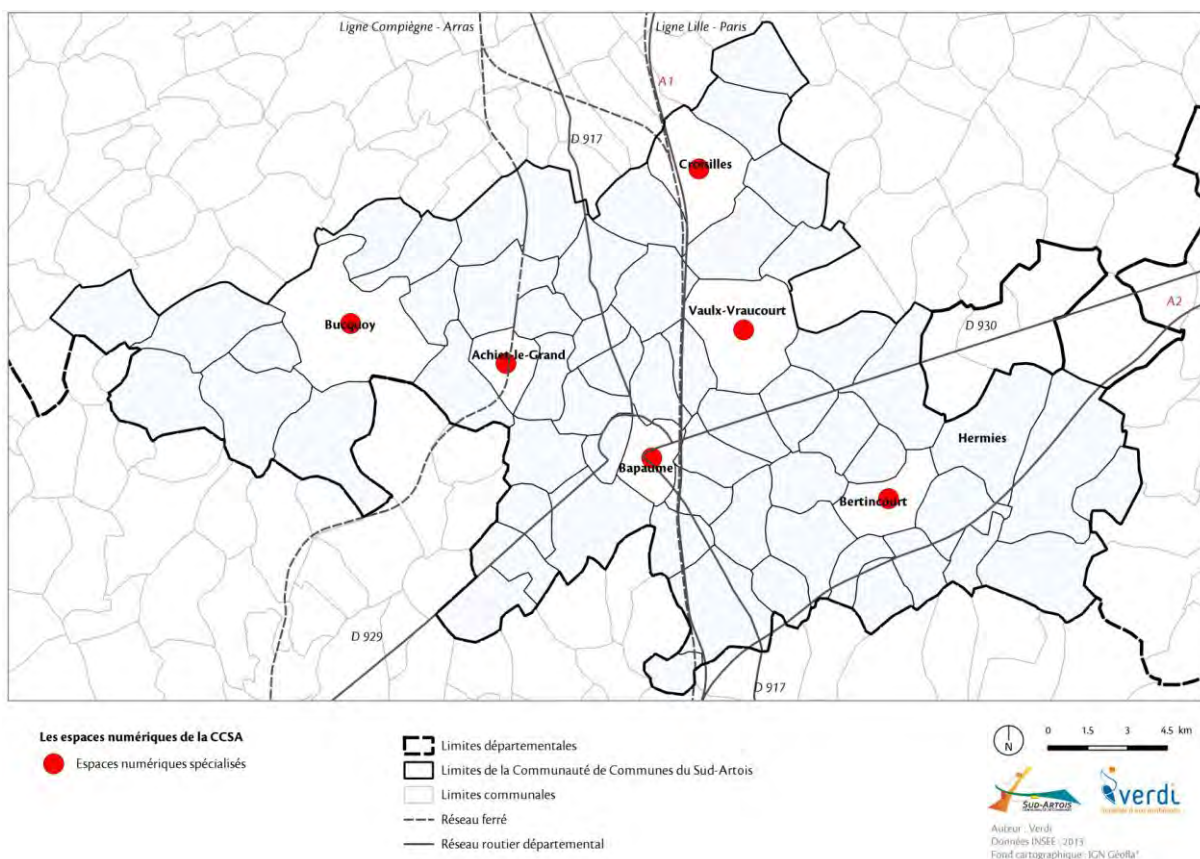
Les Espaces Numériques 5-99 ans

La Communauté de Communes du Sud-Artois a **mis en place 6 espaces numériques spécialisés** sur Bapaume, Croisilles, Bucquoy, Bertincourt, Vaulx-Vraucourt et Achiét-le-Grand.

Les Espaces Numériques de la CCSA sont des lieux conviviaux dédiés aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Ils permettent de s'initier, se former, se divertir, et profiter des outils de création.

Aucun habitant n'est à plus de 10 km d'un lieu de médiation numérique sur la CCSA.

Figure 48 : Localisation des espaces numériques sur le territoire



- **Les équipements à destination des personnes âgées**

La prise en compte du vieillissement de la population est un enjeu majeur, tant en matière d'hébergement et de maintien à domicile qu'en termes d'animation et de services.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, les établissements pour personnes âgées peuvent accueillir 37 749 personnes en 2014 (soit en logements foyer, soit en EHPAD). Cela représente 120 places pour 1 000 personnes de 75 ans et plus. Les EHPAD disposent d'environ 29 200 places installées en 2014, soit 93,5 places pour 1 000 personnes de 75 ans et plus (taux national de 95,1).

Un plan départemental relatif aux personnes âgées a été mis en place dans le cadre du dispositif « Bien vieillir », afin d'améliorer la prise en charge des personnes dépendantes.

Plus précisément, le Sud-Artois dispose de plusieurs équipements à destination des personnes âgées : trois EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et une MARPA (Maison d'Accueil Rurales pour Personnes Agées) :

- L'EHPAD Centre Hospitalier de Bapaume, au 55 rue de la République, d'une capacité de 83 lits,
- L'EHPAD Saint-Landelin, à Vaulx-Vraucourt, au 43 rue de Bapaume, d'une capacité de 116 lits,
- L'EHPAD « L'Orée des Champs » de Croisilles, au 1 rue François Mitterrand, d'une capacité de 87 lits,
- Le MARPA La Bergerie à Hermies, au 10 rue de Ruyaulcourt, d'une capacité de 22 lits.

Un EHPAD est un hébergement collectif de personnes âgées offrant un ensemble de prestations comprenant à la fois le logement, le repas et divers services spécifiques. Ces établissements assurent aussi bien de l'hébergement complet, de l'hébergement temporaire, que de l'accueil de jour.

L'étude sur la « stratégie locale en faveur du commerce, de l'artisanat et des services », réalisée par le Pays d'Artois en mars 2013 pose la question de l'accessibilité aux services et équipements en milieu rural, et en particulier pour la population sénior.

5. Les équipements sportifs et de loisirs

• Les équipements sportifs

L'offre en équipement de sports et de loisirs est caractérisée par une variété ainsi qu'une proportion équipements/population plutôt satisfaisante.

Les cartes ci-après illustrent le nombre d'équipements dédiés aux sports par commune en 2015, en distinguant les piscines, les boulodromes, les terrains de tennis, les centres équestres, les terrains de jeux, les pistes de roller-skateboard, et les salles multisports (données INSEE).

Ainsi, on dénombre sur la communauté de Communes du Sud-Artois, 71 équipements de sports et de loisirs.

De nombreuses communes proposent en effet une offre de proximité. Le Sud-Artois dispose ainsi de 11 boulodromes, 31 terrains de jeux, 21 salles multisports ou gymnases, et 4 terrains de tennis sur le territoire : deux à Bapaume, 1 à Achiet-le-Grand, et 1 à Ecoust-Saint-Mein. Des stades municipaux sont présents sur plusieurs communes de la CCSA.

La Communauté de Communes dispose également d'un équipement d'envergure, il s'agit de la piscine intercommunale à Bapaume : la piscine Oxygène du Seuil de l'Artois (chemin de Saint-Quentin). C'est un équipement sportif d'apprentissage et de loisirs. Elle propose notamment de suivre des séances d'aquacycle et d'aquadynamik. Elle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

On compte aussi sur le territoire une piste de roller-skateboard à Bapaume et deux centres équestres à Barastre et à Vaulx-Vraucourt.

L'intercommunalité a aussi mis en place des centres de loisirs et des multi-accueils à destination des enfants.

Les communes de Bapaume, Vaulx-Vraucourt, Bertincourt, Achiet-le-Grand et Havrincourt sont les mieux dotées dans ce domaine, avec respectivement 17, 5, 5, 4 et 4 équipements sportifs, Croisilles dispose d'un terrain synthétique.

La répartition se fait de manière inégale sur le territoire, puisque plusieurs communes n'accueillent aucun équipement. Toutefois, ces communes se situent à proximité de communes en disposant.



Piscine Oxygène du Seuil de l'Artois

Figure 49 : Les équipements de sports et de loisirs : piscines

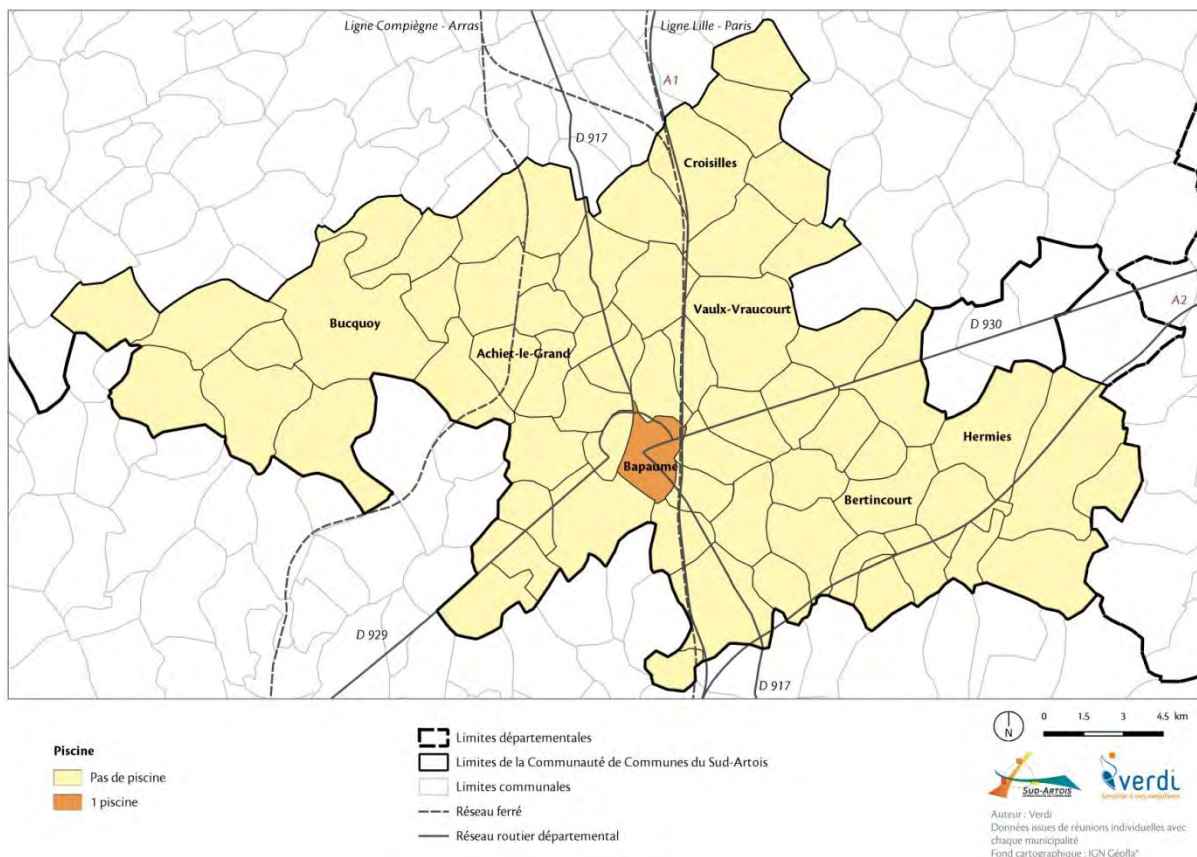


Figure 50 : Les équipements de sports et de loisirs : boulodromes

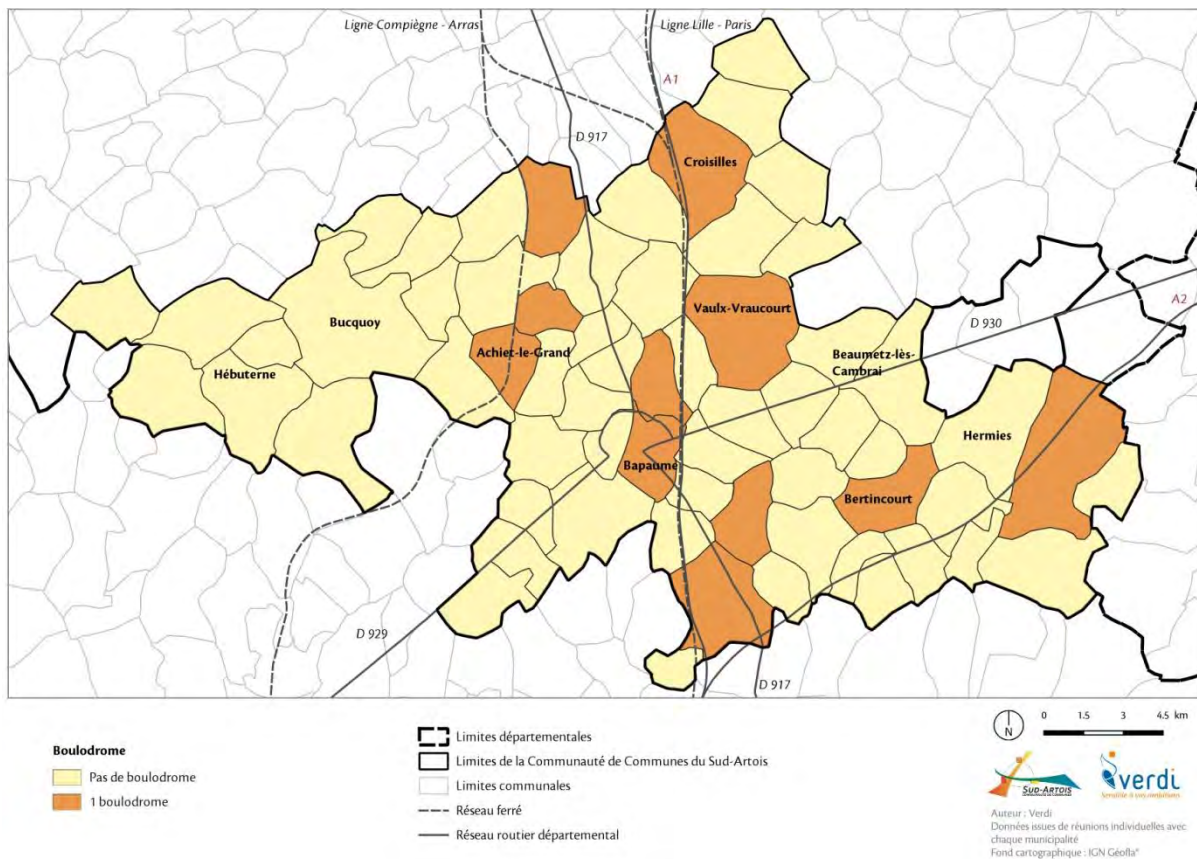


Figure 51 : Les équipements de sports et de loisirs : terrains de tennis

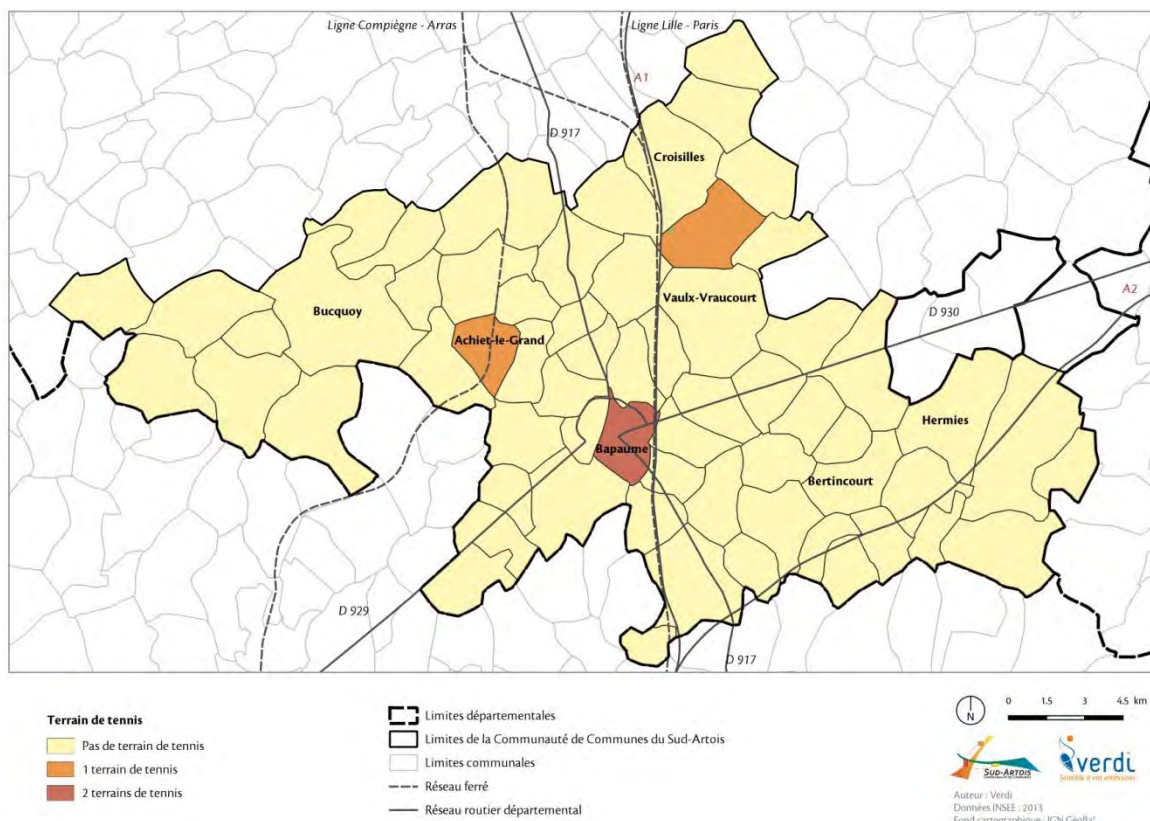


Figure 52 : Les équipements de sports et de loisirs : centres équestres

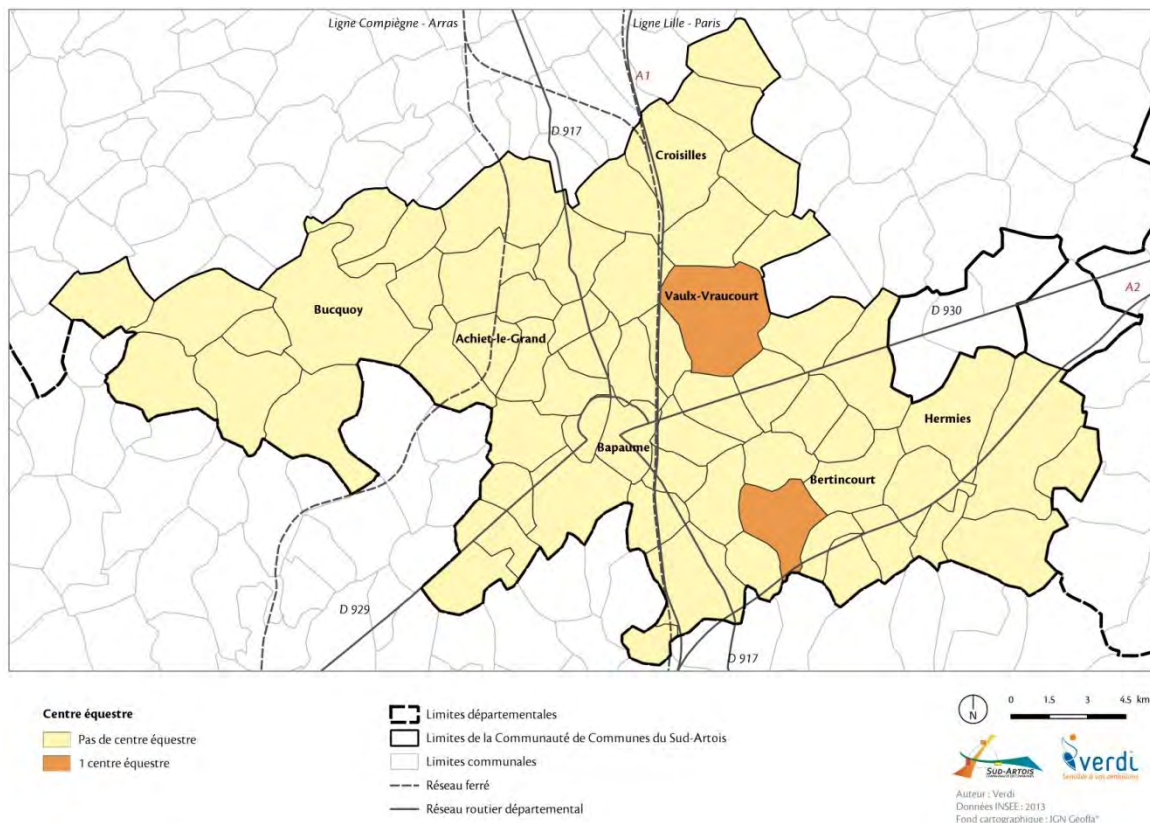


Figure S3 : Les équipements de sports et de loisirs : terrains de jeux

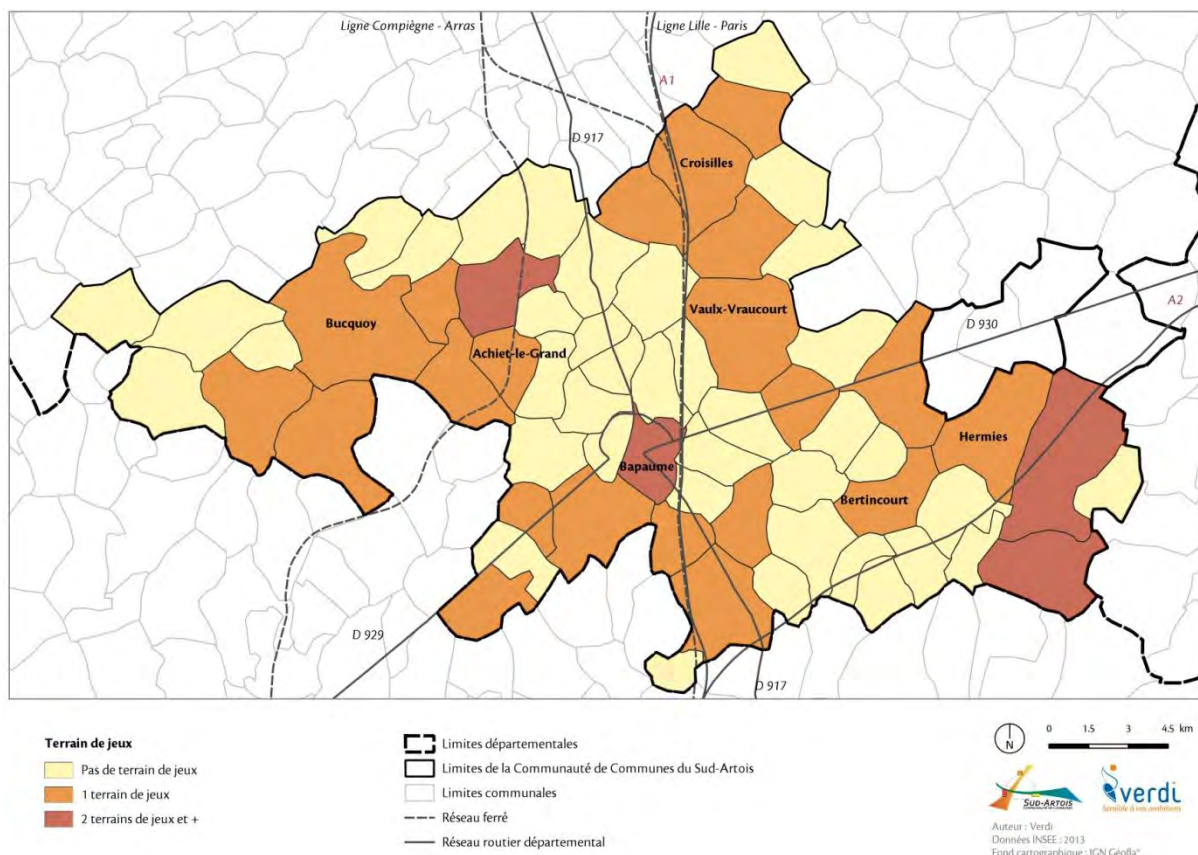


Figure S4 : Les équipements de sports et de loisirs : terrain de roller-skateboard

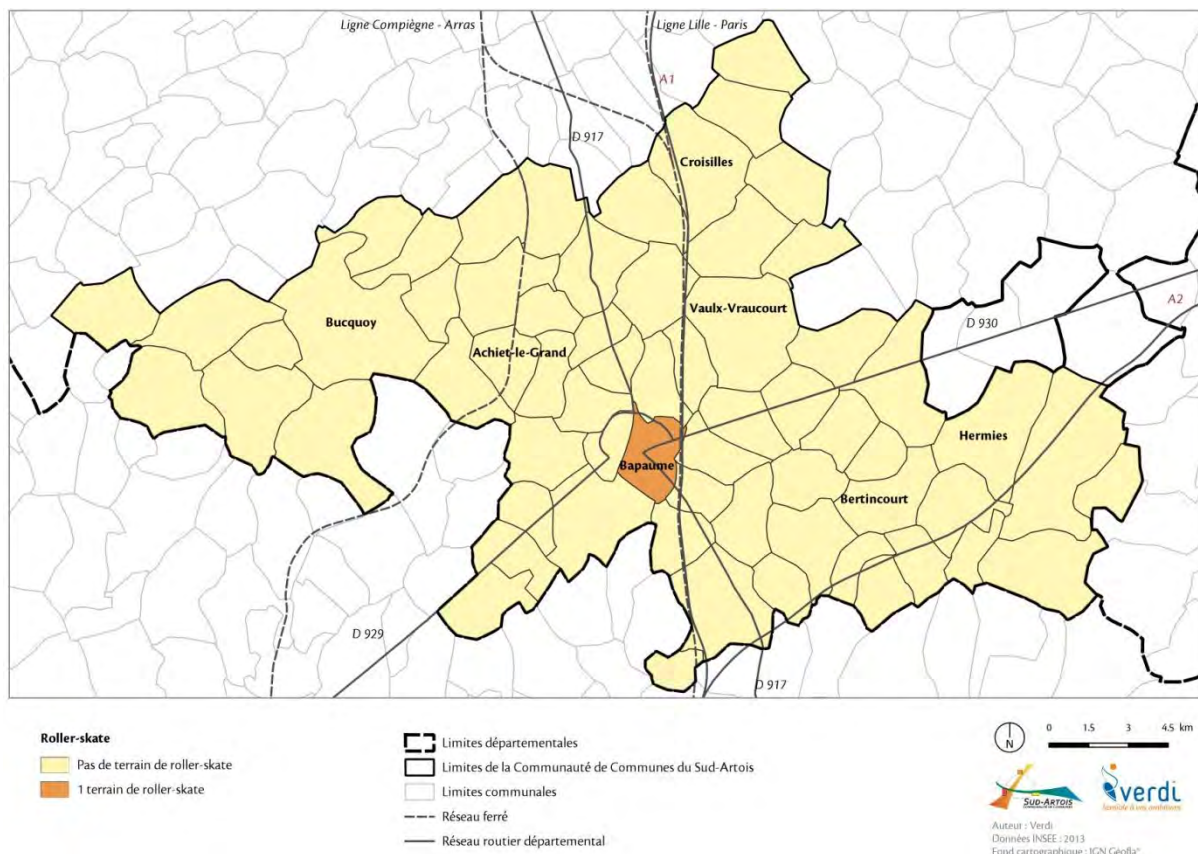
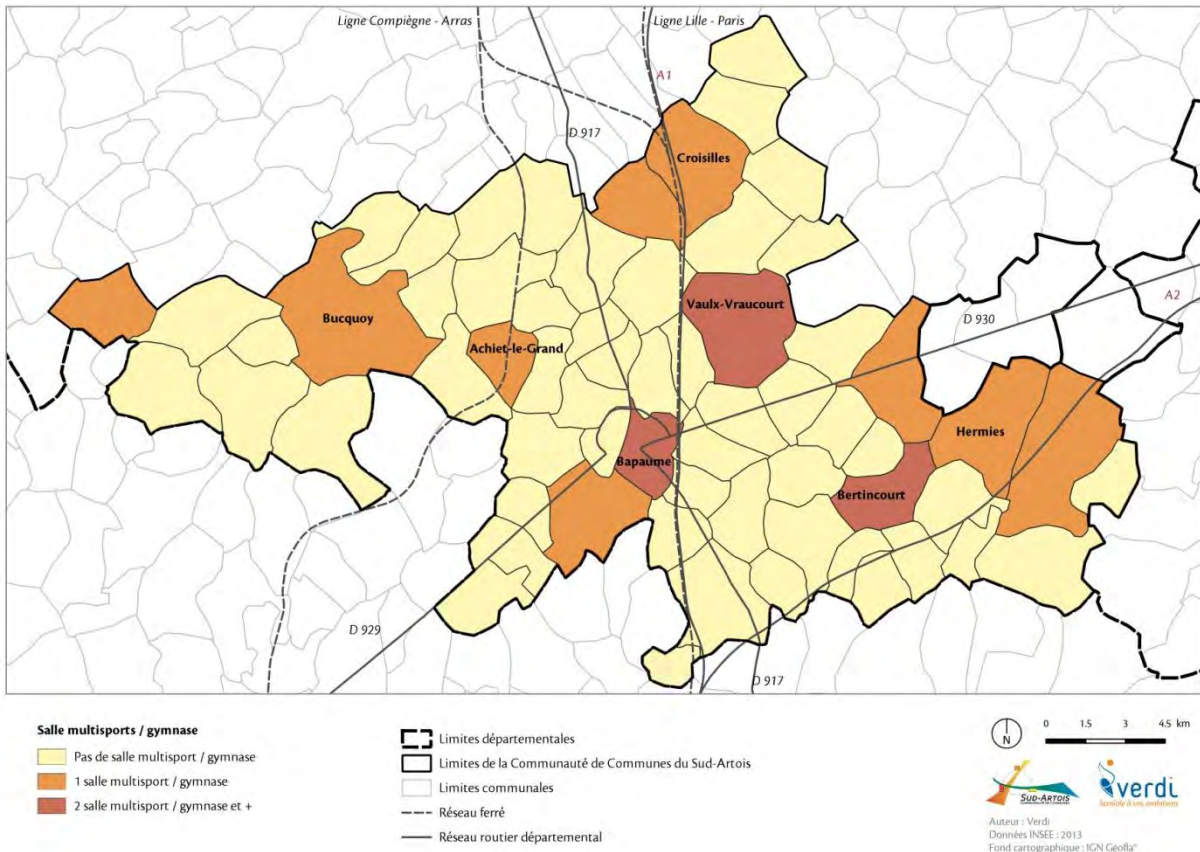
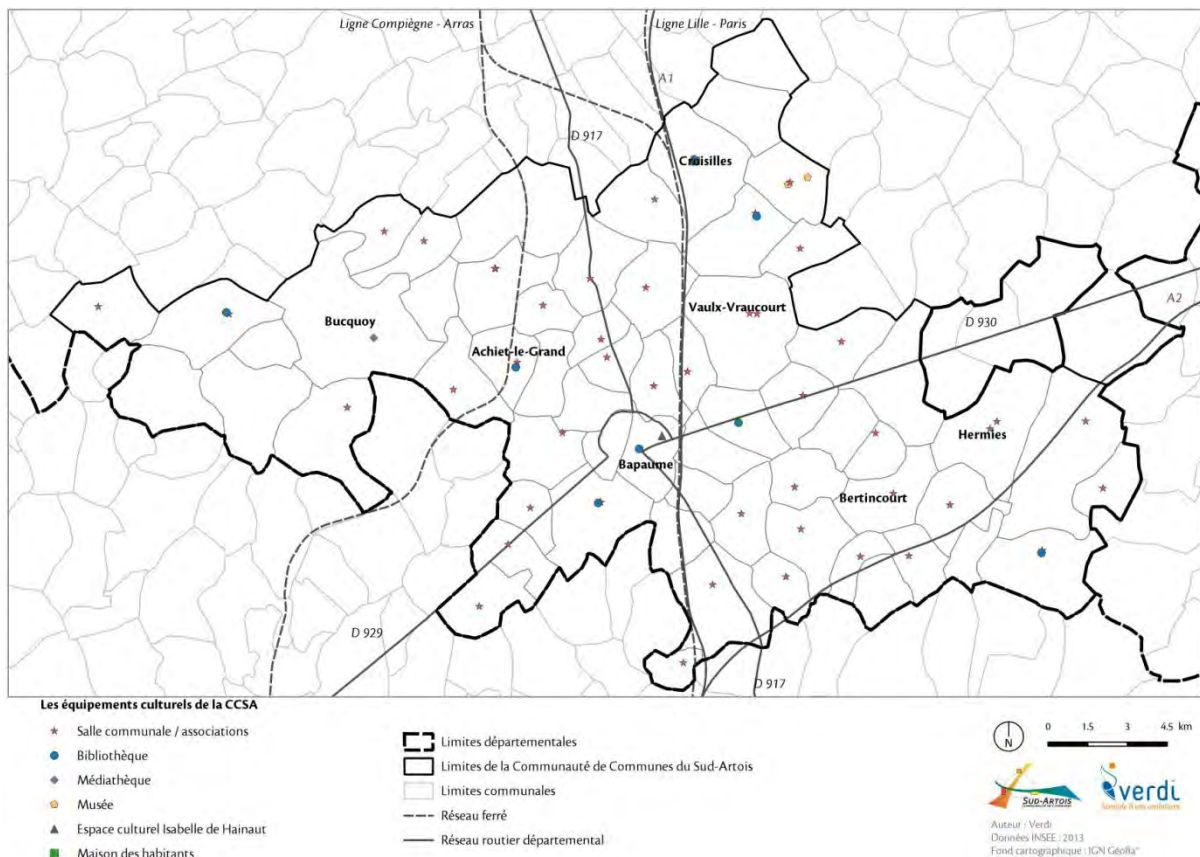


Figure 55 : Les équipements de sports et de loisirs : salles multisports / gymnases



- **Les équipements culturels**

Figure 56 : Les équipements culturels



Le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Artois est à dominante rurale, et ne comporte pas de centre urbain de grande importance. La plus grande commune, Bapaume, ne compte que 3 977 habitants en 2013. On trouve donc peu de structures culturelles et de loisirs d'importance régionale ou nationale. Ainsi, le territoire n'accueille aucun théâtre ou cinéma.

Comme l'illustre la carte ci-contre, les équipements de proximité sont assez bien répartis sur le territoire. En effet, 9 communes comportent une bibliothèque et / ou une médiathèque en 2016 (Achiet-le-Grand, Bapaume, Bucquoy, Croisilles, Ecoust-Saint-Mein, Foncquevillers, Frémicourt, Ligny-Thilloy et Metz-en-Couture). A ce titre, La Communauté de Communes jouit d'un réseau de médiathèque LISA (Lecture Intercommunale en Sud-Artois). En effet, depuis fin 2014, la compétence « Lecture Publique » est devenue une compétence intercommunale. Elle se traduit par la création, la construction, la gestion et l'animation d'un réseau de bibliothèques. L'objectif est de proposer à des publics différents des animations autour du livre.

La plupart des communes disposent d'une salle des fêtes permettant de réunir les habitants lors des manifestations.

Des accueils de loisirs sont également ouverts pour les enfants les mercredis et durant toutes les vacances scolaires dans les principales communes de la CCSA : Croisilles, Bapaume, Achiet-le-Grand, Bertincourt, Hermies, Bucquoy, Vaulx-Vraucourt.

A côté à cela, de nombreuses associations et clubs sont présents sur le territoire et contribuent largement à développer une dynamique culturelle et de loisirs. La Communauté de communes favorise encore la vie associative qu'elle soit culturelle ou sportive en prêtant ou en louant du matériel aux associations et aux écoles.

Enfin, le territoire dispose d'un espace culturel, l'espace Isabelle de Hainaut, situé à Bapaume à proximité de l'autoroute A1, sur une superficie de plus de 2 600 m². La salle de spectacle, qui peut accueillir 700 personnes, peut devenir un site d'exposition et de conventions, une salle de cinéma ou de repas-spectacles.



Espace Culturel Isabelle de Hainaut

Par ailleurs, depuis septembre 2014, la Communauté de Communes du Sud-Artois a la compétence lecture publique.

6. Les associations

Plusieurs associations participent au dynamisme de la Communauté de Communes et y favorisent la cohésion sociale. C'est en effet plus de 230 associations réparties sur le territoire qui œuvrent dans divers domaines :

- Associations artistiques et culturelles (théâtre, bibliothèque, club de musique, de photos, de couture, club de loisirs...),
- Associations sportives (sports de combat, athlétisme, cyclisme, équitation, football, sports de raquette, sports de tir),
- Comité des fêtes,
- Associations relatives à l'histoire et aux anciens combattants,
- Associations pour les séniors (club des aînés),
- Associations de chasse,
- Association d'enseignement,
- Services (amicale des sapeurs pompiers, amicale du personnel de maison de retraite, amicale hospitalière, association des donneurs de sang bénévoles, association famille, restaurants du Cœur,...).

Le maintien du tissu associatif permettra au Sud-Artois de maintenir son attractivité et pourra favoriser l'arrivée de populations sur le territoire, notamment les populations jeunes à travers le développement de l'offre en associations sportives et culturelles.

7. L'accès aux équipements

Figure 57 : L'accès aux équipements culturels de la CCSA

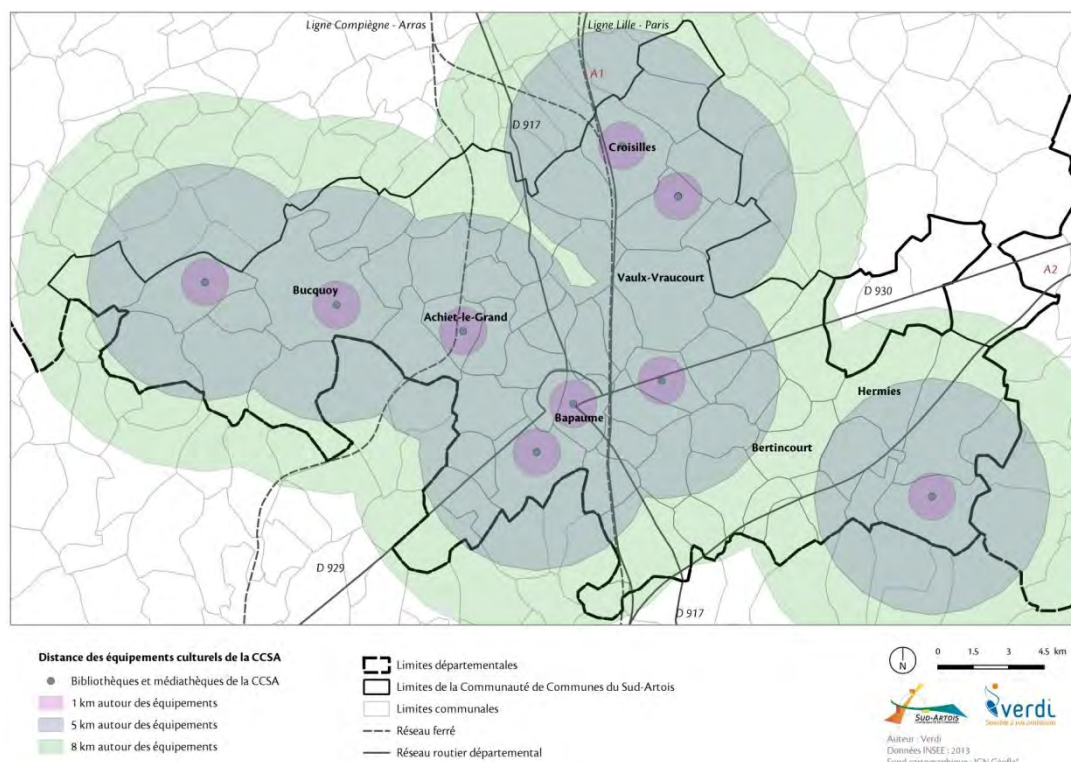


Figure 58 : L'accès aux équipements scolaires de la CCSA

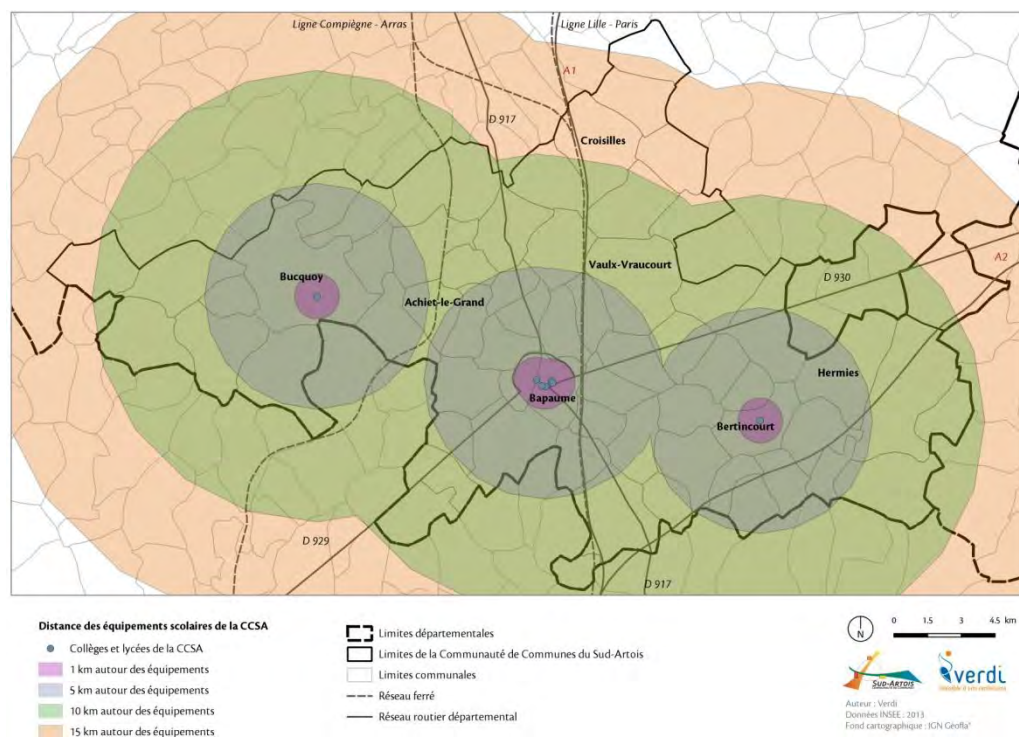


Figure 59 : L'accès aux équipements de santé de la CCSA

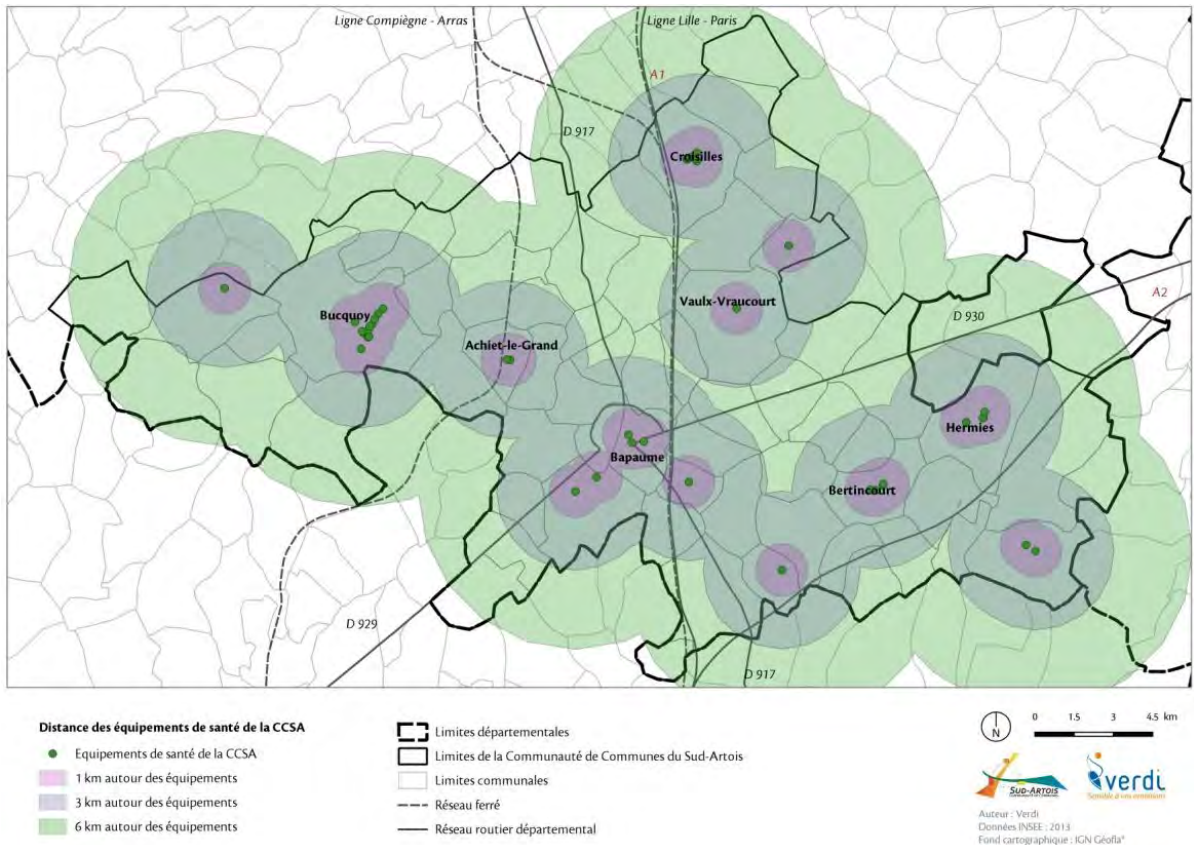
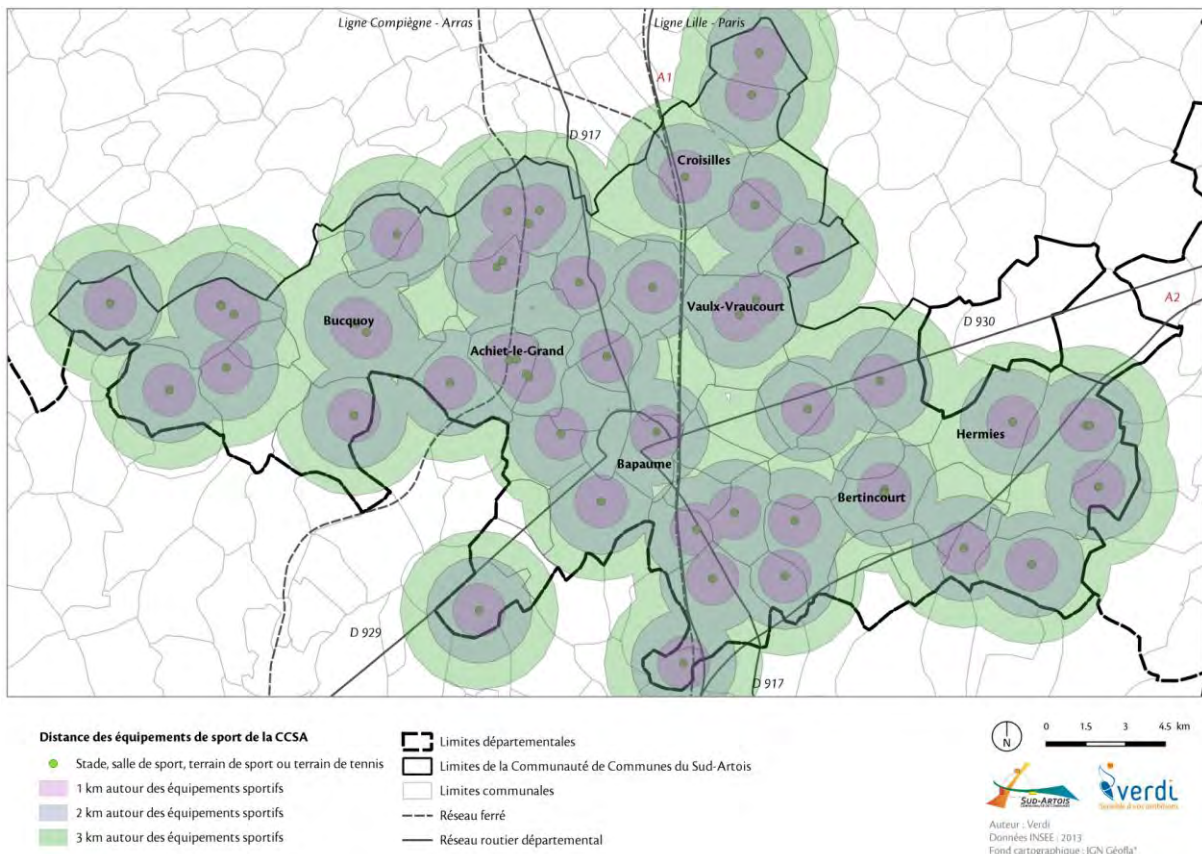


Figure 60 : L'accès aux équipements sportifs de la CCSA



On remarque que la population du Sud-Artois se trouve à proximité d'équipements majeurs du territoire: par exemple, les habitants sont à moins de 8 km d'une bibliothèque/médiathèque du territoire, à moins de 15 km d'un collège ou lycée du territoire, à moins de 6 km d'un établissement de santé du territoire (médecin, dentiste, infirmier, kinésithérapeute, orthophoniste, pédicure), et à moins de 3 km d'un équipement sportif du territoire de type stade, salle de sport, terrain de sport ou terrain de tennis. Cette proximité des habitants aux équipements internes à la CCSA participe à l'attractivité du Sud-Artois.

8. Les projets d'équipements

La commune de Bucquoy a un projet d'équipement: il s'agit de la réalisation d'une salle de sport, rue du Moulin, sur une zone à urbaniser du PLU actuel de la commune.

9. Synthèse

SYNTHESE : LES EQUIPEMENTS	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Des pôles de services et d'équipements (Bapaume, Croisilles, Bucquoy, Hermies).</p> <p>La proximité de pôles urbains, qui facilitent l'accès aux équipements et services de niveau supérieur.</p> <p>Un maillage intéressant d'établissements scolaires, maternels et élémentaires, à développer.</p> <p>La présence de collèges et lycées (notamment le lycée professionnel et le lycée Saint-Eloi), qui permettent la formation des jeunes sur le territoire et évitent l'exode des populations jeunes vers les territoires voisins.</p> <p>Une variété d'équipements sportifs et culturels: 1 piscine, des terrains de sport, des boulodromes, deux centres équestres, des salles de sports, des bibliothèques, la médiathèque de Bucquoy, des musées, l'espace culturel Isabelle de Hainaut à Bapaume...</p> <p>Un tissu associatif rythmant la vie locale.</p> <p>De nombreux espaces d'accueil de la petite enfance (assistante maternelle, halte-garderie, micro-crèche...).</p> <p>Une offre médico-sociale bien présente (2 ADMR, 2 maisons de retraite, Etablissement et Service d'Aide par le Travail...).</p> <p>De nombreux gîtes touristiques et chambres d'hôtes, qui participent à l'attractivité du territoire.</p>	<p>L'absence d'établissement scolaire d'enseignement supérieur (université).</p> <p>Une concentration des professionnels de santé sur les villes principales et notamment sur Bapaume (1/3 des équipements).</p> <p>Une offre de santé à développer, notamment pour les personnes âgées.</p> <p>La fermeture des équipements publics et de services à anticiper (écoles...).</p> <p>L'absence d'équipement d'envergure, de type cinéma ou théâtre.</p> <p>Une offre culturelle à développer.</p> <p>Une offre d'hébergement à développer: auberges de jeunesse, hébergement pour les groupes de randonneurs, campings, offre de restauration sur les circuits de randonnée...</p> <p>Le manque d'un équipement touristique majeur.</p>

OPPORTUNITES	MENACES
<p>Le développement de la médiathèque de Bucquoy.</p> <p>Les projets d'EHPAD, de béguinage, de MARPA sur le territoire, pour maintenir les personnes âgées.</p> <p>Une bonne couverture numérique.</p>	<p>Une offre relativement faible en équipements culturels d'envergure (cinéma, théâtre), qui ne permet pas d'attirer de nouvelles populations.</p> <p>La fermeture des services publics.</p> <p>La disparition des équipements publics (écoles notamment).</p>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maintenir, voire renforcer le panel d'équipements. ✓ Affirmer le rôle des pôles structurants et des pôles relais en termes d'équipements. ✓ Proposer une offre en équipements et services adaptée aux personnes âgées. ✓ Développer l'offre en équipements à destination de la petite enfance et des enfants, afin de répondre aux ménages actuels et d'attirer de nouveaux ménages avec enfants. ✓ Veiller à l'accessibilité de l'ensemble des habitants aux équipements. ✓ Réfléchir à une mutualisation des équipements, afin de mettre en place une politique culturelle à l'échelle intercommunale. 	